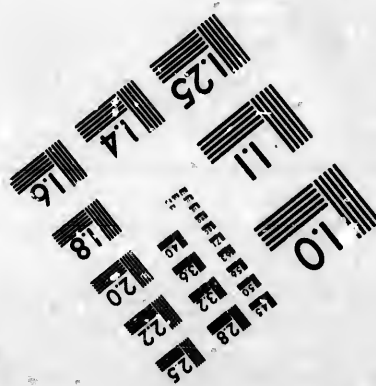
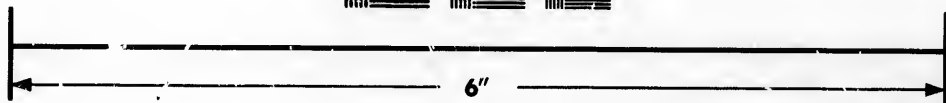
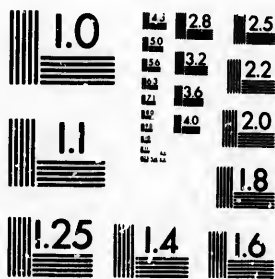


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

12.8
13.2
13.6
14.0
14.4
14.8
15.2
15.6
16.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Séries.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

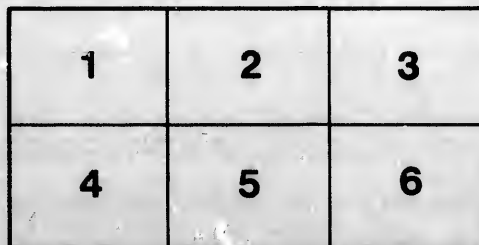
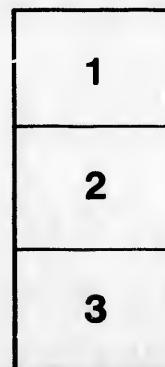
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
odifier
une
image

rrata
o

pelure,
n à

ERREURS

TROISIEME DECADE

Page	8, ou Québec	—lisez :	ou Québec-Sud
"	17, G. B. Beaubien	"	J. B. Beaulieu
"	18, O. B. Beaulieu	"	J. B. Beaulieu
"	21, Lévis, et s'étendra	"	Lévis s'étendra
"	25, P. M. Rinfret	"	P. N. Rinfret
"	25, Alex. Amiot	"	Abrm. Amiot,
"	29, qu'on n'aura	"	qu'on aura
"	50, l'exatitute	"	l'exactitude
"	50, les droits	"	les devoirs
"	54, des opérations	"	les opérations
"	74, à d'autres débiteurs	"	à l'autre débiteur
"	79, il y a quelques années,	"	il y a quelques années ;
"	79, de dix ans ;	"	de dix ans,
"	79, avait raison	"	avaient raison
"	119, pour être continué	"	pour être continuée
"	169, de la 20ème	"	de la 200ème
"	178, \$5....68	"	\$5 4071.68
"	186, desseins	"	dessins

IMPRIMÉ PAR LABERGE & GINGRAS

1878

RECIT HISTORIQUE
DE LA
PROGRESSION FINANCIERE
DE
LA CAISSE D'ECONOMIE
DE
NOTRE-DAME DE QUEBEC

PAR
FRANCOIS VEZINA

TROISIÈME DÉCADE

QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR LABERGE & GINGRAS

1878

LA CAISSE D'ÉCONOMIE

PROGRESSIVE D'ÉCONOMIE

LA CAISSE D'ÉCONOMIE

PROGRESSIVE D'ÉCONOMIE

LA CAISSE D'ÉCONOMIE

PROGRESSIVE D'ÉCONOMIE

LA CAISSE D'ÉCONOMIE

qu
pr
qu

RÉCIT HISTORIQUE
DE
LA CAISSE D'ÉCONOMIE
DE
NOTRE-DAME DE QUÉBEC

A la fin de la décade expirée en juin 1867, après avoir fait connaître les résultats obtenus par la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, depuis son origine en 1848, nous n'avons pas craint de vous montrer en perspective pour notre institution un développement qui nous paraît assuré. La décade que nous commençons et qui se terminera en 1877, et dont nous venons aujourd'hui vous présenter le tableau, vous offrira un ensemble qui justifie notre confiance et nos prévisions. Si cependant, la crise que nous traversons et qui dure depuis 1875 n'a pas eu pour résultat d'augmenter les opérations et les profits, au moins il sera visible que l'Institution n'a pas perdu la confiance publique, et qu'elle a remis, à demande, et qu'elle est prête à remettre à demande, les argents qui lui ont été confiés, augmentés des intérêts promis.

Toutes les opérations, en effet, aussi bien celles qui sont de l'essence des prêts et placements, ont pris un développement rapide et considérable ; et que nos attributions restent les mêmes, qu'elles

diminuent, ou soient encore augmentées, il ne sera plus permis désormais, de mettre en doute l'utilité et la prospérité de notre Institution. Les préventions qui ont pu écarter de nos combinaisons les capitaux et la propriété immobilière, se sont déjà dissipées et se dissiperont encore, et notre Institution, nous pouvons le déclarer hautement aujourd'hui, a pris, dans le pays, la place que lui destinaient ses fondateurs, et que lui assuraient la fécondité de son système et la sécurité de ses procédés.

Relatons les faits les plus importants arrivés dans l'année 1867-68. En décembre 1867 le gouvernement de la puissance du Canada introduisit dans le Sénat, par la voix d'un des ministres de la Couronne, un bill ayant l'effet de créer des banques d'épargnes par le moyen des bureaux de poste dans toutes les parties de la puissance. Une clause de ce bill déclarait que les dépôts faits dans ces banques d'épargne ne seraient pas *saisissables*.

Nous donnons ci-dessous, les procédés d'une assemblée des directeurs de la Caisse d'Économie tenue, à cet effet, le 18 décembre 1867, le rapport du président de l'Institution sur le sujet, et les vues du caissier-gérant sur le bill en question.

Québec, 18 décembre, 1867.

Présents : Dr. Robitaille, à la chaise.

MM. Vézina, Thibaudeau, Dussault, Matte, Sirois, Cinqmars, Chinic.

Les minutes de la dernière séance, sont lues et adoptées.

Les divers états du mois de novembre sont aussi lus et adoptés.

Le président met devant le bureau, le bill postal, soumis au Sénat, par l'hon. Campbell, qui permet la création de banques d'épargne dans les bureaux de poste de la Puissance du Canada, sous le contrôle immédiat du maître-général des postes. Sentant tous les pernicioeux effets matériels et moraux que ce bill, ainsi élaboré, est appelé à produire chez nos populations et au détriment de nos institutions monétaires en général, il a dû, conjointement avec le caissier-gérant et avec le concours des membres du comité des finances, télégraphier à l'hon. M. Tessier, à MM. Simard et Brousseau et correspondre d'une manière pressante avec eux; il a dû même se rendre au siège du gouvernement afin d'employer tous les instants et tous moyens possibles pour faire retrancher, au moins, une clause qui tend immédiatement à l'immoralité, et contenue dans ce bill, destiné à empiéter sur les droits acquis et sacrés des institutions monétaires et des individus. Il soumet un long rapport au sujet de ses démarches et des résultats obtenus auprès des honorables ministres et des membres avec lesquels il s'est mis en rapport à Ottawa.

Sur quoi il est proposé par M. Chinic, secondé par M. Thibaudeau, et résolu unanimement :

Que les directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame, concourent unanimement dans le rapport présentement soumis du président de l'Institution, dans les démarches prises par lui et suggérées par le comité des finances, sur la mesure parlementaire du

service postal dans cette partie ayant rapport aux caisses d'épargne, et qu'en conséquence, les frais de voyage du président, à la cité d'Ottawa, lui soient remboursés.

Le caissier-gérant informe ensuite que les valeurs déposées entre ses mains sont prêtes à être soumises à l'examen du comité des finances.

Ci-suit le rapport du président :

A messieurs les directeurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

Depuis la dernière réunion des directeurs de la Caisse, le gouvernement fédéral a introduit une mesure qui touche directement les caisses d'épargne.

Un bill intitulé " bill pour régler le service postal " a été reçu et lu la première fois au Sénat, leet la seconde lecture le....
.....par l'hon. M. Campbell. Ce bill imprimé tard a été reçu à Québec, le 2 décembre et a été adressé à notre caissier-gérant, par George Simard, écuyer, M. P. Le titre de ce bill serait loin de faire croire qu'il s'agit de création de caisses d'épargne. Il en est cependant tout autrement.

Dans ce bill il est dit, qu'afin d'ajouter aux facilités de dépôts qui sont offertes à présent aux petites économies, etc., etc., "le maître-général des postes pourra, du consentement de la trésorerie, établir un système de caisses d'épargne du bureau de poste, en relation avec une caisse d'épargne centrale, formant une branche de service du bureau de poste au siège du gouvernement."

Par ce bill il sera loisible au gouvernement d'établir des Caisses d'épargne partout où il aura des bureaux de poste.

Dans la 65ème section, il y a un proviso ainsi conçu : " aucune somme d'argent déposée en vertu du présent acte ne devra jamais être réclamée, saisie, ni arrêtée par suite des procédures judiciaires contre le déposant."

Les membres du comité des placements, vivement inquiets ont décidé d'envoyer tout de suite le président au siège du gouvernement pour être l'interprète des craintes et des appréhensions des directeurs de la Caisse, si le bill était adopté, mais surtout pour exprimer notre opposition au proviso ci-dessus mentionné.

Vendredi, le 6 du présent, je suis parti pour Ottawa, et le lendemain soir j'étais en communication avec M. Simard qui me fit comprendre qu'il était pour le bill, et qui me dit qu'il était très populaire et bien vu par les membres.—Que quand au proviso qu'il ferait tout en son pouvoir pour le faire amender.

Du moment de mon arrivée au siège du gouvernement, jusqu'au jour de mon départ, le 9, j'ai été constamment en rapport avec les membres des communes et les sénateurs, leur expliquant les raisons multipliées contre l'adoption d'une semblable mesure.

Lundi, le 8, à une réunion où se trouvait l'honorable M. Tessier, MM. Simard, Brousseau et le soussigné, on parla longuement sur le mérite du bill ; mais il fut facile de voir que toute opposition du bill serait inutile, ce bill étant bien vu par la grande majorité des sénateurs même ; qu'il pourrait

Après la lecture et l'adoption du rapport ci-dessus, le président raconte les détails de ses entrevues avec les ministres, les sénateurs et les membres des communes. Il dit que le bill était très populaire parmi eux, que dans son opinion, on n'avait considéré ce bill que sous le rapport apparent de l'utilité publique qui serait loin de contrebalancer les grands inconvénients de la mise en opération de cette loi ; que de toute part il surgirait des mécomptes ; que de fait, le gouvernement n'avait qu'un but, celui d'avoir facilement de l'argent par l'établissement des caisses d'épargne en rapport avec les bureaux de poste, que ce but cependant pourrait bien être facilement atteint par une loi qui obligerait les Caisses d'Économie à prendre les débentures du gouvernement comme placement ; que quand au *proviso* c'était un principe, une prérogative royale par lesquels tout dépôt devait être insaisissable, raison de plus, ajouta-t-il qui aurait dû détourner le gouvernement de la pensée de créer des caisses et lui-même les régir puisqu'une semblable loi couvrirait indubitablement des transactions frauduleuses sans nombre. Cependant, en terminant, il dit qu'il pensait que le gouvernement apporterait quelques modifications à ce proviso en autant qu'elles seraient possibles avec la nature du bill même.

Le caissier-gérant fit aussi remarquer qu'après ce que venait de dire le président sur le sujet, son expérience en matière de finance, ses intérêts très chers pour la Caisse d'Économie, et l'exécution de ses devoirs comme caissier-gérant, l'engageaient à s'élever fortement contre cette mesure.

Après avoir pris conseil du comité des finances

il a écrit contre le danger d'une telle mesure à l'hon. U. J. Tessier et à G. H. Simard écuyer, leur faisant remarquer qu'en matière de finance il faut y regarder deux fois. Souvent les effets indirects détruisent en importance les effets directs. Que c'est surtout en matière de finance que souvent les récoltes épuisent le sol. Le but du gouvernement étant d'avoir de l'argent, il pourrait l'obtenir sans s'exposer à de graves dangers pour le pays de différentes manières, et surtout en ce qui a rapport au taux d'intérêt qu'il devra payer.

“La force actuelle du gouvernement pourrait faire sa faiblesse ; s'il s'engage dans cette voie difficile il s'apercevra qu'elle n'est pas toujours parsemée de roses. Nous avons fait notre devoir, dit-il, nous devons être satisfaits. ”

La demande si souvent faite par les citoyens de Lévis ou Québec, d'avoir une branche de la Caisse d'Economie Notre-Dame ou de la Banque Nationale fut réitérée en février 1868. La Banque Nationale n'y trouvant aucun avantage, les directeurs de la Caisse d'Economie crurent devoir se rendre aux désirs des citoyens de Lévis. La résolution suivante fut unanimement adoptée.

“ Que dans l'intérêt du public et de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, et surtout dans l'intérêt de ses déposants de la rive sud du fleuve, il devient nécessaire que les directeurs établissent un bureau, de la Caisse à Lévis (Québec Sud) et que les commis ou employés de la Caisse, dans ce nouveau bureau, soient sous le contrôle des directeurs-gérants de cette Institution, lesquels

donneront les instructions nécessaires pour la gestion des affaires de la Caisse à Lévis ou Québec-Sud." Le comité des finances est chargé de s'occuper de cette affaire.

En avril 1868, les procédés du comité sur l'ouverture d'une branche à Lévis furent approuvés, et un arrangement fut pris avec M. Andrews Thomson pour le loyer de sa maison à Lévis, pour la période de cinq ans. Une voûte solide et à l'épreuve du feu y fut construite. C'est à cette même date que M. P. Lafrance, maintenant gérant de la Banque Nationale, à Sherbrooke fut nommé commis de la Caisse à la Haute-Ville pour remplacer M. Moffat. qui fut transporté au bureau de la Basse-Ville.

Il convenait de nommer quelques directeurs honoraires dans la ville de Lévis, et la paroisse de St.-Joseph, pour représenter la Caisse d'Economie dans cette localité. L'hon. Laterrière et MM. G. S. Audette, Jos. Hamel, F. Babineau et Ol. Martel ayant généreusement offert leur résignation, MM. J. D. Déziel, curé de Notre-Dame de Lévis, H. Routier, curé de St.-Joseph, Louis Carrier, Geo. Couture et F. E. Verrault furent nommés directeurs-honoraires pour Lévis. Quelques jours après, M. Joseph Bussière ayant donné sa résignation, M. J. B. Beaulieu, de Lévis, fut nommé à sa place.

Il fut décidé le 9 mai 1868, que le bureau de la Caisse serait ouvert à Lévis, lundi, le 18 du même mois, et que l'inauguration des affaires en serait faite, en invitant les révds. MM. Déziel et Routier, ainsi que tous les directeurs-honoraires de la Caisse et les principaux citoyens de Lévis et de St.-Joseph

Tout en désirant répandre les habitudes d'économie parmi les habitants de Lévis, les Révds. MM. Déziel et Routier, ainsi que les marchands de la localité auraient été heureux de posséder une institution financière pour l'objet du commerce et des escomptes y relatifs. La Caisse, cependant, en consentant à ouvrir une branche à Lévis, ne pouvait remplir ces derniers désirs des marchands de Lévis, en faisant un commerce que la loi ne lui permettait pas de faire. M. Vézina, dans un discours qu'il prononça à l'occasion de cette ouverture de la branche à Lévis, voulut bien faire comprendre la mission de la Caisse d'Economie Notre-Dame. Entr'autres choses, il leur dit ceci : " Les caisses d'épargne ne sont pas à proprement parler, des institutions de crédit ; elles n'ont pas pour mission de fournir un capital à ceux qui en sont momentanément privés, mais bien de faciliter l'accumulation du travail, d'encourager l'économie, de réunir les plus petites épargnes pour les transformer en un capital productif. Tout travailleur, si modeste que soit la rémunération de ses efforts, peut et doit même au prix de certaines privations, mettre en réserve, une fois ou autre, une partie de ses profits afin de se former un fonds auquel il puisse recourir en cas de chaumage, d'accident ou de maladie. Malheureusement ces épargnes ne peuvent être que très-minimes, sinon nulles ; le travailleur ne peut les faire fructifier lui-même ; il lui faut quelqu'un pour les recueillir pour lui et les faire profiter, les banques d'épargne sont ce quelqu'un, elles recueillent ces petites économies du travailleur qui, accumulées avec celles de beaucoup d'autres, forment un grand capital qui profite avantageusement

pour le déposant, et augmente ainsi ses moyens d'existence. Non seulement les caisses d'épargne recueillent et font fructifier un capital au profit d'hommes destinés à vivre au jour le jour, sans souci du lendemain, sans espérance dans l'avenir ; mais, encore, elles inspirent des idées d'ordre, développent le sentiment moral, tout en augmentant le bien-être matériel. Telle est l'action de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, fondée en mai (le 21) 1848. Cette Institution est née sous l'inspiration, sinon des principes économiques les plus purs, au moins des idées charitables et philanthropiques les plus éclairées, et ce n'est que pour se rendre utile aux pauvres de Québec que la société de St.-Vincent de Paul a créé l'œuvre de la Caisse d'Economie de Notre-Dame. Nous annexons ici les mentions faites sur cette assemblée par le *Courrier du Canada*, du 20 mai 1868, ainsi que par le *Progrès de Lévis* du même jour. Nous annexons aussi la liste des membres présents, puis deux articles de l'éditeur du *Progrès de Lévis* sur les banques d'épargne.

Caisse d'Economie a Lévis.

Lundi après-midi a eu lieu à Lévis une assemblée des citoyens de Lévis, convoquée dans le but d'inaugurer l'ouverture, dans cette localité, d'une succursale de la Caisse d'Economie Notre-Dame. L'assemblée a été sous tous les rapports, un succès.

M. le Dr. O. Robitaille, président de la Caisse d'Economie Notre-Dame, a ouvert la séance par un

discours dont nous sommes en mesure de donner une courte analyse.

M. le président a dit, en entrant en matière que les directeurs et le caissier-gérant, éprouvaient beaucoup de satisfaction en rencontrant dans cette assemblée M. le curé de la ville de Lévis, ainsi que les principaux citoyens, pour inaugurer l'ouverture d'une succursale de la Caisse d'Economie. Il était convaincu que ce nouveau bureau serait favorablement bien vu, et qu'il en avait même la preuve et il était heureux d'annoncer qu'une somme de plus de \$2,500.00 avait été déposée le même jour.

Le président fit remarquer qu'il n'était pas dans sa pensée de parler de l'utilité des caisses d'épargne, que ces institutions fondées depuis longtemps dans la localité de Québec, en avaient fait connaître tous les avantages, mais qu'il désirait dire quelques mots de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec. Il y a vingt ans, dit-il, quelques jeunes citoyens, appartenant à la société de St.-Vincent de Paul, pensèrent qu'il serait très-avantageux de fonder une caisse d'épargne dans le faubourg St.-Jean, dans l'intérêt surtout des classes ouvrières de cette localité, que cette pensée à peine conçue, était réalisée. Que cette Caisse dès son début, reçut peu de dépôts, mais que la confiance du public augmenta d'année en année, et que les affaires devinrent tellement considérables que les directeurs jugèrent prudent d'avoir un acte d'Incorporation en 1855, tout en conservant la même constitution, et en demeurant sous l'égide de la société St.-Vincent de Paul, où toujours on retrempait les forces, et où on se recrutait chaque fois que la mort décimait les rangs, soit parmi les

directeurs ou les fondateurs. En parlant de cette haute confiance que le public a dans la Caisse, confiance sans laquelle les institutions de ce genre ne peuvent exister, confiance que le bureau de direction avait bien mérité, en prenant toutes les précautions possibles, pour que les dépôts qui lui étaient confiés fussent en parfaite sûreté. C'est en suivant rigoureusement la constitution que l'on a adoptée, c'est en observant fidèlement tous ses règlements, qu'une institution financière quelconque prospère. Telle a été la conduite des directeurs de la Caisse, et c'est à l'observance de nos règlements que nous devons cette belle position et une des plus belles, comme Caisse d'épargne. Aujourd'hui, les directeurs de la Caisse, désirant rencontrer les désirs, depuis longtemps exprimés, de MM. les curés de la ville de Lévis et des principaux citoyens de ces localités, établissent un bureau, avec la pensée que ce nouveau pas sera couronné de succès, et que le patronage donné par la population de Lévis s'étendra jusque dans les paroisses environnantes. Nous vous invitons à donner votre concours et à prêter toute votre influence pour que la Caisse reçoive l'encouragement que nous attendons de tous les citoyens de cette localité. Les hommes d'affaires y trouveront toutes les facilités possibles pour les transactions commerciales entre les deux villes.

Les classes ouvrières et les habitants des paroisses environnantes recevront un accueil bienveillant, et leur petit dépôt, grossissant petit à petit, leur procurera un fonds de réserve qui leur sera d'une grande utilité dans tous les moments de la vie. Oui, messieurs, si tous savaient apprécier les bienfaits des

Caisses d'épargne, la misère dans nos villes, ne serait presque pas connue. Combien de malheureux qui vont mourir dans les hôpitaux, et même dans nos prisons, auraient la douce consolation de mourir au sein de leur famille, si, pendant qu'ils jouissaient d'une bonne santé, et d'une vigoureuse jeunesse, ils eussent eu la bonne pensée, et la prévoyance de faire de petites économies, et placer dans les caisses d'épargne quelques chelins, chaque semaine, sur le surplus du produit de leur travail. Engageons surtout la classe ouvrière à venir déposer, toutes les semaines, quelques chelins, ce sera pour elle un nouveau chemin que l'on aime à fréquenter une fois qu'on l'a franchi.

Le président, en terminant a exprimé un désir, et ce désir c'est que l'épigraphe que l'on a placé en tête des livrets de la caisse fut gravé dans la mémoire de tous les Canadiens.

Donnons tout au besoin, rien à la fantaisie,
On se soutient par l'ordre et par l'économie.

Après le président, le caissier-gérant, M. Frs. Vézina, prit la parole et énuméra, dans un discours clair et précis dont nous allons donner une analyse bien incomplète des avantages des caisses d'économie.

Après ce que vient de vous dire monsieur le président, dit M. Vézina, il me reste peu de choses à vous dire ; je vais, cependant vous donner quelques renseignements et mettre devant vos yeux quelques chiffres de nature à intéresser les habitants de Notre-Dame et de St.-Joseph. Il est très important, dit-il en entrant en matière, de bien comprendre

quelles sont les intentions de la Caisse d'Économie Notre-Dame en venant non pas de son propre chef, mais à la demande des habitants de cette localité, établir un bureau à Lévis. La Caisse d'Économie Notre-Dame vient répondre à la pétition nombreusement signée par les habitants de N.-D. de Lévis, demandant soit une succursale de la banque Nationale, soit une succursale de la Caisse d'Économie. Je prie, a-t-il ajouté, les habitants de ces deux paroisses d bien comprendre qu'ils auront à transiger non pas avec la banque Nationale, mais avec la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, une banque d'épargne et non une banque commerciale.

M. le caissier-gérant entra dans quelques détails sur les établissements des caisses d'épargnes qui sont des institutions publiques destinées à recevoir en dépôts les sommes qui leur sont confiées, à donner un intérêt déterminé et à rembourser les dépôts, à la demande des déposants.

Les caisses d'épargne, a-t-il ajouté, ne sont point à proprement parler des institutions de crédit, elles n'ont pas pour mission de fournir un capital à ceux qui en sont momentanément privés ; mais bien de faciliter l'accumulation du travail, d'encourager l'économie, de réunir les plus petites épargnes pour les transformer en un capital productif.

Tout travailleur, quelque modeste que soit la rémunération de ses efforts, peut et doit même au prix de certaines privations, mettre en réserve une fois ou autre, une partie de ses profits, afin de se former un fonds auquel il puisse recourir en cas de chômage, d'accident ou de maladie. Malheureusement

ces épargnes ne peuvent être que très minimes, insignifiantes. Il ne peut les faire fructifier lui-même. Il lui faut quelqu'un pour les recueillir pour lui et les faire profiter. Les banques d'épargnes sont ce quelqu'un. Elles recueillent ses économies qui accumulées avec celles de beaucoup d'autres font un grand capital qui profite avantageusement pour son propriétaire et augmente ainsi ses moyens d'existence.

Non-seulement les caisses d'épargnes recueillent et font fructifier un capital au profit d'hommes destinés à vivre au jour le jour, sans souci du lendemain, sans espérance de l'avenir ; elles inspirent des idées d'ordre, développent le sentiment moral, tout en augmentant le bien-être matériel.

Telle est l'action de la Caisse d'Économie de Notre-Dame fondée en mai 1848. Cette Institution est née sous l'inspiration sinon des principes économiques les plus purs, du moins des idées charitables les plus intelligentes. La société de St.-Vincent de Paul, à Québec, croyant être utile aux pauvres de cette cité, créa l'œuvre de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec. Il entra dans quelques détails sur les opérations des premières années de la Caisse et continua ensuite à donner les chiffres progressifs de ses transactions. Il nomma ses premiers fondateurs et appuya surtout sur plusieurs fondateurs de ces institutions, qui ont devancé leurs confrères dans le tombeau, par exemple : F. X. Méthot, M. Bilodeau, P. Dorion, A. Gaudry, P. V. Bouchard, Jos. Cadotte, P. N. Rinfret, G. Darveau, A. G. Amiot.

Nous devons avoir ici une profonde reconnaissance

pour les hommes bienfaisants dont le dévouement éclairé a trouvé moyen d'inspirer au pauvre des vertus et de lui procurer un bien-être que son isolement semblait rendre impossible.

Il parla du riche qui tout en donnant l'exemple de l'économie profite des avantages des caisses d'épargne en y déposant les capitaux qu'il possède en attendant des placements plus avantageux ou en rendant productifs les sommes qui lui sont nécessaires pour les besoins journaliers de sa famille ou de son occupation.

Il donna aussi les noms du patron de l'Institution, des directeurs honoraires, des directeurs gérants. Il convenait que les citoyens de Notre-Damé et de St.-Joseph fissent partie de la direction honoraire. Comme l'acte d'incorporation veut que le nombre des directeurs honoraires ne dépasse pas 10, des messieurs ont offert leur démission pour faire place à un égal nombre à la satisfaction des directeurs-gérants. Les messieurs choisis en remplacement sont le révd. M. Déziel, le révd. M. Routier, L. Carrier, écr., maire de Lévis, F. E. Verrault. écr., maire du village de Lauzon, G. B. Beaubien, écr., Ger. Couture, écr.

Il procéda ensuite à la lecture des règlements, les accompagnant de remarques nécessaires. Il pria l'assemblée de bien se graver dans la mémoire, comme le président l'avait dit, la devise de l'Institution :

Donnons tout au besoin, rien à la fantaisie,
On se soutient par l'ordre et par l'économie.

Le caissier-gérant a continué en disant que c'est l'opinion des directeurs de la banque à qui la dernière

pétition avait été adressée, que c'est aussi l'opinion des directeurs de la Caisse d'Économie, ainsi que celle des révs. Messires Déziel et Routier que l'établissement d'une caisse d'épargne doit suffire pour le présent à Lévis.

Que la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec qui a donné naissance à la banque Nationale, une de nos belles institutions monétaires de la puissance du Canada, verra à ce que les besoins commerciaux de la localité de Lévis soient satisfaits ; et quand il sera temps d'y établir une banque commerciale, elle en conférera avec la banque Nationale très-intimement liée avec la Caisse d'Économie, et les deux institutions seconderont les efforts des citoyens de Lévis dans leur avancement matériel et leurs progrès commerciaux.

Il a terminé en remerciant l'assemblée de l'attention qu'on lui avait donnée et en priant les citoyens riches et aisés de la Pointe Lévis de réunir leurs efforts à ceux des directeurs gérants de la Caisse d'Économie pour le succès de leur Institution.

Si l'Institution réussit, dit-il, les bons effets s'en feront sentir parmi les habitants de Lévis et de Lauzon.

Voici les résolutions adoptées avant la clôture de l'assemblée :

Proposé par le rév. M. Déziel, secondé par O. B. Beaulieu, écr.

“ Que les citoyens des paroisses de Notre-Dame

et de St.-Joseph de Lévis croient devoir exprimer leur reconnaissance bien méritée à messieurs les directeurs gérants et le caissier-gérant de la Caisse d'économie Notre-Dame de Québec, pour s'être rendus aussi généreusement à la demande des pétitionnaires des deux paroisses ci-dessus nommées, d'établir parmi eux une banque d'épargne."

Proposé par Ls. Carrier, écr., maire de Lévis, secondé par F. E. Verreault, écr., maire de Lauzon.

"Que la démarche prise par messieurs les directeurs-gérants et le caissier-gérant de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, demande que les citoyens des paroisses de Notre-Dame et de St.-Joseph de Lévis se joignent d'un commun accord pour favoriser et encourager par tous les moyens à leur disposition, l'établissement parmi eux, d'une caisse d'épargne."—(*Courrier du Canada.*)

Banque d'Épargne de Lévis.

(*Inauguration d'Ouverture*)

Lundi après-midi a eu lieu à la nouvelle bâtisse de la Banque d'Épargne de Lévis, une réunion des principaux citoyens de cette ville pour inaugurer l'ouverture de cette nouvelle banque d'Épargnes.

Plusieurs des directeurs-gérants étaient présents : l'hon. M. I. Thibaudeau, M. le Dr. Ol. Robitaille, M. A. B. Sirois, M. E. Chinic, M. C. Têtu, M. D. Dussault et M. G. Matte, ainsi que M. F. Vézina, caissier-gérant et M. S. Benoit, secrétaire-trésorier.

De Lévis, on remarquait la présence du Révd. M. Déziel, de MM. les maires de Lévis et de Lauzon, et des citoyens les plus notables et les plus importants de la ville.

M. le Dr. Robitaille, ayant pris le fauteuil présidentiel, fit un magnifique discours dans lequel il déroula avec bonheur toutes les phases par lesquelles la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec avait passé depuis sa fondation, qui remonte au 21 mai 1848. Voici un résumé de ce discours qui a grandement intéressé l'auditoire :

Les directeurs et le caissier-gérant éprouvait beaucoup de satisfaction en rencontrant dans cette assemblée, monsieur le curé de la ville de Lévis, ainsi que ses premiers citoyens pour inaugurer l'ouverture d'une succursale de la Caisse d'Economie. Il était convaincu que ce nouveau bureau serait favorablement bien vu, et qu'il en avait même la preuve, et il était heureux d'annoncer qu'une somme de plus de \$2,500 avait été déposée aujourd'hui même.

Le président fit remarquer qu'il n'était pas dans sa pensée de parler de l'utilité des caisses d'épargne, que ces institutions, fondées depuis longtemps dans la cité de Québec, en avaient fait connaître tous les avantages ; mais qu'il désirait dire quelques mots de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.

Il y a 20 ans, dit-il, quelques jeunes citoyens, appartenant à la société de St.-Vincent, pensèrent qu'il serait très-avantageux de fonder une Caisse d'Epargne dans le faubourg St.-Jean, dans l'intérêt, surtout des classes ouvrières de cette localité, que cette pensée à peine conçue fut réalisée. Que cette

Caisse dans son début reçut peu de dépôts, mais que la confiance du public augmenta d'année en année, et que les affaires devinrent tellement considérables que les directeurs jugèrent prudents d'avoir un acte d'incorporation en 1855, tout en conservant la même constitution et en demeurant sous l'égide de la société St.-Vincent de Paul, où toujours on retrepait les forces et où on se recrutait chaque fois que la mort décimait les rangs, soit parmi les directeurs ou les fondateurs. En parlant de cette haute confiance que le public entretient pour cette Caisse d'Economie, confiance sans laquelle les institutions de ce genre ne peuvent exister; confiance que le bureau de direction avait bien méritée, en prenant toutes les précautions possibles pour que les dépôts qui lui étaient confiés fussent en parfaite sûreté. C'est en suivant rigoureusement la constitution que l'on a adoptée, c'est en observant fidèlement tous les règlements que nous devons cette belle position et une des plus belles comme Caisse d'Epargne.

Aujourd'hui, les directeurs de la Caisse, désirent rencontrer les désirs, depuis si longtemps exprimés de MM. les curés de la ville de Lévis et de St.-Joseph, et des principaux citoyens de cette localité, en établissant un bureau, avec la pensée que ce premier pas, sera couronné de succès et que le patronage donné par la ville de Lévis, et s'étendra jusque dans les paroisses environnantes. Nous vous invitons à prêter toute votre influence pour que la Caisse reçoive l'encouragement que nous attendons de tous les citoyens de cette localité. Les hommes d'affaires y trouveront toujours les facilités possibles pour les transactions commerciales entre les deux villes. Les

classes ouvrières et les habitants des paroisses environnantes recevront un accueil bienveillant, et leur petit dépôt grossissant petit-à-petit, leur procurera un fond de réserve qui leur sera d'une grande utilité dans tous les moments de la vie.

Oui, messieurs, si tous savaient apprécier les caisses d'épargne, la misère dans nos villes ne serait presque pas connue. Combien de malheureux qui vont mourir dans les hôpitaux et même dans nos prisons, auraient la douce consolation de mourir au sein de leur famille, si, pendant qu'ils jouissent d'une bonne santé et d'une vigoureuse jeunesse, ils eussent eu la bonne pensée et la prévoyance de faire de petites économies, et placer dans les caisses d'épargnes quelques chelins, chaque semaine, sur le surplus du produit de leur travail. Engageons surtout la classe ouvrière à venir déposer toutes les semaines quelques chelins ; ce sera pour elle un nouveau chemin que l'on aime à fréquenter une fois qu'on l'a franchi.

Le président, en terminant, a exprimé un désir, et ce désir c'est que l'épigraphe que l'on a placée en tête des livres de la Caisse fut gravée dans la mémoire de tous les Canadiens :

Donnons tout au besoin, rien à la fantaisie.
On se soutient par l'ordre, et par l'économie.

Après le président, le caissier-gérant M. F. Vézina prit la parole.

Nous aimons à reconnaître ici les qualités précieuses de M. Vézina, comme financier ; et on peut dire avec un légitime orgueil que si le commerce anglais a la réputation de posséder les meilleurs

financiers du monde, nous possédons, nous aussi franco-canadiens, des financiers dignes de figurer avec un égal avantage à côté des autres origines. Certes, il suffit de jeter un simple coup d'œil sur les opérations sans cesse progressives de la Banque Nationale et de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, pour démontrer que nos financiers franco-canadiens, n'en cèdent nullement aux financiers anglais, lesquels seront les premiers même à reconnaître en M. Vézina le type du plus parfait financier de notre temps.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici qu'un résumé bien imparfait du discours prononcé par M. Vézina en cette circonstance.

M. Vézina dit qu'après le discours de M. le président, il lui restait peu de chose à dire; que, cependant, il donnerait quelques informations et mettrait devant l'assemblée des chiffres qui auraient quelque intérêt pour les habitants de Notre-Dame et de St.-Joseph. Qu'il était très-important de bien comprendre ce que la Caisse d'Economie de N.-D. avait intention de faire en venant établir un bureau à Lévis, non pas de son propre chef, mais à la demande des habitants de cette localité. Qu'elle venait répondre à la pétition nombreusement signée par les habitants de la ville de Lévis, et de St.-Joseph, demandant soit une succursale de la Banque Nationale ou de la Caisse d'Economie.

Qu'il priait les habitants de ces deux paroisses de bien comprendre qu'ils auraient à transiger non pas avec la banque Nationale, mais avec la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, une banque

d'épargne et non une banque commerciale. Il entra dans quelques détails sur les établissements publics destinés à recevoir en dépôts les sommes qui leur sont confiées, à donner un intérêt déterminé, et à rembourser les dépôts, à la demande des déposants.

Les caisses d'épargnes, a-t-il ajouté, ne sont point, à proprement parler, des institutions de crédit ; elles n'ont pas permission de fournir un capital à ceux qui en sont momentanément privés ; mais bien de faciliter l'accumulation du travail, d'encourager l'économie, de réunir les plus petites épargnes, pour les transformer en un capital productif. Tout travailleur, quelque modeste que soit la rémunération de ses efforts, peut et doit, même au prix de certaines privations, mettre en réserve, une fois ou autre une partie de ses profits, afin de se former un fonds auquel il puisse recourir en cas de chômage, d'accident ou de maladie. Malheureusement ces épargnes ne peuvent être que très-minimes et nulles. Il ne peut les faire fructifier lui-même. Il lui faut quelqu'un pour les recueillir pour lui et les faire profiter. Les banques d'épargnes sont ce quelqu'un. Elles recueillent ses économies qui, accumulées avec celles de beaucoup d'autres font un grand capital qui profite avantageusement pour un propriétaire et augmente ainsi ses moyens d'existence.

Non-seulement les caisses d'épargnes recueillent et font fructifier un capital au profit d'hommes destinés à vivre au jour le jour, sans souci du lendemain, sans espérance de l'avenir, elles inspirent des idées d'ordre, développent le sentiment moral, tout en augmentant le bien-être matériel.

Telle est l'action de la Caisse d'Économie

Notre-Dame fondée en mai 1848. Cette Institution est née sous l'inspiration, sinon des principes économiques les plus purs, du moins des idées charitables et philanthropiques les plus intelligentes. La société de St.-Vincent de Paul à Québec, croyant être utile aux pauvres de cette cité, créa l'œuvre de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec.

Il rentra ensuite dans quelques détails sur les opérations des premières années de la Caisse, et continua ensuite à donner les chiffres progressifs de ses transactions. Il nomma ses premiers fondateurs, et appuya surtout sur plusieurs fondateurs de l'Institution qui ont devancé leurs confrères dans le tombeau, par exemple. MM. F. X. Méthot, M. Bilodeau, P. Dorion, A. Gaudry, P. V. Bouchard, Jos. Cadotte, P. M. Rinfret, G. Darveau, Alx. Amiot.

Nous devons avoir ici une profonde reconnaissance pour les hommes bienfaisants, dont le dévouement éclairé a trouvé moyen d'inspirer au pauvre des vertus et de lui procurer un bien-être que son isolement semblait rendre impossible.

Parler du riche qui, tout en donnant l'exemple d'économie, profite des avantages des caisses d'économie en y déposant les capitaux qu'il possède, en attendant des placements plus avantageux ou en rendant productifs les sommes qui lui sont nécessaires pour les besoins journaliers de sa famille ou de son occupation, c'est dire qu'il est aussi intéressé que les autres à favoriser l'existence de ces institutions d'économie.

Il donna aussi les noms du patron de l'Institution des directeurs honoraires et des directeurs gérants.

Il convenait que des citoyens de Notre-Dame et de St.-Joseph fissent partie de la direction honoraire, comme l'acte d'incorporation veut que le nombre des directeurs honoraires ne dépasse pas 70, des messieurs ont offert leur résignation pour faire place à un égal nombre à la satisfaction des directeurs gérants. Les messieurs choisis en remplacement, sont le révd. M. Routier, L. Carrier, écr, maire de Lévis, J. E. Verrault, écr, maire du Village de Lauzon, J. B. Beaulieu, écr, et Geo. Couture, écr.

Il procéda ensuite à la lecture des règles et règlements en les accompagnant des remarques nécessaires. Il pria l'assemblée de bien se graver dans la mémoire, comme le président l'avait dit, la devise de l'Institution :

Donnons tout au besoin, rien à la fantaisie,
On se soutient par l'ordre et par l'économie.

Le caissier-gérant a continué en disant, que c'est l'opinion des directeurs de la banque à qui la dernière pétition avait été adressée, que c'est aussi l'opinion des directeurs de la Caisse d'Économie ainsi que celle des révds. MM. Déziel et Routier que l'établissement d'une caisse d'épargnes doit suffire pour le présent à Lévis.

Que la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec qui a donné naissance à la banque Nationale, une de nos belles institutions monétaires de la puissance du Canada, verra à ce que les besoins commerciaux de la localité de Lévis soient satisfaits, et quand il sera temps d'y implanter une banque commerciale, elle en conférera avec la banque

Nationale très intimement liée avec la Caisse d'Économie, et les deux institutions seconderont les efforts des citoyens de Lévis dans leur avancement matériel et leurs progrès commerciaux.

Il a terminé en remerciant l'assemblée de l'attention qu'on lui avait donnée, et il a prié les citoyens riches et aisés de la Pointe Lévis de réunir leurs efforts à ceux des directeurs-gérants de la Caisse d'Économie pour le succès de l'Institution.

Si l'Institution réussit, dit-il, les bons effets s'en feront sentir parmi les habitants de Lévis et de Lauzon.

Le révd. M. Déziel adressa ensuite quelques mots à l'assemblée et dit qu'il était convaincu d'exprimer les sentiments de tous ses paroissiens en manifestant toute sa satisfaction et en exprimant sa plus vive reconnaissance à MM. les directeurs qui ont doté notre ville d'une Institution qui devra certainement produire de nombreux fruits, dans toutes les classes de la société.

Après quoi il fut proposé par le révd. M. Déziel, secondé par J. B. Beaulieu, écuyer, et résolu unanimement :

“Que les citoyens des paroisses de Notre-Dame et de St.-Joseph de Lévis croient devoir exprimer leur reconnaissance bien méritée, à messieurs les directeurs-gérants et le caissier-gérant de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, pour s'être rendus aussi généreusement à la demande des pétitionnaires des deux paroisses ci-dessus nommées, d'établir parmi eux une banque d'épargne.”

Ensuite, il fut proposé par Ls. Carrier, écuyer,

maire de Lévis, secondé par F. E. Verrault, écuyer, maire de Lauzon.

“Que la démarche prise par messieurs les directeurs-gérants et le caissier-gérant de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, demande que les citoyens des paroisses de Notre-Dame et de St.-Joseph de Lévis, se joignent d'un commun accord pour favoriser et encourager par tous les moyens à leur disposition, l'établissement parmi eux d'une Caisse d'épargnes.”

Des remerciements sont votés aux officiers qui ont présidé la réunion, et l'assemblée s'ajourne.

—(*Progrès de Lévis.*)

Liste des personnes présentes à l'assemblée du 18 mai au bureau de la caisse de Notre-Dame de Lévis.

Revd. M. Déziel,
MM. Louis Carrier,
J. B. Beaulieu,
F. E. Verrault,
Léon Roy,
Flavien Roy.
Pierre Barras,
P. C. Dumontier,
P. Morency,
J. B. Michaud,
F. M. Guay,
Th. Fois,
Th. Fraser,
Jac. Jobin,

Louis Bégin,
T. Samson,
Etienne Samson,
Jos. Bégin,
S. Thompson,
J. Thompson,
Dr. Lacerte,
Th. Dunn,
Antoine Pampalon,
George Bourassa,
J. N. Duquet,
Alfred Giroux.

Aux Classes Ouvrières

V

VOULOIR C'EST POUVOIR.—LES CAISSES OU BANQUES
D'ÉPARGNE.

Vouloir et Pouvoir ! C'est là un principe admis pour tout ce qui est raisonnable et en harmonie avec les doctrines que nous enseigne notre sainte religion.

Cependant, beaucoup disent :—“ C'est impossible, je ne puis faire des économies. ”—C'est impossible, quand on ne veut jamais faire quelque sacrifice de ses désirs désordonnés ; mais au contraire, cela devient possible, même facile, du moment que l'on s'abstient de faire toute dépense inutile ou frivole, et qu'on ne se donne que bien juste le strict nécessaire.

Alors, seulement, on pourra en le voulant sérieusement, acquérir un trésor plus ou moins considérable, selon qu'on n'aura économisé chaque

jour, en prenant sur les bénéfiques, peu ou beaucoup, en proportion de ce que l'on gagne. L'ouvrier, même le moins rétribué, peut aisément mettre de côté *un, cinq* ou *dix* centins par jour ; et, à la fin de l'année, ou de plusieurs années, il se trouvera possesseur d'une somme assez ronde qui apportera l'aisance au sein de sa famille. Que chaque ouvrier le veuille donc sérieusement et il le pourra très-certainement.

Maintenant, si l'ouvrier ajoute l'intérêt que lui rapporteront ses économies déposées dans une caisse ou banque d'épargne offrant, bien entendu, toutes les garanties d'une bonne administration, il verra son petit capital grossir encore bien plus vite : car l'argent placé à intérêt fait des *petits*, dit Franklin, c'est-à-dire que l'argent engendre l'argent.

Par exemple, toute somme d'argent déposée dans une banque d'Épargne n'offrant même que 5 pour 100, se double à peu près tous les seize ans, seulement par les intérêts : d'un petit capital de vingt-cinq piastres, on en obtiendra cinquante au bout de 16 ans, et ainsi de suite.

Aussi l'importance d'une caisse d'épargne est incalculable pour les classes ouvrières. Comme le dit Cormenin, cette Institution " permet à l'ouvrier de devenir maître un jour, en achetant avec ses petits capitaux amassés, un fonds de boutique achalandé, ou de faire les frais et achats d'un premier établissement, ou de consacrer plus tard, s'il est actif, ingénieux, entreprenant, à quelque entreprise plus fructueuse que le gain rétréci d'une manualité journalière, des capitaux qui, épargnés, ne suffiraient pas à cela. "

" La frugalité, la prévoyance, l'esprit d'ordre, a

dit un autre auteur, telles sont les qualités dont les caisses d'épargne feront bientôt contracter l'habitude à l'ouvrier. Longtemps courbé sous le poids de l'infortune, son âme se relève ; il commence à s'estimer avec justice ; puisqu'il tient ce qu'il possède du travail et de la sagesse. Ses mœurs s'améliorent, son caractère s'adoucit, son intérieur est plus calme, sa famille plus affectionnée et plus heureuse : en devenant propriétaire, il devient un membre plus actif de la société ; il possède, il a l'intérêt de conserver ; il goûte les bienfaits de l'ordre général, il s'y affectionne et il en sent la nécessité."

Profonde et admirable vérité : aussi les classes ouvrières ne devraient jamais la perdre de vue, car c'est là le véritable moyen que l'ouvrier doit adopter et mettre en pratique, s'il veut se mettre lui et sa famille à l'abri des infortunes ou des infirmités, amenées inévitablement par un âge avancé. Alors il verra sa carrière se terminer avec beaucoup moins d'amertume, parce que ses économies constantes du passé lui permettront de finir ses jours, après un rude labeur, au sein de sa famille bien-aimée, qui lui prodiguera ses soins empressés, sans avoir la douleur, toujours bien amère à ce moment suprême, soit de recourir à l'assistance de personnes amies ou bien étrangères, ou encore d'aller mourir à l'hôpital. Aussi cet heureux ouvrier emportera avec lui, au-delà du tombeau, la bien douce consolation qu'il laisse à ses enfants chéris et à sa famille le bel exemple de l'économie, accompagnée de quelques-uns de ses bons fruits !—(*Progrès de Lévie.*)

La Caisse d'Économie

Depuis quelques jours, nous avons publié sur l'économie plusieurs articles adressés spécialement aux classes ouvrières. Nous avons expliqué et développé aussi longuement que possible les nombreux et importants motifs qui doivent les engager à faire une constante épargne sur le gain de tous les jours. Cette question de la nécessité de l'économie qui se résume dans ces quelques mots : préparez-vous pendant la jeunesse et l'âge de la force et la vigueur, une heureuse vieillesse ; cette question, disons-nous, est trop simple pour ne pas être comprise de tout le monde. Aujourd'hui même, un nouveau et efficace moyen d'économiser est offert à la classe ouvrière de Lévis, par l'établissement de la succursale de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec.

Le but de la Caisse d'Économie est tout différent de celui des autres institutions monétaires du pays. Des actionnaires fondent une banque toujours dans l'intention et l'attente de réaliser des profits considérables et d'augmenter leurs fortunes. Mais la Caisse d'Économie a été fondée dans le but de répandre l'amour de l'économie parmi les classes ouvrières ; et les profits que réalisent l'Institution par une sage et habile administration, caractère distinctif de cette banque, sont employés au soutien des institutions de charité. Celui qui déposera dans cette banque partagera donc, tout en faisant fructifier pour lui-même son argent, le mérite de soutenir les hospices des orphelins. C'est un double résultat que l'on ne saurait trop apprécier. Le temps n'est peut-être pas éloigné où il faudra établir à Lévis

une maison pour les jeunes enfants privés des secours de leurs parents. Les économies quoique accrues de l'intérêt laisseraient encore à la Caisse d'Economie des profits qu'elle emploierait à faire le bien parmi nous.

Une autre raison pour que la classe ouvrière de Lévis économise, c'est que l'ouvrage ne dure guère que pendant la saison d'été ; l'hiver il y a peu à faire. Il faut prévenir les mauvais jours par l'économie des gages élevés de la belle saison.

Tous les citoyens de Lévis doivent encourager le fonctionnement de la seule Institution monétaire que nous possédons. C'est une importante amélioration qui était nécessaire à Lévis et qui ne peut que contribuer à son agrandissement et à son déploiement de richesses.

Le taux de l'intérêt que paie la Caisse d'Economie est cinq pour cent pour toute somme moindre de huit cent piastres, au-dessus de huit cents piastres l'intérêt n'est que de quatre pour cent. On pourra déposer un seul trente sous à la fois, mais pas moins. Combien de personnes dépensent journellement un trente sous par pure fantaisie ? Cette modique somme déposée tous les jours serait un petit trésor s'accumulant continuellement et se grossissant des intérêts. Dans peu d'années le déposant aurait un capital suffisant pour faire quelques entreprises des plus avantageuses.

Dans un autre numéro, nous publierons les règlements de la Caisse d'Économie.

Deux citoyens de Lévis, George Couture, écuyer, et J. B. Beaulieu, écr., ont été nommés membres honoraires de cette Caisse.

Certes, on ne pouvait faire un meilleur choix ; car ces deux messieurs sont arrivés à la fortune en mettant en pratique tous les moyens que recommandent la sagesse, la prévoyance, l'activité et une constante économie.

De fait, tâchons de suivre tous les exemples d'économie et surtout d'activité qu'ont fait preuve sans cesse ces deux messieurs, et nous serons certains d'entrer dans le véritable chemin de la fortune, sans avoir besoin pour cela de *Petit* et de *Grand Albert*, de *Dragon Rouge* et de *Poule noire*, de *chandelle et de corde de pendu* !

Non ! soyons vigilants et laborieux, ne dépensons que juste ce qu'il faut pour notre nécessaire ; tâchons surtout de dépenser toujours un peu moins que ce que l'on gagne et nous arriverons certainement, sinon à la fortune, au moins à une honnête aisance.

A trois heures cette après-midi une réunion des principaux citoyens de Lévis avait lieu dans la bâtisse de la Caisse d'Epargne de cette ville. Nous donnerons dans notre prochain numéro un compte-rendu fidèle des procédés de cette assemblée.

—(*Progrès de Lévis.*)

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Suivant les prescriptions de la loi, l'assemblée annuelle des directeurs honoraires de l'Institution a été tenue à son bureau le 15 de juin courant.

L'hon. Ulric J. Tessier, ayant été appelé à présider l'assemblée, et Samuel Benoit, écuyer, à agir comme secrétaire ; le rapport suivant est lu par le président de l'Institution :

VINGTIÈME RAPPORT annuel de la Caisse d'Economie
Notre-Dame de Québec, aux directeurs honoraires
de cette Institution.

Messieurs,

Dans le présent rapport annuel que les directeurs gérants ont l'honneur de vous présenter, vous remarquerez que le montant des dépôts a été plus considérable que celui de l'année dernière. Cependant, les profits ont été moins grands. Ce résultat s'expliquera par les raisons suivantes :

Nous avons gardé, par prudence, à la Banque Nationale, une somme disponible plus considérable que celle des années passées ; nous n'avons fait que bien peu de placements, et nous avons élevé le taux des intérêts de 4 à 5 par 100 sur les dépôts depuis \$800.00 à \$2,000.00, ce qui fait une différence de plus de \$6,000.00 en faveur des déposants.

Malgré cette diminution dans nos profits, après avoir payé aux déposants une somme de \$43,855.00 en intérêts et déduit \$7,470.20 pour les dépenses courantes, il reste un profit net de \$8,222.95 qui ajouté à la balance au crédit des profits de l'an dernier, donne un total au crédit du compte des profits et pertes de \$12,553.00 que nous répartissons de la manière suivante : Nous mettons \$5,000.00 au fonds de réserve ; nous donnons \$2,000.00 aux institutions charitables de Québec, et nous appliquons

sur notre propriété \$1,169.23. A cette somme de \$1,169.23 ainsi appliquée en réduction sur le prix actuel de notre propriété, nous ajoutons celle de \$830.77, provenant des loyers de l'année ; par cette réduction et les autres précédentes, cette propriété, après avoir coûté \$45,000.00, est réduite à \$18,000.00.

Pendant l'année nous avons ouvert 980 nouveaux comptes ; 890 ont été clos ; le nombre total des déposants est de 3,857. Les dépôts se sont élevés à la somme de \$1,231,140.00, et les remboursements à celle de \$1,153,265.00. La balance due aux déposants est maintenant de \$945,246.69. Comme vous le voyez les affaires sont très-florissantes, et nous avons raison de croire que les sympathies et la confiance que le public a toujours eue pour notre Institution, continueront comme par le passé. Pour nous, nous désirons donner toutes les facilités possibles à nos nombreux déposants, dans les diverses transactions qu'ils auront à faire avec nous, et ainsi mériter la continuation du patronage public qui a fait de notre Caisse une institution financière, utile, prospère et solide.

Vous savez que les directeurs ont établi un bureau dans la ville de Lévis, sous leur contrôle immédiat dans le but de donner de plus amples facilités à nos nombreux déposants de cette localité, et des paroisses environnantes qui, depuis plusieurs années, avaient exprimé, à plusieurs reprises, leur désir d'avoir chez eux un bureau de notre Institution. C'est le 18 mai dernier que ce bureau y a été ouvert, et, le 31 du même mois, une somme de \$9,677.50 y avait été déposée. Pour s'identifier d'une manière plus intime avec les citoyens de ces localités, et pour

accroître l'intérêt qu'ils portent à notre Institution, nous avons jugé convenable de choisir, parmi eux, un certain nombre de directeurs honoraires. Mais comme le nombre de ces directeurs fixé par la loi était rempli, nous avons dû accepter la résignation généreusement offerte par six de nos anciens directeurs honoraires pour les remplacer par six autres, choisis parmi les principaux citoyens de la ville de Lévis, et de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis. Les messieurs nommés par les directeurs, sont les Révds. J. D. Déziel et H. Routier, et Louis Carrier, George Couture, F.-E. Verrault, et J.-B. Baulieu, écuyers. Nous vous soumettons ces nominations pour recevoir votre approbation.

Les livres ont été soigneusement examinés par les auditeurs, et les valeurs ont été soumises à l'examen minutieux du comité des finances, et le tout est dans un ordre parfait. Le bilan détaillé des transactions de l'année, ainsi que la classification des déposants font voir que les affaires sont des plus satisfaisantes.

En terminant, nous devons ajouter que tous nos officiers méritent nos remerciements pour la manière habile avec laquelle ils ont administré les affaires.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE, M. D.,

Président.

Après la lecture du rapport ci-dessus, le caissier gérant fait connaître les transactions de l'année et le bilan comme suit :

ETAT des transactions de la banque pendant l'année
expirée au 31 de mai 1868.

Recettes.

A balance en mains, au 31 mai 1867.....	\$	61,840	70
Dépôts.....		1,231,140	93
Intérêt.....		59,963	86
Placements et loyers.....		19,120	97
		<hr/>	
			1,310,225 76
			<hr/>
			\$1,372,066 46
			<hr/>

Déboursés.

Par remis aux déposants.....	\$1,153,265	88
“ Placements.....	73,722	85
“ Intérêts.....	43,855	20
“ Dépenses courantes et dons.	9,470	80
“ Réparations à la bâtisse et Taxes municipales.....	348	54
	<hr/>	
		1,280,663 27
“ Argent en banque.....		91,403 19
		<hr/>
		\$1,372,066 46
		<hr/>

BILAN

Passif.

Dû aux déposants.....	\$	945,246	69
Fonds de réserve.....		75,000	00
Compte de profits et pertes.....		4,545	59
		<hr/>	
			\$1,024,792 28
			<hr/>

Actif.

Effets de la puissance et de corps publics incorporés, et prêts sur garanties légales.....\$	890,725	87
Argent en banque.....	91,403	19
Intérêts accrus et non recus.....	20,594	62
Propriétés et créances immobilières.....	20,223	56
Autres creances.....	1,031	52
Ameublement.....	813	52
	<hr/>	
	\$1,024,792	28
	<hr/>	

F. VÉZINA,
Caissier-gérant.

SAM. BENOIT,
Secrétaire-trésorier.

Rapport des auditeurs.

Nous avons soigneusement examiné les livres, états et valeurs de l'Institution pour l'année courante, et nous certifions avoir trouvé le tout dans un ordre parfait.

LOUIS BILODEAU, }
F. R. A. VÉZINA, } Auditeurs.

Québec, 31 mai 1868.

Classification des Déposants.

Déposants de \$	1	à	\$ 200	2662
"	200	à	400	434
"	400	à	800	412
"	800	à	1200	210
"	1200	à	1600	62
"	1600	à	2000	35
"	2000 et au-dessus			42
				<hr/>
				3857
				<hr/>

Il est proposé par C. Delagrave, écuyer, secondé par L. Amiot, écuyer, et il est résolu :

“ Que les rapport et éta's qui viennent de nous être communiqués soient adoptés et publiés, et que les remerciements des directeurs honoraires soient offerts à Messieurs les président, vice-présidents, directeurs et caissier-gérant de la Caisse d'Economie Notre-Dame pour l'habileté qu'ils ont montrée dans la gestion des affaires de l'Institution. ”

Proposé par P. Vallée, écuyer, secondé par M. Ol. Drolet, et résolu :

“ Que les remerciements de cette assemblée sont dûs au secrétaire-trésorier, Samuel Benoit, écuyer, ainsi qu'aux autres officiers de l'Institution, pour la manière attentive avec laquelle ils ont respectivement rempli les devoirs de leurs charges pendant l'année. ”

Proposé par le Dr. R. F. Rinfret, secondé par M. J. Gingras, et résolu :

“ Que l'assemblée concourt unanimement dans les nominations judicieuses qui ont été faites des RR. J. D. Déziel et H. Routier, et de Ls. Carrier, J. B. Beaulieu, Geo. Couture et F. E. Verrault, écuyers, pour remplacer ceux des directeurs honoraires qui ont résigné. ”

Proposé par A. T. LeDroit, écuyer, secondé par Geo. Couture, écuyer, et résolu :

“ Que MM. Isaïe Gaudry et Ls. Bilodeau soient de nouveau nommés auditeurs pour l'année courante. ”

Proposé par M. F. X. Picher, secondé par M.-J. Pâquet, et résolu :

“ Que MM. I. s. Bilodeau, A. T. Ledroit, et J. Gingras, soient nommés scrutateurs pour l'élection de deux directeurs en remplacement de ceux qui sortent de charge. ”

Après le dépouillement du scrutin, G. H. Simard et M. Tessier, écrs, sont déclarés réélus à l'unanimité.

Le Dr. Rinfret ayant remplacé l'hon. U. J. Tessier au fauteuil, il est proposé par le Dr. Robitaille, secondé par A. B. Sirois, écuyer, et résolu :

“ Que les remerciements de cette assemblée soient votés à l'hon. U. J. Tessier pour ses services à la présidence. ”

Proposé par l'hon. I. Thibodeau, secondé par E. Chinic, écuyer, et résolu :

“ Que les remerciements de cette assemblée soient votés à MM. les scrutateurs, ainsi qu'au secrétaire pour les services qu'ils viennent de rendre dans leurs charges respectives. ”

U. J. TESSIER, président,
SAM. BENOIT, secrétaire.

Québec, 15 juin 1868.

A la première séance des directeurs gérants, tenue à la suite de l'assemblée annuelle, les nominations suivantes ont été faites, savoir :

Président : Ol. Robitaille, écuyer, M. D.

Vice-présidents : A. B. Sirois et G. H. Simard, écuyers.

Membres du comité des finances : L'hon. I. Thibodeau, Dr. Robitaille, F. Vézina, G. H. Simard, E. Chinic et S. Benoît, écuyers.

SAM. BENOIT,
Secrétaire.

Les principaux faits à relater dans l'année 1868-69, sont les dons accordés aux institutions de charité.

Le 5 juin 1868 il leur fut voté une somme de \$2,000, et le 29 mai 1869, une pareille somme leur fut accordée.

C'est le 31 août 1868, que date la nomination de M. Narcisse Hamel, maintenant le comptable à Lévis, successeur de M. Napoléon Matte, lorsqu'il fut appelé à une promotion dans la Banque Nationale

En décembre 1868, M. Louis Amiot fut nommé directeur gérant, à la place de feu Michel Tessier, et M. Jos. Hamel fut nommé directeur honoraire.

Cyr. Delagrave, écuyer, avocat, fut aussi nommé conseil de la Caisse d'Economie.

Nous donnons ci-dessous communication de trois rapports du caissier-gérant, en date respective du 27 novembre 1868, 22 décembre 1868 et 28 janvier 1869.

A Messieurs les Président, Vice-présidents et aux
Directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame
de Québec.

Messieurs,

Les registres de la cathédrale de Québec ont fait mention, le 13 de ce mois, de la mort d'un ancien et respectable citoyen de cette ville : de même, les livres de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec auront à enregistrer le décès d'un de ses zélés fondateurs et d'un directeur-gérant très-dévoué, feu Michel Tessier, écuyer, notaire public.

Ce monsieur, en attachant son nom à notre établissement, s'est acquis des droits à la confiance publique, au respect et à l'amitié de ses confrères.

Le nom de Monsieur Tessier paraît parmi les premiers fondateurs de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, à la date du mois de mai 1848. Il fut aussi un des premiers membres de la direction, depuis 1848 à 1851, temps où le nombre des directeurs fut réduit de vingt à dix. Mais en 1855, lorsque les directeurs s'occupèrent de mettre la Caisse d'Économie sous la loi générale des banques d'épargnes, 4 et 5 Vict. Chap. 32, Monsieur Tessier fut de nouveau choisi comme directeur, position qu'il a continué de remplir avec honneur jusqu'à sa mort.

Cette vacance, Messieurs, créée parmi vous, par la mort de votre regretté confrère, vous oblige de nommer premièrement, un nouveau directeur honoraire, secondement, un nouveau directeur-gérant.

L'honneur de la Caisse d'Économie de N.-D. de Québec est engagé à reconnaître le dévouement spontané et généreux montré par quelques fondateurs, lors de la nomination de six citoyens de Lévis, comme directeurs honoraires de notre Institution.

Le premier de ces fondateurs qui a ainsi droit à votre reconnaissance, est Joseph Hamel, écuyer marchand, et vous ne devez pas hésiter, un moment, à le remplacer dans ses anciennes fonctions de directeur honoraire.

Vient ensuite la nomination d'un directeur gérant.

La justice commande que le choix soit fait parmi les directeurs honoraires du faubourg St.-Jean.

Ces messieurs sont au nombre de seize, et voici leurs noms par ordre alphabétique :

MM. Ls. Amiot,
Louis Bilodeau,
Jos. Corbin,
Ab. Durant,
Ol. Drolet,
Jer. Gingras,
P. Gauvreau,
Ferd. Gauvreau,
Jean Paquet,
F. X. Picher,
Germ. Roberge,
J. Robitaille,
R. F. Rinret,
A. E. Tessier,
Flav. Trudel,
Rom. Vallière.

Deux d'entre eux me paraissent avoir plus de droit que les autres, à cette position, tant par les services qu'ils ont rendus, que par la philanthropie avec laquelle ils se sont acquittés de leurs devoirs. Ce sont MM. Ab. Durant et Louis Amiot.

M. Durant est fondateur de la Caisse depuis son origine : il fut nommé directeur en juin 1853, et continua d'agir comme tel jusqu'en 1855.

Monsieur Amiot fut nommé fondateur de la Caisse, par la conférence St.-Jean, en juin 1856, pour remplacer M. Joseph Moreau.

M. Amiot s'est rendu très-utile à l'Institution et en a toujours été un des zélés directeurs-honoraires. Il a encouragé par tous les moyens en son pouvoir, les opérations de la Caisse, et a suivi de bien près les procédés des diverses assemblées générales ou annuelles de l'Institution.

Par son aisance, par la position respectable qu'il occupe parmi ses concitoyens, par l'influence qu'il possède dans le cercle industriel, par son bon jugement, son activité et sa moralité exemplaire, M. Amiot, surtout en considération des services rendus à la Caisse, est celui, dans mon opinion sur qui vous devez Messieurs concentrer vos suffrages.

Celui qui aura obtenu la majorité des voix, devra, après avoir prêté serment, agir comme directeur-gérant, jusqu'aux élections prochaines, en juin 1869, temps où ce nouveau directeur devra être soumis, avec les deux autres sortant de charge, à l'épreuve du scrutin, pour agir ensuite, s'il est réélu, pendant le temps marqué pour l'exercice de celui qu'il remplace.

La loi et les règlements ne donnent pas de mode particulier pour procéder à cette élection de votre part.

Veillez prescrire, s'il vous plait, le mode que vous désirez adopter pour cet objet.

Recevez Messieurs, l'assurance de la considération distinguée de votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé)

F. VEZINA,

Caissier-gérant.

Québec, 27 novembre 1868.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

Québec, 22 décembre 1868

Messieurs les directeurs de la Caisse d'Economie
Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

J'ai l'honneur de mettre devant vous un état
du compte d'intérêt et du compte des déboursements,
montrant le montant net probable des profits pour
les six mois expirés le 30 novembre écoulé.

Intérêt et change reçus.....		\$32,130 54
“ dû sur dépôts, B. N.....		976 80
		<hr/>
		\$33,107 34
Moins :		
Déboursements.....	\$3,773 57	
Salaires des directeurs.....	384 00	
Int. 5 par cent aux déposants..	24,164 08	
	<hr/>	28,321 65
		<hr/>
Profits.....		\$4,785 69
		<hr/>

Je mettrai devant vous à la prochaine assemblée,
un état des opérations du bureau de Lévis pour les
premiers six mois.

Votre, etc.,

(Signé)

F. VEZINA,

Caissier-gérant

s
c
a
t
B
ay
te
de
re
d'a
bu
1o.
n
2o.

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec

Québec, 28 janvier 1869.

MM. les président, vice-présidents, et directeurs
de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

Le 22 décembre dernier, je mettais devant vous
un état montrant le montant *net* probable des profits
pour les six mois expirés le 30 novembre dernier.
Cette somme des profits probables est de \$4,785.69.

Aujourd'hui, je veux vous montrer pour quelle
somme la branche de la Caisse à Lévis a contribué à
ces profits.

Dans cette période, il a été placé une somme
additionnelle d'environ \$83,250.00. Cette somme se
trouve placée par l'augmentation des dépôts de la
Basse-Ville et de Lévis, le bureau de la Haute-Ville
ayant diminué d'environ \$9,426.00 dans le même
temps ; tandis que le bureau de la B.-V. augmente
de 47,197.00, et celui de Lévis d'environ 41.790.

Ces deux bureaux ont donc droit aux profits
reçus ou dûs sur ces placements dans la proportion
d'à peu près la moitié. Dans cette proportion, le
bureau de Lévis a droit à :

1o. Escompte sur ses place- ments.....	\$ 496 31
2o. Int. dû sur ces placements.	613 76
Total.....	\$ 1,110.07

Il a été payé par la Banque Nationale en intérêt (déduction faite des intérêts payés.)	\$ 222 21
Et il est dû par la Banque Nationale (ceci à la date du 1er décembre).....	108 46

Faisant en tout pour intérêt reçu et dû une somme de.....	<u>\$1,440 74</u>
---	-------------------

Les dépenses du bureau de Lévis pendant les mêmes six mois sont comme suit :

Pour salaires.....	\$ 641 64
Pour ameublement.....	141 08
Pour impressions remboursables.....	156 00
Pour loyer.....	160 00
Pour bois de chauffage.....	46 37
Pour menues dépenses.....	60 00
Pour papeterie, etc., etc.....	56 17

\$ 1,231 26

De cette somme je retranche	
les salaires.....	\$ 641 64
L'ameublement.....	141 08
Impressions remboursables.....	156 00

938 72

Reste.....	\$ 322 54
------------	-----------

Et j'ajoute : salaire de M. Lafrance au lieu de celui de M. Matte.....	\$ 150 00
Différence de salaire de M. Pampalon et celui de M. Hamel.....	105 00

255 00

Donnant une dépense réelle de	\$ 577 54
-------------------------------	-----------

Report..... \$ 577 54 \$ 1,440 74
J'estime les intérêts de 5 par
cent dûs aux déposants à..... 542 00

\$ 1,119 54

J'ai donc à déduire de \$1,-
440 74..... 1,119 54

Laissant une balance de..... \$ 321 20

Comme surplus de recettes sur les dépenses, et comme
autant contribué par le bureau de Lévis à la somme de
\$4,785 69, profits probables de la Caisse d'Economie N.-D.
pour les six mois expirés le 30 novembre dernier.

Le tout humblement soumis,

(Signé) F. VIZINA,

Caissier-gérant.

Puis vient ensuite le rapport du caissier-gérant
du 29 mai 1869, et celui des directeurs soumis à
l'assemblée annuelle des directeurs honoraires le 21
juin 1869.

A Olivier Robitaille, écr., président de la Caisse
d'Economie de Notre-Dame de Québec.

La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec
est sur le déclin de sa 21ème année d'existence.

La Caisse continue de sentir les fruits de
l'inspiration philanthropique des hommes les plus
respectables qui en sont les fondateurs, de son
administration désintéressée et habile, soutenue dans
son action bienfaisante par l'unanimité de l'opinion
publique.

On aime à reconnaître l'aide qu'elle reçoit continuellement du concours infatigable d'une foule de propagateurs intelligents et l'appui toujours fidèle d'une publicité puissante.

Notre Caisse d'Épargne a magnifiquement accompli sa mission, telle du moins que l'avait conçue la pensée de ses inspireurs, pensée exclusivement charitable et morale.

Nous devons être rassurés sur l'efficacité du travail apporté respectivement par chacun de nos fidèles employés.

La surveillance que j'ai portée sur l'établissement m'a satisfait de l'exatitute appréciable avec laquelle tous les droits sont remplis dans chaque charge du département.

J'aime, en passant, à faire remarquer à nos employés que c'est un principe bien établi et admis partout, que l'Institution est responsable au public, et que les employés sont responsables à l'Institution. De plus que les charges qui requièrent le maniement immédiat de l'argent, ne tient pas la responsabilité de plusieurs employés, mais exclusivement celle de celui seul à qui une telle charge est dévolue ; hormis le cas d'absence des bureaux, dans lesquels cas, la spécialité monétaire, si je puis m'exprimer ainsi, est remplacée par un autre employé qui alors, devient responsable à l'Institution.

Je m'explique en disant :

1o. Tout surplus dans la Caisse journalière appartient à l'Institution, et le caissier ne peut pas en jouir.

20. Tout déficit dans la Caisse journalière doit être remis à l'Institution lorsqu'il est retrouvé.

30. Ce surplus ou ce déficit se règle plus tard, s'il y a lieu, entre l'Institution et son employé, ce dernier étant responsable à la première.

40. Celui qui a la charge du maniement des argents ne peut pas et ne doit pas, sans en porter la responsabilité lui-même, confier cette besogne à aucun autre, lorsqu'il est présent au bureau.

50. Si celui qui a le maniement des argents s'absente par maladie ou par des raisons majeures, sa charge transportée temporairement à un autre employé, lie alors la responsabilité exclusive de ce dernier.

Je m'empresse de vous dire, M. le président, que la direction peut se rassurer sur ce point. Les choses sont bien faites ici, et les entrées pour ou contre, dans les cas cités, sont faites avec régularité. Je désire seulement que le principe que j'émetts et qui est admis partout, soit bien compris de nos officiers chargés de la besogne à laquelle je fais allusion.

Il a été ouvert 1116 nouveaux comptes, savoir :

Au bureau de la Haute-Ville.....	595
“ “ Basse-Ville.....	259
“ “ Lévis.....	262
	<hr/>
	1116
	<hr/>

alière
t pas

Les comptes finalement soldés sont au nombre
de 687, savoir :

Haute-Ville.....	528
Basse-Ville.....	110
Lévis.....	49
	<hr/>
	687
	<hr/>

Le nombre actuel des déposants est de 4425,
savoir :

Haute-Ville.....	3587
Basse-Ville.....	581
Lévis.....	257
	<hr/>
	4425
	<hr/>

La somme des dépôts s'est élevée durant l'année
à \$1,398,895 14, savoir :

Haute-Ville.....	\$ 818,207 93
Basse-Ville.....	420,278 00
Lévis.....	160,409 21
	<hr/>
	<hr/>
	\$ 1,398,895 14
	<hr/>

Les sommes payées ont été de \$1,227,788 21, savoir :

Haute-Ville.....	\$ 761,400 98
Basse-Ville.....	354,239 63
Lévis.....	112,147 60
	<hr/>
	<u>\$ 1,227,788 21</u>

L'augmentation est de \$171,106,93, savoir :

Haute-Ville.....	\$ 56,806 95
Basse-Ville.....	66,038 37
Lévis.....	48,261 61
	<hr/>
	<u>\$171,106 93</u>

La balance demeurant au crédit des déposants est de \$1,123,353,62 savoir :

Haute-Ville.....	\$ 872,209 68
Basse-Ville.....	195,630 83
Lévis.....	55,513 11
	<hr/>
	<u>\$1,123,353 62</u>

Il a été placé dans l'année		
une somme de.....	\$ 162,717 10	
Moins un montant dû et		
reçu, savoir :.....	19,832 82	142,884 28
		<hr/>
Montant des placements ac-		
actuels.....		1,041,817 18
		<hr/>

Je suis heureux de vous dire que je suis satisfait des opérations de la Caisse à Lévis. Je dois déclarer que je ne m'attendais pas à un aussi beau résultat.

J'ai eu occasion de faire voir que cette branche du département a plus que rencontré ses dépenses dans les premiers six mois. Les six mois de l'hiver n'ont pas été aussi bons tout naturellement, et c'est à peine si, en terme moyen, les dépenses ont pu être rencontrées. Cependant nous devons être satisfaits et nous glorifier pour l'Institution qui a le mérite d'avoir étendu ailleurs ses ramifications, en inculquant les principes judicieux de l'économie.

Comme vous avez pu vous en convaincre vous-même, le département de la B.-V. fonctionne à merveille.

C'est le département qui rapporte le plus de profit à l'Institution, proportion gardée du montant d'affaires transigées.

Je passe maintenant, monsieur le président, au point le plus important des affaires de notre Institution, les profits de l'année; l'emploi de ces profits, les réserves faites ou à faire, les rémunérations des

services rendus, les salaires, les dons à nos chères institutions de charité.

Le compte d'intérêt montre à son crédit une somme de \$71,180 24.

De cette somme il nous faut retrancher :

1o Les intérêts aux déposants.....	\$47,289
2o Les salaires des officiers.....	6,290
3o Les dépenses contingentes.. ..	1,251
4o Le salaire des directeurs.....	792
5o Les dons aux institutions de charité....	2,100
6o Rémunérations à certains employés.....	290
7o Diminution sur l'ameublement des bureaux.....	61
	<hr/>
	\$58,073

Et il me reste encore, Monsieur le président, la jolie somme de \$13,107 24, qui ajoutée à celle de \$4,383 78 de l'an dernier, donne un montant de \$15,391 02 au crédit des profits et pertes. Ceci est en addition de la somme de \$75,000. Montant du fonds de réserve actuel.

Je suis heureux de dire, Monsieur le président, que j'ai fait une revue minutieuse et détaillée de la valeur des placements de la caisse ; et je ne crains pas de dire qu'en mettant de côté, une somme d'environ \$15,000, l'Institution peut faire face à toutes les pertes qu'elle pourrait être appelée à rencontrer aujourd'hui tant en capital qu'en intérêt.

Cette somme de \$15,391 02 maintenant au crédit des profits et pertes est amplement suffisante pour rencontrer toute éventualité, et cela Monsieur le président indépendamment de notre fonds de

réserve de (\$75,000,) soixante-et-quinze mille piastres auquel je n'ajoute rien cette année, mais qui est aujourd'hui intact et qui demeurera ainsi, je l'espère, pour bien des années à venir.

Je laisse le chiffre de la propriété immobilière de l'Institution à \$500 de moins que celui de l'an dernier ou \$17,500, capital représentant un revenu net de 5 par cent que la Caisse reçoit facilement.

Je vous prierai de suggérer vous-même la répartition de la somme de \$2,000, entre les institutions de charité.

Après avoir référé à certaines parties de mon rapport de 1867 qui a été adopté par la direction, je me suis assuré que la Caisse peut allouer des bonus à certains employés, tant que leurs salaires respectifs n'aurent pas atteint le chiffre maximum.

A la dernière assemblée des directeurs, le salaire de quelques employés a été fixé pour l'an prochain. Je n'ai pas de changement à suggérer dans ces salaires, et j'invite le bureau à ne pas en faire.

Il faut remarquer, Monsieur le président, que les salaires dont je viens de parler sont susceptibles d'être augmentés encore, et ils le seront, je l'espère.

J'apprécie à leur juste valeur, les services de ces fidèles employés, et je recommande en leur faveur ce que ma conscience, mon devoir et l'intérêt de l'Institution me prescrivent.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je suis réjoui de pouvoir recommander que la somme que j'ai retranchée plus haut au sixième lieu, sur les

déboursments de l'année, savoir : \$290, soit repartie
comme suit, savoir :

1o. M. Moffat.....	\$100
2o. M. Lafrance.....	100
3o. M. Lessard.....	40
4o. M. Pampalon.....	30
5o. M. Hamel.....	20
	<hr/>
	\$290
	<hr/>

Vous savez que nous avons perdu dans l'année
deux citoyens respectables dans les personnes de
feux Michel Tessier et Chas. Langevin, écuyers, le
premier directeur honoraire et directeur-gérant, le
second directeur honoraire seulement.

M. Jos. Hamel a remplacé feu M. Tessier, comme
directeur honoraire et M. Ls. Amiot comme directeur-
gérant.

Cirice Têtu, écuyer, a remplacé feu M. Langevin
comme directeur honoraire.

Ces nominations demandent d'être approuvées
par l'assemblée annuelle qui aura lieu le 21 de juin
prochain.

De plus, M. Amiot devra subir une nouvelle
élection, comme directeur-gérant devant les directeurs
honoraires, pour le temps qu'aurait eu à courir son
prédécesseur.

Il y aura donc trois directeurs-gérants à élire
cette année.

1o Ls. Amiot, écuyer, en remplacement de feu
M. Tessier, écuyer.

2o MM. Cinqmars et Dussault qui tous deux sortent de charge par rotation.

Ces trois messieurs sont rééligibles par la loi.

Il ne me reste plus, Monsieur le président, qu'à vous prier de vouloir bien donner communication aux directeurs du présent rapport, qui pourrait peut être vous fournir quelques statistiques pour la publication de votre propre rapport annuel aux directeurs honoraires, que nous aurons le plaisir de rencontrer le 21 juin prochain.

Le tout respectueusement soumis,

F. VEZINA,
Caissier-gérant.

Caisse d'Economie Notre-Dame, }
Québec, 29 mai 1869. }

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

L'assemblée annuelle des directeurs honoraires de cette Institution a eu lieu, en conformité de la loi, le troisième lundi, vingt-et-un de juin courant.

L'honorable Ulric J. Tessier fut prié d'accepter la présidence. et Samuel Benoit, écuyer, fut appelé à agir comme secrétaire.

Le président exposa en peu de mots le but de l'assemblée et fit lecture de la 4me clause de l'acte d'incorporation.

On procéda ensuite à la nomination de trois scrutateurs pour surveiller le scrutin de l'élection des directeurs-gérants sortant de charge : MM. Isaïe Gaudry, Ls. Bilodeau et Jérôme Gingras furent nommés.

Il fut convenu que la boîte de scrutin demeurerait ouverte jusqu'à 8½ heures.

Lecture fut faite de deux lettres adressées par les directeurs-honoraires à l'occasion de leur absence de Québec, et de l'impossibilité où ils se trouvaient d'assister à l'assemblée.

Le caissier-gérant informa l'assemblée que le président de l'Institution, pour cause de mortalité dans sa famille, ne pourrait assister à l'assemblée, et donna lecture du rapport et des états suivants :

VINGT-UNIÈME rapport annuel de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, aux directeurs honoraires de l'Institution.

Messieurs,

Les directeurs de la Caisse d'Économie ont l'honneur de vous soumettre le 21ème rapport annuel des affaires de cette Institution.

Nous avons ouvert pendant l'année 1,116 nouveaux comptes, et 687 ont été clos. Le montant des dépôts s'élève à la somme de \$1,398,895.14, et celui des retraits à la somme de \$1,227,788.21. Sur cette somme de dépôts, il a été reçu par le bureau de Lévis un montant de \$160,409.21, et sur celle des

retraits il a été payé, par le même bureau, un montant de \$112,147.60, laissant une augmentation de \$48,261.61. Il reste au crédit des déposants à Lévis une somme de (\$55,513.11) cinquante-cinq mille, cinq cent treize piastres et onze centins. C'est un beau résultat que nous étions loin d'anticiper, et qui justifie pleinement les démarches adoptées par le bureau de direction, l'an dernier, en établissant à Lévis, à la demande du clergé et d'un grand nombre des principaux citoyens de cette localité, une branche de notre Institution. Nous devons cependant faire remarquer que cette branche a à peine rencontré les dépenses encourues jusqu'ici.

Les intérêts dus aux déposants payés, ainsi que toutes nos dépenses, nous avons \$13,107.24 de profits nets. Nous avons pris sur ce montant \$2,190, qui ont été distribuées aux institutions charitables de Québec, et la balance a été ajoutée au crédit du compte de profits et pertes qui, l'an dernier était de \$4,383.78, et qui est maintenant de \$15,391.02. Cette dernière somme, spécialement mise à part, est plus que suffisante pour rencontrer toute perte que pourrait faire l'Institution, tant en capital qu'en intérêt ; laissant parfaitement intact le fonds de réserve accumulé l'an dernier à la somme de \$75,000,00.

Nous avons eu à regretter, pendant l'année, le décès d'un directeur-gérant, Michel Tessier, écuyer, et d'un directeur honoraire, Charles Langevin, écuyer. Le bureau de direction a rempli ces vacances en élisant M. Ls. Amiot à la place du premier, et Messieurs Joseph Hamel et Cirice Têtu, comme

directeurs-honoraires : nous vous demandons la ratification de ces nominations.

Comme par le passé, nous aimons à faire une mention honorable de la conduite et de la diligence de tous nos employés, et de la bonne administration des affaires par le caissier-gérant.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE,
Président.

Québec, 21 juin, 1869.

ETATS des opérations de la Caisse d'Economie
Notre-Dame de Québec, pour l'année écoulée au
31 mai 1869.

Recettes.

A balance, au 31 mai 1868....		\$91.403 19
A dépôts.....	\$1,398,895 14	
A intérêt.....	70,319 82	
A placements.....	19,832 82	
	<hr/>	\$1,489,047 78
		<hr/>
		\$1,580,450 97
		<hr/>

Déboursés.

Par retraits.....	\$1,227,788 21
Par placements.....	162,717 10

Par intérêt.....	50,909 50	
Par dépenses courantes.....	8,585 77	
Par dons.....	2,100 00	
Par propriété.....	864 34	
Par ameublement.....	138 40	
	<hr/>	\$1,453,103 32
Par dépôt à la banque.....	127,347 65	
		<hr/>
		\$1,580,450 97
		<hr/>

BILAN

Passif.

Dû à 4,428 déposants.....	\$1,123,353 62
Fonds de réserve.....	75,000 00
Profits et pertes.....	15,391 02
	<hr/>
	\$1,213,744 64
	<hr/>

Actif.

Effets de la puissance et de corps publics in-	
corporés, compris les prêts sur garanties	
collatérales.....	\$1,041,817 18
Argent en banque.....	127,347 65
Arrérages d'intérêts.....	22,960 00
Propriété.....	17,500 00
Créances immobilières.....	2,171 62
Loyers.....	1,048 19
Ameublement.....	900 00
	<hr/>
	\$1,213,744 64
	<hr/>

F. VÉZINA,
Caissier-gérant.

SAM. BENOIT,
Secrétaire-trésorier.

Nous soussignés, avons examiné avec soin tous les livres, états et valeur de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, pour l'année écoulée au 31 mai dernier et certifions par le présent avoir trouvé le tout parfaitement correct.

LOUIS BILODEAU,

Auditeur.

F. R. A. VIZET,

Pro Auditeur.

Québec, 21 juin 1869.

Classification des déposants.

Déposants de \$	1	à	\$ 200	\$3092
"	200	à	400	523
"	400	à	800	415
"	800	à	1200	207
"	1200	à	1600	70
"	1600	à	2000	42
"	2000 et au dessus			79
				<hr/>
				\$4428
				<hr/>

Il est ensuite proposé par C. Delagrave, écr., secondé par J. B. Beaulieu, écr., et résolu :

Que les rapports et états qui viennent d'être lus soient adoptés et publiés, et que les remerciements de l'assemblée soient offerts à MM. les président, vice-présidents, directeurs et caissier-gérant de l'Institution pour l'habileté qu'ils ont montrée dans la gestion des affaires pendant l'année.

Sur motion de M. Isaïe Gaudry, secondé par A. E. Tessier, écr., il est réolu :

Que les remerciements de cette assemblée sont dûs et offerts au secrétaire-trésorier, Samuel Benoît écr., ainsi qu'aux autres officiers de l'Institution, pour la manière attentive avec laquelle ils ont respectivement rempli les devoirs de leurs charges pendant l'année.

Sur motion de M. Jérôme Gingras, secondé par M. Olivier Drolet, il est aussi résolu :

Que MM. Isaïe Gaudry et Louis Bilodeau soient de nouveau nommés auditeurs pour l'année courante.

Les scrutateurs, après avoir fait le dépouillement du scrutin en donnant le résultat au président qui déclare Messieurs Cinq Mars, Dussault et Amiot unanimement réélus.

Le président laisse le fauteuil et C. Delagrave, écr., y est appelé.

Sur la proposition de l'hon. I. Thibaudeau, secondé par E. Chinic, écr., il est résolu :

Que les remerciements de cette assemblée sont dûs et offerts à l'honorable U. J. Tessier pour ses services à la présidence.

Il est proposé par A. B. Sirois, écr., secondé par M. D. Dussault, et il est résolu :

Que les remerciements de cette assemblée soient votés à MM. les scrutateurs ainsi qu'au secrétaire pour les services qu'ils viennent de rendre dans l'exercice de leurs charges respectives.

U. J. TESSIER,
Président.

SAM. BENOIT,
Secrétaire.

Les directeurs-gérants se sont réunis aussitôt après l'assemblée annuelle pour faire les nominations suivantes, savoir :

Ol. Robitaille, écuyer, M. D., président.
A. B. Sirois, écuyer, } Vice-présidents.
G. H. Simard, écuyer, }

COMITÉ DE FINANCE.

L'honorable I. Thibaudeau,
Ol. Robitaille, écuyer, M. D.,
G. H. Simard, écuyer,
Eugène Chinic, écuyer,
Frs. Vézina, écuyer,
Sam. Benoit, écuyer.

SAM. BENOIT,
Secrétaire.

Nous n'avons rien de plus intéressant à communiquer pour l'année 1869-70 que la lecture des rapports du caissier-gérant, le premier en date du 18 févr. 1870, le second du 26 mars 1870 et le troisième du 26 mai 1870.

Le 31 mai 1870 les directeurs votèrent aux institutions de charité des dons au montant collectif de \$,3800.

A Monsieur le président de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Monsieur,

Nous voyons dans les minutes des assemblées

des directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame, en date du 27 février 1868, un arrangement pris avec les directeurs de la banque Nationale, comportant que la Caisse d'Économie pourra pendant deux ans, à compter du 1er mai 1868, tenir un bureau pour la transaction de ses affaires, dans la bâtisse de la Banque Nationale, pourvu que la Caisse d'Économie s'engage à garder à son crédit une somme de 12½ par 100 de ses dépôts, à l'avoir de tous ses déposants, et cela à 4 p. 100 d'intérêt payable semi-annuellement par la Banque Nationale.

Les dites deux années expirent le 1er mai prochain, et il est important que le même arrangement soit prolongé pour une autre période de deux ans ou plus.

Je prendrai occasion dans la présente circonstance de mettre devant vous quelques chiffres qui ne seront pas mal vus, je pense.

La Caisse avait à son crédit en dépôt à la banque Nationale portant 4 p. 100 d'intérêt le 1er mars 1868, \$96,000.00, et il était dû aux déposants \$914,923.00.

La Caisse n'avait pas alors 12 p. 100 de sa responsabilité envers ses déposants, en dépôt. à la banque ; il lui manquait \$18,000.

Du 1er mars 1868 au premier janvier 1870, période de 23 mois, la balance moyenne au crédit des déposants, chaque mois a été de \$1,055,551.00.

La balance à la Banque Nationale, en moyenne chaque mois aurait dû être, suivant les conditions de \$131,944. En déduisant \$30,000, somme que nous

devions tenir de moins, en conséquence d'un même montant de débetures achetées à la banque Nationale, la somme de \$131,944 est réduite à \$101,944, et nous avons eu à la banque Nationale, chaque mois en terme moyen une somme de \$115,740, c'est-à-dire environ \$14,700 de plus qu'il n'était nécessaire.

De plus, nous avons gardé dans la banque Nationale à 5 p. 100 d'intérêt, depuis le 9 mars 1869 une somme de \$50,000.

Nous avons donc rempli nos engagements avec la Banque Nationale de la manière convenue et même au delà des conditions établies.

Je profiterai de l'occasion, Monsieur le président, pour vous donner d'autres chiffres sur les opérations du bureau de la Basse-Ville comparées à celles du bureau de la Haute-Ville.

Dans la même période de 23 mois, que j'ai déjà citée, du 1er mars 1868 au 1er janvier 1870, le bureau de la Haute-Ville a reçu \$1,672,640.00, celui de la Basse-Ville a reçu \$883,642, c'est-à-dire un peu plus que la moitié.

Dans la même période, le bureau de la Haute-Ville a payé \$1,250,203, celui de la Basse-Ville a payé \$771,579.

Dans les remboursements pendant cette période, le bureau de la Basse-Ville a payé plus en proportion que le bureau de la Haute-Ville, car l'augmentation de ce dernier dans les dits 23 mois est \$422,437, et celle du premier est de \$112,063 tandis qu'elle devrait être \$211,218 pour garder la proportion des dépôts.

Mais par compensation le bureau de la Basse-Ville a reçu depuis le 1er octobre 1866 \$1,266,910 et a payé dans le même temps \$1,023,816, faisant une augmentation de \$243,094, tandis que le bureau de la Haute-Ville a reçu depuis le 1er octobre 1866, \$2,921,784 et payé \$2,728,242, faisant une augmentation de \$193,542.

C'est-à-dire une augmentation de \$49,500 de moins que celle du bureau de la Basse-Ville.

Il résulte de la comparaison des chiffres que j'ai donnés, que les profits faits avec les dépôts du bureau de la Basse-Ville sont proportionnellement beaucoup plus grands que ceux faits avec les dépôts du bureau de la Haute-Ville, puisque les dépenses sont proportionnellement beaucoup plus minimales.

Nous pouvons aussi en tirer la conclusion suivante :

Si le bureau de la Basse-Ville continue d'opérer dans les mêmes proportions, les prédictions du caissier-gérant se réaliseront d'une manière assez correcte, puisqu'il pensait lors de l'établissement du bureau de la Basse-Ville, que cette branche de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, ferait dans cinq ans autant d'affaires que la branche de la Haute-Ville.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé)

F. VÉZINA,

Caissier-gérant.

Québec, 18 février 1870.

A Messieurs les directeurs de la Caisse d'Économie
Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

Le présent rapport mettra la direction en lieu de juger sciemment des affaires du bureau de la Caisse d'Économie à Lévis et de dissiper les craintes manifestées déjà, et partagées peut-être par quelques directeurs.

Je me suis occupé de voir et de m'assurer si le bureau de la Caisse à Lévis paie ses dépenses.

C'est un travail assez difficile surtout sous le rapport des intérêts reçus pour placements et pour intérêt perçu de la Banque Nationale, car tous les trois mois, la Caisse de Lévis se verse dans la caisse générale, et la proportion de ses divers versements doit être extraite tant pour les placements que pour les intérêts dûs par la caisse générale sur les dépôts de Lévis transportés au bureau de la Haute-Ville.

Le calcul que j'ai fait est pour la période écoulée entre le 1er décembre 1868 et le 1er décembre 1869.

Le calcul ne peut pas être exactement correct, mais il ne peut pas s'éloigner beaucoup de la vérité.

En retranchant les dépôts en *argent monoyé*, qui ne portent pas intérêt, le terme moyen des dépôts au crédit des déposants pour la période ci-dessus a été de \$62,545.

Cette somme à 5 p. 100 d'intérêt donne en moyenne \$3,127.25.

Dans les calculs que j'ai faits pour les premiers six mois échus le 1er décembre 1868, j'avais calculé comme dépenses du bureau de Lévis le surplus des salaires et des déboursements occasionnés par l'organisation de ce nouveau bureau, et non pas les dépenses actuellement faites par, et payées aux officiers employés dans ce bureau.

Aujourd'hui je prends en ligne de compte toutes les dépenses de ce bureau, lesquelles sont pour salaires, je parle toujours de la période entre le 1er décembre 1868 et le 1er décembre 1869, de \$91.67 par mois ou \$1,094.04 par année et \$442.40 pour autres dépenses, y compris le loyer \$320 par année, en tout \$1,536.44 de dépenses par année.

Le bureau de Lévis a donc à faire face à \$3,127.25 pour intérêt, et à 1,536.44 pour autres dépenses, en tout à \$4,663.69.

L'état proportionnel suivant des revenus de ce bureau, vous dira ce qui en est, le plus approximativement possible, savoir :

Surplus des profits sur les dépenses, 1er décembre 1868.....	\$ 321 20
12 mois d'intérêt à 7 p. 100 sur \$41,790, placements 1er décembre 1868.....	2,925 30
Escompte sur placements jusqu'au 1er décembre 1869.....	936 55
Intérêt sur placements jusqu'au 1er décembre 1869.....	181 99
	<hr/>
	\$ 4,365 04
Intérêt 4 p. 100 dû par le bureau de la Haute-Ville.....	571 33

Intérêt 4 p. 100 reçu de la Banque Nationale	223 18
“ “ dû par la “ “	120 96
Escompte sur monnaie d'argent.....	100 00
Rabais des 10 jours d'avis.....	95 00
Loyer reçu.....	60 00

Total des profits.....	\$ 5,635 51
Le surplus des profits sur les dépenses pour les douze mois expirés le 1er décembre 1869, y compris \$321.20, surplus au 1er décembre 1868 est donc de.....	971 82

Dépenses..... \$ 4,663 69

Le tout respectueusement soumis,

(Signé)

F. VEZINA,

Caissier-gérant.

Québec, 26 mars 1870.

RAPPORT du caissier-gérant aux Président et Directeurs
de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec,
31 mai 1870.

Monsieur le Président et Messieurs les Directeurs,

La Caisse d'Économie a complété sa 22ième
année d'existence, et nous devons reconnaissance à
la providence pour la continuation du succès qui
accompagne partout notre belle Institution.

Vous avez suivi avec moi les transactions de
l'année qui vient de finir, c'est pourquoi je ne vous
entretiendrai pas longtemps des détails des affaires
que vous connaissez aussi bien que moi, je ne ferai

que vous rappeler les points les plus importants que le développement des opérations de la Caisse doit requérir de nous, afin de les mettre de record.

Le terme moyen des dépôts au crédit des déposants chaque mois cette année, a été de \$1,220,600 contre \$1,021,761 l'an dernier.

La somme totale des dépôts s'est élevée à \$1,770,201.85 contre \$1,398,895 somme de l'an dernier.

L'augmentation a été de \$251,241.27 contre \$171,107 celle de l'année dernière.

Nous avons placé cette année une somme de \$116,943 sur des sûretés publiques savoir :

1o. Débentures du gouvernement.....	\$17,430 00
2o. do corporation d : Québec.....	59,013 00
3o. do " de Montréal.....	40,500 00
	<hr/>
	\$116,943 00
	<hr/>

A part de cette somme, il reste encore un montant de \$24,178.13 prêté à des particuliers avec des garanties collatérales voulues par la loi.

Ces différents prêts ou placements nous donnent un terme moyen de $6\frac{1}{4}$ p. 100 d'intérêt, sans compter les escomptes auxquels certaines sommes ont été placées, qui ont donné à peu près \$1,500.

Le prix coûtant de ces différents placements a été terme moyen de $98\frac{2}{3}$ p. 100.

Le total des placements s'élève maintenant à \$1,177,308.76 savoir :

1o. Gouvernement du Canada	\$259,817 31
2o. Com. des Barrières.....	28,600 00
3o. Cité de Québec.....	323,403 32
4o. Hâvre de Québec.....	68,000 00
5o. Cité et hâvre de Montréal	220,300 00
	<hr/>
	\$900,120 63
6o. Banque Nationale.....	\$125,000 00
7o. " Québec.....	43,100 00
8o. " d'Union.....	20,000 00
9o. " du Peuple.....	23,150 00
10o. " Britannique.....	10,220 00
11o. " de Toronto.....	10,000 00
12o. " Jac. Cartier.....	9,250 00
13o. " de la Cité.....	8,000 00
14o. Assurance de Quebec.....	4,290 00
	<hr/>
	253,010 00
15o. Nantissements particuliers, sur garanties publiques.....	24,178 13
	<hr/>
	\$1,177,308 76

Toutes ces valeurs sont prêtes à recevoir l'examen du comité de finance.

Il reste encore à la Banque Nationale une somme disponible à 4 p. 100 d'intérêt de \$246,555.65 pour faire face aux demandes journalières; cette somme, il est vrai, est plus que suffisante pour cet objet, mais le comité des finances ne perdra pas les bonnes occasions qui se présenteront de faire de bons placements.

Il ne faut pas oublier que la Caisse se trouve dans la position de beaucoup d'autres institutions publiques qui ont besoin de placer leurs fonds disponibles,

cependant nous verrons ci-après que la Caisse montre cette année un compte d'intérêt très-prospère.

A part la somme ci-dessus il est dû à la Caisse sur deux hypothèques \$1,960.66.

Cette somme est très-bien assurée et un des débiteurs a considérablement diminué sa dette.

Je n'ai aucune objection de permettre à d'autres débiteurs de garder par devers lui, certains versements du capital qui sont dûs, mais je désirerais que l'intérêt en fût payé régulièrement.

Le taux d'intérêt moyen que nous rapportent nos placements est de 7 et 3 vingtième p. 100 par année.

Je suis heureux de vous annoncer que la position financière de la commission du hâvre, sur laquelle nous avons eu des craintes, s'améliore et donne de belles espérances pour l'avenir, si les revenus collectés sur le tonnage des vaisseaux qui fréquentent notre port se maintiennent.

Il a été bruit courant tout dernièrement que les anciens actionnaires de la ci-devant banque du Haut Canada allaient être appelés à payer la double responsabilité voulue par la loi pour faire face au passif de cette Institution.

Je n'en crois rien et je me pense bien informé en disant que le gouvernement a intention de régler par lui-même cette affaire et je ne crois pas qu'il ait recours à cette mesure impopulaire, d'autant plus que dans mon opinion, il peut facilement liquider le tout sans rien perdre, si l'on prend en considération la petite somme de la circulation de cette banque

qui sera réclamée, ainsi que le grand montant des dépôts qui ne sera jamais payé.

Dans tous les cas, si cette mesure arbitraire était mise à exécution, la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec paiera volontiers et facilement ses \$3000 sur les \$15,000 au crédit du compte de profits et pertes, fonds destiné à rencontrer de pareilles éventualités.

Divers changements ont eu lieu dans le personnel de la Caisse, pendant l'année qui vient de finir. En octobre dernier, M. Moffatt a été appelé à remplir la charge de compteur-receveur de la Banque Nationale. M. Lafrance a dû remplacer M. Moffatt à la B-V. et M. Déry de la société de construction permanente de Québec a été appelé à remplacer M. Lafrance à la Haute-Ville, M. Hamel, messenger de la Caisse à la Haute-Ville a été promu à la charge de M. Déry, à la société de construction, et la Caisse a remplacé M. Hamel par M. Mondor. M. Mondor ayant résigné cette charge de messenger de la Caisse, les directeurs ont cru devoir rappeler M. Pampalon, de Lévis, à Québec, et de remplacer ce dernier à Lévis par M. Hamel maintenant assistant de M. Matte, et gardien de la bâtisse occupée par la Caisse à Lévis.

M. Lafrance ayant été appelé à remplir une charge importante dans les bureaux de la Banque Nationale, M. Déry a été placé au bureau de la Caisse à la Basse-Ville et M. Mathieu de la Banque Nationale est venu remplir la vacance créée à la Haute-Ville par la promotion de M. Déry.

La Caisse d'Économie, comme vous le savez, s'est toujours occupée de former des jeunes gens de mérite

pour pouvoir être utiles dans l'occasion, aux intérêts publics qui nous regardent particulièrement.

Je suis heureux de pouvoir dire que la Caisse d'Économie a donné cette année des preuves convaincantes du succès qui a couronné son œuvre dans cette direction. Et nous devons nous féliciter de pouvoir fournir à nos institutions publiques des sujets qui leur feront honneur, il faut l'espérer. Ces jeunes gens ont aussi leur part de mérite dans ces promotions, et ceci démontre chez eux une aptitude toute particulière pour un genre d'affaires qui intéresse beaucoup la population canadienne.

Vous avez Messieurs, établi une nouvelle règle dans la régie interne des bureaux de la Caisse. Il a été statué que le caissier-gérant pourrait, à son bon plaisir, faire les changements qu'il jugerait à propos, afin d'établir l'échec nécessaire sur les ouvrages respectifs de divers employés de l'Institution, ceci devait s'appliquer principalement aux deux bureaux de la Basse-Ville et de Lévis, où la surveillance immédiate des chefs ne peut pas être exécutée aussi facilement.

Ce changement avait été ordonné l'automne dernier et les officiers de Lévis et de la Basse-Ville avaient respectivement laissé leur bureau principal pour un temps donné, lorsqu'un accident arrivant à M. Matte, ce monsieur fut retenu chez lui pendant plusieurs semaines et empêcha les opérations projetées.

Je me propose de faire un pareil changement au commencement de la nouvelle année.

Plusieurs de nos employés sont maintenant

assurés par police de garantie au bureau de la Citizens Insurance & Investment Co de Montréal.

Je recommanderais que la Caisse suive l'exemple de la banque Nationale en payant une prime de $1\frac{1}{4}$ p. 100 pour avoir des polices de garantie sans conditions, et sans être obligée de notifier la compagnie pour aucuns changements qui pourraient avoir lieu parmi les employés ainsi assurés.

Je recommanderais aussi que le comité des finances fut autorisé généralement à suivre les démarches de la banque Nationale, au sujet de ces polices de garantie, démarches qui sont toujours ordonnées par les aviseurs légaux de cette Institution.

M. le secrétaire-trésorier me suggérait de changer les titres de certains employés de la Caisse. Je suis bien d'avis de suivre sa suggestion si la chose peut se faire sans changer nos règlements, ou sans venir en contradiction avec la loi.

Nous donnerions le titre de comptable à M. Matte et à M. Déry. Le titre d'assistant à M. Hamel et à M. Mathieu.

Le bureau de la Caisse à Lévis continue de bien fonctionner, comme vous avez pu en juger par le rapport que je vous ai soumis le 29 mars dernier. La maison occupée par la Caisse à Lévis est maintenant sous la garde de M. Hamel qui a remplacé M. Pampalon. M. Hamel n'est pas marié, mais il demeure dans cette maison avec une famille respectable composée de deux personnes seulement. Le luminaire et le chauffage sont fournis à M. Hamel comme à M. Pampalon.

Lors de l'incendie qui a éclaté à Lévis l'automne dernier vis-à-vis le bureau de la Caisse, nous avons été à portée de juger de l'attention et de la vigilance de M. Hamel pour surveiller la bâtisse et tout l'ameublement du bureau. Nous n'avons rien à craindre de la sûreté de notre voûte, mais en même temps M. Hamel avait requis avec M. Matte, l'assistance des directeurs-honoraires à Lévis et des premiers citoyens de cette localité, pour faire le transport ailleurs, des livres et documents de l'Institution, si cela fût devenu nécessaire.

Vous savez que par une résolution du bureau en date du 26 Janvier dernier, nous avons cessé de tenir le bureau ouvert le soir pendant l'hiver.

L'arrangement pris avec la banque Nationale pour l'ouverture d'un bureau de la Caisse à la Basse-Ville devait cesser le 1er mai courant.

Le 23 février dernier un nouvel arrangement a été pris avec la banque Nationale pour trois autres années.

Nous devons nous rappeler que la banque Nationale ne fait aucune charge pour l'occupation de cette partie de sa maison.

Vous connaissez déjà que notre gouvernement s'occupe de prendre toutes les statistiques qui nous intéressent comme canadiens, afin de bien faire connaître à l'étranger nos lois, nos institutions, nos moyens, nos ressources et leurs développements, enfin l'histoire entière de notre pays. M. Drapeau, il y a quelques mois, nous a intimé qu'il n'oublierait pas de faire mention de la Caisse d'Économie

Notre-Dame de Québec, et il lui a été fourni en conséquence, plusieurs notes sur notre Institution.

Je demanderai ici la permission, à mes supérieurs de mettre en pamphlet, l'historique des dix premières années de la Caisse, que j'avais publiée dans le *Courrier du Canada*, il y a quelques années, ce pamphlet demeurera de record dans les bureaux de la Caisse comme de bien doux souvenirs du passé, et si le temps me le permettait, je continuerais cet ouvrage, pour une autre période de dix ans ; ce qui ne serait pas moins intéressant.

Ou bien encore si on le jugeait plus à propos, nous pourrions attendre le quart de siècle pour faire publier le tout dans un seul pamphlet, mais la providence nous permettra-t-elle de nous rendre au quart de siècle ?

Nous avons eu à regretter la mort d'un de nos honnêtes et respectables citoyens, l'hon. Louis Massue, un de nos directeurs-honoraires, décédé dans le cours de notre année fiscale.

M. Massue a été le premier président honoraire de notre institution, en même temps qu'il en a surveillé les opérations, comme auditeur, avec la plus grande attention, donnant, avec sa charité habituelle, tous les conseils que sa longue et sa sage expérience avait raison de dicter à la jeunesse qui avait entrepris l'œuvre de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec.

Nous devons beaucoup aux avis de l'hon. M. Massue pour l'élan qu'il a donné à notre Institution de bienfaisance.

Il me vient ici une pensée. La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec a les moyens et elle devrait suivant moi, en employer une minime partie, à reconnaître les services rendus par ses fondateurs, ses directeurs-gérants et honoraires décédés. Pour cela, je recommande qu'il soit décrété qu'à compter de cette année, une messe solennelle de *Requiem* soit chantée, chaque année, dans l'église du faubourg St.-Jean pour le repos des âmes de nos fondateurs et directeurs trépassés.

Je passe maintenant au compte d'intérêt et ce n'est pas le sujet le moins important.

Le mot *intérêt* frappe toujours les oreilles d'une manière sensible, soit au crédit, soit au débit. Je désire en cette occasion, qu'il soit au crédit de chacun de nous et de ceux qui nous intéressent.

Voyons :

Il m'est impossible de traiter sur le compte d'intérêt jusqu'au 31 mai, mais je le prends à la date du 15 de mai, et je trouve qu'il s'est élevé à la somme nette de \$76,170.25. De cette somme, je déduis les salaires des employés et les dépenses générales \$7,170.25 et il reste encore \$69,000.

Je déduis encore :

Salaires des directeurs.....	\$ 792 00
Dons aux institutions de charité.....	2,100 00
Gratifications à certains employés....	340 00
Addition au fonds de réserve.....	5,000 00
	<hr/>
En tout.....	\$ 8,232 00
	<hr/>

Il restera \$60,768, somme plus que suffisante, je pense pour payer les intérêts aux déposants. S'il y avait un surplus sur cette somme de \$60,768, je recommande qu'elle soit employée comme don spécial aux sœurs de la charité, pour leur aider à terminer leur chapelle, et à l'oeuvre du patronage des écoles, sous les auspices de la société de St.-Vincent de Paul, à la volonté du comité des finances.

Je propose que la somme ci-dessus \$2,100, soit distribuée comme suit :

A la société de St.-Vincent de Paul	\$650 00
Dont 200 devront être appropriées pour bois de chauffage aux conférences de la paroisse Notre-Dame.....	650 00
Aux sœurs de la charité.....	700 00
do du Bon Pasteur.....	500 00
A l'asile Ste.-Brigite.....	100 00
Au curé de Québec pour l'éducation des enfants pauvres.....	100 00
A l'asile de St.-Joseph.....	50 00
	<hr/>
	\$ 2,100 00
	<hr/>

Si vous n'y avez pas d'objection, Messieurs, je proposerai que la somme de \$340 soit distribuée comme suit aux employés suivants, savoir :

A MM. Déry.....	\$ 50 00
" Pampalon.....	50 00
" Hamel.....	50 00
" Mathieu, depuis 1er avril.....	20 00
" Lessard.....	40 00
	<hr/>
	\$210 00

Aux auditeurs.....	40 00
	<hr/>
	\$250 00

MM. Moffatt et Lafrance, qui nous ont quittés dans le cours de l'année, ayant si bien mérité de la Caisse d'Economie, je propose qu'il leur soit accordé à chacun \$45, ce qui formera les \$340.

En conséquence d'une résolution du bureau des directeurs, je ne puis recommander des gratifications additionnelles aux autres employés de la Caisse. C'est un plaisir pour moi cependant, de dire que ces Messieurs ont rempli avec honneur et mérite, les devoirs de leurs charges.

Il est prouvé depuis longtemps que la Caisse d'Economie offre non-seulement les garanties morales et matérielles les plus complètes, mais qu'elle donne des résultats pécuniaires supérieurs à ceux qu'on obtiendrait par beaucoup d'autres genres de placements.

L'abondance d'argent partout, pourrait bien occasionner, d'un moment à l'autre, la réduction du taux de l'intérêt. En pareil cas, les déposants seraient libres de ne pas se soumettre à cette réduction ; mais ils n'auraient aucun intérêt de le faire, après avoir profité de tous les avantages précédents, qui n'en seraient pas moins relativement les mêmes pour tout cela. En effet, si la Caisse adoptait, par exemple, de nouveaux taux de 4½ p. 100 ou de 4 p. 100 l'an, ce ne pourrait être que parce que les autres institutions, ou le gouvernement même, aurait réduit l'intérêt, ou enfin que d'une manière ou d'une autre, la valeur de l'argent serait généralement descendue au-dessous du niveau actuel.

Nonobstant cette réduction, si elle avait lieu, la Caisse conserverait toujours tous les avantages inhérents à sa constitution, c'est-à-dire, qu'on pourrait continuer à faire fructifier les plus petites épargnes, qu'on y jouirait encore de la capitalisation des intérêts tous les ans, et qu'on pourrait, en outre, retirer ses fonds à volonté.

Le bien matériel que produit la Caisse est donc indépendant du temps et des circonstances, parce qu'elle est à l'abri de toutes les chances et que son existence n'est fondée que sur l'amour du bien public.

En terminant, Messieurs, permettez que je fasse mention du concours donné généreusement et fréquemment par la Banque Nationale à l'action féconde des forces collectives des citoyens de Québec, pour le succès de notre Institution. Il est connu partout que la Banque Nationale et la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec sont deux branches sorties du même arbre, dont les fruits sont également bien goûtés et appréciés. Il ne faut pas se le cacher, les marchands riches et influents qui font partie de la Banque Nationale, lesquels nous avons le bonheur de posséder comme directeurs de notre Caisse, ont beaucoup fait et font encore beaucoup pour elle ; aussi leurs services sont-ils dûment appréciés comme ils le méritent.

Soyons confiants dans la force que nous avons acquise pendant les vingt-deux années d'efforts soutenus par une sagesse persévérante, et ne craignons rien ; rappelons-nous que les opérations diverses de nos deux institutions, loin de se nuire réciproquement

se sont jusqu'à ce jour, prêté un mutuel concours, ont grandi ensemble, et marché du même pas. Nous ne négligerons rien, j'espère, pour maintenir cette harmonie et continuer ces progrès obtenus.

Le tout humblement soumis,

F. VÉZINA,

Caissier-gérant.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

ASSEMBLÉE ANNUELLE.

20 juin 1870.

Olivier Robitaille, écr., est appelé à la présidence et Samuel Benoît, écr., est nommé secrétaire.

Le Dr. Rinfret, C. Delagrave et A. T. Ledroit, écuyers, sont nommés scrutateurs, et la boîte de scrutin est ouverte à la votation pour l'élection de deux directeurs-gérants, en remplacement de E. Chinic et J. D. Brousseau, écuyers, sortant de charge.

Le président donne lecture du rapport annuel des directeurs gérants :

VINGT-DEUXIÈME rapport annuel :

Messieurs,

La Caisse d'Economie entre dans la 23^{ème} année de son existence, et le présent rapport annuel que

nous avons l'honneur de vous soumettre, vous fera voir que durant l'année financière terminée le 31 mai dernier, il a été transigé des affaires sur une échelle inusitée.

Les sommes considérables que nous avons reçues en dépôt sont, sans doute, une marque de la confiance que le public repose dans notre Institution ; mais nous pouvons aussi ajouter que l'état de transition que nous traversons y est pour quelque chose. Il serait grandement désirable qu'une partie de ces capitaux placés dans les banques d'épargnes fut employée à développer notre industrie locale qui, jusqu'à ces derniers temps, a si peu attiré l'attention de nos capitalistes et de nos hommes d'affaires influents. Espérons que notre cité verra surgir dans un avenir peu éloigné, des usines et des manufactures qui donneront de l'emploi à des milliers de travailleurs dont un grand nombre est obligé de s'expatrier momentanément, ne trouvant pas dans notre ville d'ouvrage en permanence, surtout pendant nos longs hivers. Ce serait le moyen de donner à notre cité plus de vie et d'activité, et augmenter considérablement la valeur de sa propriété. Ces capitaux, retirés des banques d'épargne, circuleraient dans les classes industrielles, augmenteraient la somme de leur bien-être, leur procureraient les moyens de faire des épargnes pour l'avenir, et de les déposer dans les caisses d'économie. Il pourrait d'ailleurs arriver, que dans un temps donné, ces grands dépôts d'argent devinssent une cause de gêne et d'embarras pour les banques d'épargne, dont le but principal est de recevoir les petits dépôts.

Les chiffres suivants vous feront voir les opérations

de la Caisse pour les douze derniers mois. Les dépôts ont été de \$1,770,001.85, et les remboursements de \$1,518,760.08. La somme maintenant au crédit des déposants est de \$1,374,595.39. Les comptes ouverts durant l'année ont été au nombre de 1,337, et 871 ont été clos : le nombre actuel est de 4,894. Les profits nets de l'année sont de \$12,223.59. Sur cette somme nous avons approprié \$3,800 pour être distribuées aux institutions charitables de Québec, et aux incendiés de St.-Roch et du Saguenay; nous avons porté au fonds de réserve \$5,000, l'élevant ainsi à \$80,000 et placé la balance \$3,423.59 au crédit du compte de profits et pertes, qui est maintenant de \$18,814.61.

Le comité de finances, avec les auditeurs, a inspecté toutes les valeurs de la Caisse commises à la garde du caissier-gérant, le tout est dans un ordre parfait. Les livres, dont l'audition se fait mensuellement, sont tenus correctement dans leurs nombreux détails.

Pendant l'année, nous avons perdu un vénérable citoyen, l'honorable Louis Massue; il a été un des fondateurs de la Caisse, et en était membre honoraire. L'expérience que possédait ce regretté citoyen dans les affaires nous avait été, au début, d'un précieux secours. Nous avons choisi pour le remplacer l'hon. P. J. O. Chauveau et nous vous demandons de ratifier cette nomination.

Nous terminons en offrant nos sincères remerciements à tous nos employés pour leur louable conduite, et spécialement à notre caissier-gérant pour

sa constante surveillance à promouvoir les intérêts
de la Caisse.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE, M. D.,

Président.

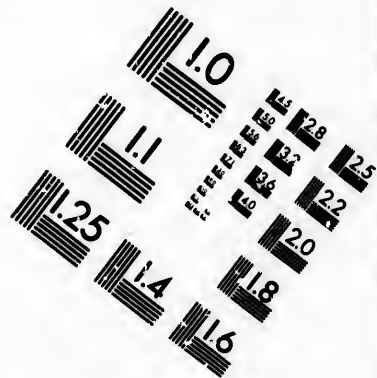
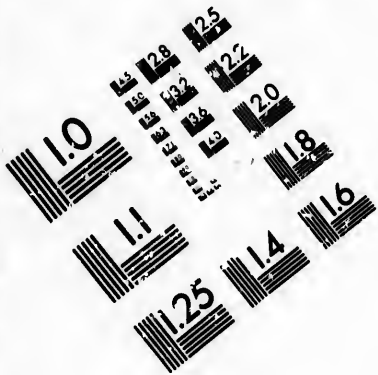
Québec, 20 juin 1870.

BILAN de la Caisse d'Économie Notre-Dame de
Québec, pour l'année finissant le 31 mai 1870.

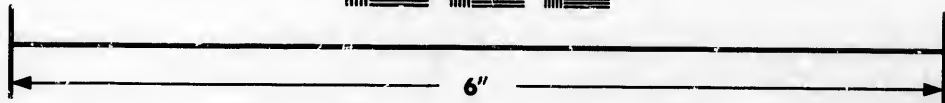
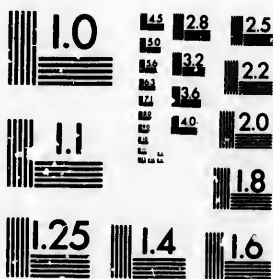
Actif.

A balance due aux déposants le 31 mai 1869.....		\$1,123,353 62
A dépôts reçus pendant l'année	\$1,770,001 85	
Moins remis " "	1,518,760 08	
Augmentation de l'année.....		251,241 77
Balance due aux déposants ce jour		1,374,595 39
A fonds de réserve de l'an der- nier.....	75,000 00	
Ajouté cette année.....	5,000 00	
		80,000 00
A compte de profits et pertes :		
Balance de l'an dernier.....	15,391 02	
A intérêts et loyers.....	81,695 56	
		97,086 58
Moins intérêts aux déposants.....	\$60,630 53	
Dépenses courantes dons compris.....	12,641 44	





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 128
16 132
18 22
20 25

10

Porté au fonds de réserve... ..	5,000 00	
	<hr/>	78,271 97
A balance au crédit de profits et pertes.....		18,814 61
		<hr/>
		\$1,473,410 00
		<hr/>

Passif.

Par effets de la puissance et de corps publics incorporés, et prêts sur garanties légales.....	\$1,177,308 58
Par argent en banque à intérêt.....	251,008 29
Par intérêt accru et non reçu.....	23,400 00
Par propriété.....	18,000 00
Par créances hypothécaires et autres.....	2,793 13
Par ameublement.....	900 00
	<hr/>
	\$1,473,410 00
	<hr/>

F. VEZINA,
Caissier-gérant.

SAM. BENOIT,
Secrétaire-trésorier.

Classification des déposants.

Déposants de \$	1	à	\$ 200	\$3225
"	200	à	400	631
"	400	à	800	509
"	800	à	1200	260
"	1200	à	1600	108
"	1600	à	2000	53
"	2000 et au dessus			108
Total.....				\$4894

Nous soussignés, auditeurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Quebec, avons examiné les livres et valeurs de cette Institution, et nous certifions avoir trouvé le tout dans un état parfait.

LOUIS BILODEAU,
F. R. A. VÉZINA, comptable, } Auditeurs.
pour ISAÏE GAUDRY.

Québec, 20 juin 1870.

C. Delagrave, écuyer, propose, secondé par Dr. R. F. Rinfret, et il est résolu :

Que le rapport et les états venant d'être lus soient adoptés et publiés, et que les remerciements de l'assemblée soient offerts à Messieurs les Président, Directeurs et Caissier-Gérant de l'Institution pour la prudence et l'habileté qu'ils ne cessent de montrer dans la gestion des affaires.

L. Bilodeau, écuyer, propose secondé par A. T. Ledroit, écuyer, et il est résolu :

Que les remerciements de l'assemblée soient aussi offerts au secrétaire-trésorier, ainsi qu'aux autres officiers de l'Institution pour le soin qu'ils apportent dans l'exécution de leurs devoirs respectifs.

F. E. Verreault, écuyer, propose, secondé par M. J. Gingras, et il est résolu :

Que Isaïe Gaudry et Louis Bilodeau, écuyers, soient réélus auditeurs pour l'année courante.

Les scrutateurs font le dépouillement du scrutin et constatent que E. Chinic et J. D. Brousseau, écrs.,

sont unanimement réélus directeurs-gérants pour cinq ans.

Le président laisse alors le fauteuil et C. Delagrave, écuyer, est prié de l'y remplacer.

Le Dr. R. F. Rinfret, propose, secondé par M. J. Gingras, et il est résolu :

Que les remerciements de l'assemblée sont dûs et offerts à Olivier Robitaille, écuyer, pour les services qu'il vient de rendre comme président.

Résolu sur motion du Dr. Rinfret, secondé par M. Jérôme Gingras :

Que des remerciements soient présentés à MM. les scrutateurs et au secrétaire pour les services qu'ils ont rendus dans l'exercice de leurs charges respectives.

OL. ROBITAILLE, M. D.,

Président.

SAM. BENOIT,

Secrétaire.

A la suite de l'assemblée, les directeurs-gérants ont tenu leur première réunion annuelle et ont fait les nominations suivantes :

Président : Ol. Robitaille, écuyer, M. D.

Vice-présidents : A. B. Sirois, G. H. Simard, écuyers.

Comité des finances.

L'honorable I. Thibaudeau,
Ol. Robitaille, écuyer, M. D.,
G. H. Simard, écuyer,
E. Clinic, écuyer,
F. Vézina, écuyer,
S. Benoit, écuyer.

SAM. BENOIT,
Secrétaire.

En 1870-71, le caissier-gérant crût devoir communiquer aux directeurs les différentes entrevues qu'il avait eues avec les caissiers et gérants des institutions financières de Québec, au sujet des intérêts sur dépôts. Quelques uns étaient prêts à réduire le taux d'intérêt à 4 p. 100, d'autres paraissaient disposés d'attendre le dénouement des événements qui commençaient à se dérouler sur le continent européen, et qui pourraient affecter notablement les marchés monétaires du pays. Cette attitude expectative paraissait être la plus prudente aux yeux des directeurs, et ces Messieurs l'adoptèrent unanimement pour quelque temps.

Il fut cependant résolu que l'intérêt sur les nouveaux dépôts dont le montant égalerait ou dépasserait \$500 ne serait que de 4 p. 100 à compter du 1er août 1870.

Le 20 août 1870, la nomination par Monsieur le président de M. Ludger Vézina comme commis de la Banque à la Haute-Ville fut approuvée.

Le 20 octobre 1870, l'hon. M. Alex. DeLéry, fut nommé directeur honoraire.

A une assemblée des directeurs, tenue le 27 janvier 1871, le caissier-gérant donna lecture d'une lettre de l'hon. ministre des finances de la Puissance, Sir Francis Hincks, au sujet des banques d'épargne. Cette lettre adressée à M. Vézina fait connaître que le gouvernement désire créer une garantie additionnelle en faveur des déposants, Sir Francis Hincks demande les vues du caissier-gérant à ce sujet. Ce dernier fait à propos quelques suggestions qui sont prises en considération, sans pourtant ne rien arrêter sur le sujet.

Le caissier-gérant ayant ensuite fait connaître le résultat d'une entrevue avec M. A. Joseph et la correspondance entre lui et M. Starnes, de la banque d'Épargne de Montréal, sur le même sujet, après considération, les directeurs l'autorisent de se rendre à Ottawa aussitôt qu'il le jugera nécessaire, pour connaître d'une manière certaine les vues du gouvernement.

Il est aussi chargé de s'enquérir du taux auquel le gouvernement fera le rachat des débetures du Canada, portant cinq pour cent d'intérêt.

Le 24 février 1871, le caissier-gérant donne lecture de la correspondance échangée entre lui et l'honorable ministre des finances avant son départ pour Ottawa, et rend compte de sa mission auprès du gouvernement comme suit :

“ J'ai eu une entrevue avec deux des ministres, les honorables MM. Langevin et Hinks.”

Les vues de ce dernier sont de donner au public

une garantie directe pour les dépôts faits dans les banques d'épargne des différentes provinces, et surtout à Ontario et Québec où cette garantie n'est pas fournie par les administrateurs de ces sortes d'institutions."

"M. Hincks se propose de mettre devant la prochaine législature fédérale le projet de loi suivant."

"Les banques d'épargne actuelles d'Ontario et de Québec auront une année ou plus pour choisir l'un des trois modes ci-après, savoir :

1o. Il leur sera permis de s'amalgamer avec une banque commerciale incorporée."

2o. Il leur sera loisible de souscrire un capital pour former la bête de sûreté aux déposants. Dans le cas présent l'Institution pourra placer ses fonds disponibles, au montant de ce capital, de la manière actuellement pourvu par les actes d'incorporation des banques d'épargne, le surplus devant être placé en sûretés émises par le gouvernement qui allouera sur ces sûretés un par cent d'intérêt de plus que le taux alloué aux déposants, lequel taux d'intérêt le gouvernement devra fixer de temps à autre par un ordre en conseil."

3o. Il sera loisible aux banques d'épargne, si le gouvernement le juge à propos, de lui transporter leur actif et leur passif, et de devenir par là une banque d'épargne du gouvernement, sur le principe à peu près des banques d'épargne de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, à la constitution desquelles le gouvernement se propose de faire quelques changements, en les convertissant pour ainsi dire en

bureau du trésor, pour l'objet de la circulation des billets de la Puissance.

Le caissier ajoute " que d'après les informations reçues à Montréal, les directeurs de la banque d'épargne de cette place, se proposent de faire choix du second mode ci-haut décrit, la souscription d'un capital."

" Suivant l'honorable ministre des finances, le gouvernement se proposerait de faire des changements à l'acte des banques d'épargne des bureaux de poste. "

" L'hon. ministre des finances ayant promis au caissier-gérant de lui envoyer une copie du bill projeté, il sera alors assez tôt pour les directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame, de s'occuper des détails qui feront partie de cette loi. "

Le 21 avril 1871, un comité est nommé pour s'occuper du nouvel acte d'incorporation des banques d'épargne, proposé par le gouvernement fédéral. Ce comité se compose des membres du comité de finance et de Messieurs J. D. Brousseau et Ls. Amiot.

Le 31 de mai 1871, le caissier-gérant donne communication d'un état des profits et pertes et surtout des profits probables de l'année, ainsi que du montant des dons aux institutions charitables et des gratuités aux employés qu'il croit de voir recommander, savoir :

Soeurs de la Charité.....	\$1200
St.-Vincent de Paul.....	800
Asile du Bon-Pasteur.....	800
Société d'Éducation N.-D.....	200

Hospice de la Maternité.....	200
St.-Vincent de Paul, St.-Sauveur.....	100
do du patronage des éco- les.....	100
	<hr/>
	\$3400
Et aux employés.....	600
	<hr/>

Nous soumettons ci-après le rapport du caissier-gérant en date du 16 juin 1871, ainsi que celui des directeurs soumis à l'assemblée des directeurs honoraires le 19 juin 1871.

A Messieurs les Président et Directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

Comme d'habitude je me permettrai de relater en peu de mots les principaux faits en rapport avec les opérations de notre Caisse pour l'année écoulée le 31 mai dernier.

Le terme moyen des dépôts au crédit des déposants chaque mois cette année a été de \$1,510.144 contre \$1,220,600 l'an dernier.

La somme totale des dépôts s'est élevée à \$2,135,935 contre \$1,770,000, somme de l'an dernier.

L'augmentation a été de \$241,846 contre \$251,241, celle de l'année dernière.

Nous avons placé cette année une somme de

\$216,746 sur des sûretés publiques. La somme placée l'an dernier sur de pareilles sûretés était de \$116,943.

Il a été prêté à des particuliers sur garanties collatérales voulues par la loi une somme additionnelle de \$55,381, contre celle de \$24,178 prêtée pareillement en 1870.

Voici à peu près comment sont repartis nos placements :

Environ	\$167,600	porte	8	par	100
do	217,152	do	7	do	
do	12,300	do	6½	do	
do	16,000	do	6¼	do	
do	682,100	do	6	do	
do	196,500	do	5	do	
do	300,000	do	4	do	

L'échelle de placements ci-dessus comprend le montant en dépôt à la Banque Nationale.

L'abondance d'argent sur le marché monétaire a, durant toute l'année, créé des spéculations sur les fonds de banque et sur les effets publics. Ces effets ont pris des valeurs exorbitantes, et notre comité de finance a préféré garder en banque une plus forte somme que d'habitude. De là une diminution dans nos profits qui eussent été très-considérables autrement.

Ce qui a contribué davantage à diminuer nos profits, c'est surtout la vente que nous avons faite de nos débetures non-privilégiées de la commission des barrières, et en second lieu, divers placements que nous avons faits en payant des primes.

Cependant ces différentes opérations n'ont que

afirmi davantage la bâte de nos placements qui sont très-recommandables.

Un calcul que j'ai fait, il y a quelques mois, démontre que nos placements portant prime, dépassent ceux à escompte, d'une somme d'environ \$7,000. Depuis ce temps, plusieurs de nos placements à prime, ont pris des valeurs considérables, de manière à augmenter assez considérablement cette somme de \$7,000.

Nous n'avons pas jugé à propos cette année d'augmenter le fonds de réserve, il demeurera au chiffre de l'an dernier \$80,000.

L'idée a été bonne et nous n'aurons pas à le regretter. Nous avons encore diminué le prix de la bâtisse de \$2,000, laissant contre cette propriété une valeur de \$16,000, de \$44,000 qu'elle a originellement coûté.

Le montant au crédit du compte de profits et pertes est de \$14,233.35 après avoir payé pour l'année expirée \$7,769.08, pour les déboursements y compris les salaires des officiers ; \$928.00, pour rémunération aux directeurs ; \$600.00, pour gratifications à certains employés ; et \$3,400.00 pour dons aux institutions de charité de Québec.

Aucun changement n'a eu lieu dans le personnel des employés de la Caisse, cette année, à l'exception d'une addition d'un jeune commis dans le bureau principal.

Tous nos employés, depuis le premier, M. Benoît, le secrétaire-trésorier, jusqu'au commis du grade le plus inférieur dans l'échelle des salaires, ont

tous bien mérité de leurs supérieurs, et se sont acquittés avec honneur de leurs charges respectives. Je suis orgueilleux de pouvoir en faire une mention honorable, et je vous engage à vous associer à moi dans vos sentiments de gratitude à l'égard de ces Messieurs.

J'ai continué de mettre en pratique, autant que possible, le système commencé ci-devant, de pratiquer l'échec sur l'ouvrage respectif du bureau de Lévis et de celui de la Basse-Ville, en y envoyant des commis pour faire les opérations de chacun de ces deux bureaux pendant une journée, deux journées et plus longtemps quelquefois. J'ai prié quelque fois M. le secrétaire-trésorier d'en faire la visite lui-même, et de vérifier les balances.

J'ai fait faire la même chose de temps à autre par les auditeurs ou par l'un d'eux. Ceci, comme de raison a dû me dispenser de visiter moins souvent le bureau de Lévis.

Ce bureau continue de bien fonctionner et paie ses dépenses.

J'aime à mettre devant vous un petit état montrant les transactions qui y ont été faites depuis 1868.

	Reçu	Payé	Augment.
En 1868	\$ 9,677	\$ 2,426	\$ 7,251
En 1869	160,409	112,147	48,261
En 1870	173,990	161,477	12,512
En 1871	213,075	182,879	30,196
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
En tout	\$ 557,152	\$ 458,930	\$ 98,221
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

La Caisse d'Économie Notre-Dame a rendu très-certainement un grand service à Lévis, celui d'y avoir inculqué l'esprit d'économie dans les classes ouvrières et industrielles, tout en conservant les dépôts d'un grand nombre de personnes qui auraient porté leurs économies ailleurs.

Contrairement à la décision de l'an dernier, nous avons été forcés de cesser de faire assurer nos commis à l'assurance connue sous le nom de "Citizens Insurance and Investment Company" de Montréal.

Le refus de cette compagnie de nous payer légitimement des responsabilités qu'elle prend, doit naturellement engager notre Institution de discontinuer toute liaison importante avec une pareille corporation publique.

J'avais résolu de m'occuper de nouveau de l'historique de notre Institution, mais les circonstances créées par la nouvelle loi sur les banques d'épargne m'ont engagé à remettre ce travail pour une période future.

Nous avons à regretter la mort de notre digne patron, Sa Grâce Monseigneur C. F. Baillargeon, archevêque de Québec.

Malgré la décision à laquelle en est venu le bureau des directeurs à sa dernière séance, je conseille que cette vacance soit remplie par Monseigneur Taschereau, notre archevêque actuel.

La vacance créée par le déplacement de Mgr. Taschereau, ainsi que celle créée par la mort de l'hor. Elzéar Duchesnay, devraient être remplies par deux laïques qui pourront être utiles sous peu à

notre nouvelle organisation, si les directeurs-gérants font le choix du mode du " capital souscrit. "

J'aurai l'honneur de vous soumettre tantôt les noms des deux laïques dont je viens de parler.

Dans le cours de l'année, un de nos premiers fondateurs, Monsieur Isaïe Gaudry, est décédé. Il a été remplacé par l'hon. A. DeLéry.

Les membres décédés que je viens de nommer auront part aux prières de l'église par la messe de " Requiem " que nous devons faire chanter cette année, suivant les décisions du bureau, l'année dernière.

Comme il avait été décrété, l'intérêt sur les dépôts a été changé. Depuis le mois de juillet 1870, la Caisse n'accorde que 4 par 100 sur tous les dépôts de \$500 et au-dessus, continuant toujours de payer 5 par 100 sur les dépôts au-dessous de \$500.

Je terminais mon rapport l'an dernier en faisant mention du concours donné généreusement et fréquemment par la Banque Nationale à l'action féconde des forces collectives des citoyens de Québec, pour le succès de notre Institution. Je ne puis m'empêcher de reconnaître de nouveau et d'une manière particulière les actes de dévouement des directeurs de la Banque Nationale pour la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, je leur en suis tout particulièrement reconnaissant pour un enfant (la Caisse d'Economie) que j'ai vu naître, et à qui j'ai dévoué plusieurs sacrifices. Les directeurs de la Banque Nationale n'ont pas oublié jusqu'ici que la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec a donné le jour à la Banque Nationale. Mais la Caisse

d'Économie Notre-Dame a-t-elle oublié les intérêts de son enfant ? Non. Nous n'avons qu'à jeter les yeux autour de nous pour nous convaincre que la Mère a aimé l'enfant d'un amour aussi tendre que celui de l'enfant pour sa Mère. Il est désirable que cette amitié réciproque continue d'exister surtout au moment où la législature du parlement de la Puissance vient de passer un acte relatif à certaines banques d'épargne des provinces d'Ontario et de Québec.

Un comité spécial que vous avez nommé s'occupe activement à considérer l'importance du sujet.

Quelque soit le résultat auquel le comité en viendra, il ne pourra atteindre ce but, sans le concours, l'aide et la bonne volonté unanime des directeurs de la Banque Nationale et de la Caisse d'Économie Notre-Dame.

Il s'agit, ou de maintenir le caractère, l'importance l'honorabilité et l'utilité générale de la Caisse d'Économie Notre-Dame, ou bien de faire disparaître cette belle Institution du nombre déjà petit de nos institutions canadiennes, et une Institution canadienne qui a déjà acquis un nom célèbre.

Sans entrer dans la considération des circonstances qui accompagnent le sujet devant votre comité, le choix se fait de lui-même et tous s'accordent à dire que la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec ne doit pas mourir ; qu'elle est appelée à faire du bien encore ; que son nom doit passer à la postérité.

Le comité compte sur la bonne entente respective de la Banque Nationale et de la Caisse d'Économie ;

et dans le cas ou le " choix du capital souscrit " serait fait, j'ose espérer que ceux des directeurs actuels qui ne pourraient pas se qualifier comme directeurs gérants de la nouvelle corporation, voudront bien offrir généreusement leur résignation afin de ne pas mettre d'entrave dans l'organisation.

Je ne sais si je serai appelé à prêter mon assistance à la nouvelle organisation, si elle a lieu, mais je dois vous dire que la nouvelle organisation est désirable ; elle rendra d'immenses services à la société, pour laquelle elle ne sera pas seulement une facilité nouvelle, mais une nécessité.

Témoin de votre sollicitude et de vos efforts, témoin du zèle et de la bonne volonté des directeurs de la Banque Nationale qui vous seconderont, j'espère, je puise un surcroit de confiance dans le concours de tant de volontés dirigées en commun vers un but si utile.

Le tout respectueusement soumis,

F. VÉZINA,

Caissier-gérant.

C. E. N.-D.

Québec, 16 juin 1871.

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

L'assemblée annuelle des directeurs honoraires de cette Institution a eu lieu à son bureau le dix-neuf de juin courant.

L'hon. U. J. Tessier est appelé au fauteuil, et Samuel Benoît est prié d'agir comme secrétaire.

Prudent Vallée, Cirice Têtu et C. Delagrave, écuyers, sont nommés scrutateurs pour l'élection de deux directeurs-gérants en remplacement de MM. le Dr. Robitaille et A. B. Sirois, qui sortent de charge.

Le président fait lecture du rapport suivant :

VINGT-QUATRIÈME rapport annuel des directeurs-gérants
de la Caisse d'Économie aux directeurs honoraires :

Messieurs.

Nous avons aujourd'hui l'honneur de vous présenter le 24ème rapport annuel de la Caisse d'Économie, mais avant de vous parler des transactions de la Caisse pour l'année terminée le 31 mai dernier, nous vous dirons tout de suite que la loi qui régit notre Institution depuis 1866 a été abrogée dans la dernière session du parlement fédéral.

Il n'est pas nécessaire de vous dire combien les directeurs-gérants de la Caisse auraient aimé de conserver la loi qui régit notre Institution.

Cependant les directeurs s'occupent sérieusement de tirer le meilleur parti de la nouvelle loi qui va régir les banques d'épargne ; mais ils n'en sont venus à aucune conclusion ayant, d'après la nouvelle loi, un an pour réfléchir sur le mode qui serait le plus acceptable.

Nous avons reçu pendant l'année \$2,135,931.99 étant \$365,930.00 de plus que les dépôts de l'an dernier. Les remboursements ont été de \$1,894,088.96.

La somme au crédit des déposants est de \$1,616,438.42. Il a été ouvert pendant l'année 1643 nouveaux comptes. Le nombre des comptes ouverts maintenant est de 5617. Les profits sont de \$4,596.44 de moins que ceux de l'an dernier, différence que nous expliquons par la difficulté de faire des placements avantageux, et par les sommes d'argent considérables que nous avons en dépôt à la Banque Nationale.

Aux institutions charitables de Québec nous avons donné \$3,400 ; nous avons retranché \$2,000 sur le coût de notre propriété ; et après avoir disposé de certains placements à un escompte collectif de \$7,560, pour replacer cette somme en valeurs portant une prime, il nous reste au crédit du compte de profits et pertes une somme de \$14,233.35 en sus du fonds de réserve qui est de \$80,000, même montant que l'an dernier.

L'inspection des valeurs de la Caisse commises à la garde de notre habile et toujours vigilant caissier-gérant, a été faite par le comité de finance, et par les auditeurs ; le tout dans un état parfait.

Pendant l'année, nous avons eu la douleur d'enregistrer le décès de notre vénéré patron, Sa Grâce Monseigneur Baillargeon, archevêque de Québec, ainsi que le décès de M. Isaïe Gaudry, un des fondateurs de la Caisse, et celui de l'honorable M. Elzéar Duchesnay, un de nos directeurs honoraires.

Deux ans après l'établissement de la société de St.-Vincent de Paul, quelques membres de cette naissante société, le 11 mai 1848, jetèrent les bases de la fondation de la Caisse d'Economie de N.-D. de

Québec, et ils mirent cette Institution sous le patronage tout spécial de la société de St.-Vincent de Paul.

Feu Monseigneur Baillargeon, alors curé de Québec, fut élu un des vice-présidents de la Caisse. Depuis 1862 jusqu'en 1866, il a été le président honoraire de cette Institution, et depuis 1866 jusqu'à sa mort, il en était le patron ; le regretté prélat portait un vif intérêt à la prospérité de la Caisse qu'il affectionnait tendrement ; acceptant avec plaisir l'offre que nous lui faisons de vouloir bien, lui et ses successeurs, être le patron de la Caisse ; reconnaissant avec un cœur plein de joie, les larges dons qu'elle faisait, chaque année, sur l'excédant de ses profits, à nos pauvres mais charitables institutions religieuses de Québec.

Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec est, par la loi, le patron de la Caisse. Comme membre honoraire, Monseigneur Taschereau a été remplacé par M. W. Baby, écuyer. La vacance créée par le décès de M. Gaudry, a été remplie par l'honorable M. Alexandre DeLéry ; nous avons élu Abraham Joseph, écuyer, pour remplacer feu l'hon. M. Elzéar Duchesnay, nous vous demandons de ratifier ces trois nominations.

La bonne harmonie qui règne parmi tous nos employés est digne d'éloges ; de plus nous leur offrons nos sincères remerciements pour leur louable conduite et pour l'habileté avec laquelle les affaires de la Caisse sont gérées.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE,

Québec, 19 juin 1871.

Président.

BILAN de la Caisse d'Économie Notre-Dame de
Québec, pour l'année finissant le 31 mai 1871.

Passif.

Par montant des dépôts le 31 mai 1870.....	\$1,374,595 39
Par dépôts de l'année.....	\$2,135,931 99
Moins retraits.....	1,894,088 96
	<hr/>
Augmentation de l'année.....	241,843 03
	<hr/>
Par montant au crédit des déposants.....	1,616,438 42
Par fonds de réserve.....	80,000 00
Par balance au crédit de profits et pertes de l'an dernier.....	18,814 61
Par intérêts reçus.....	96,858 99
	<hr/>
	115,673 60
Moins :	
Payé aux dépo- sants.....	\$79,978 64
Dépenses courantes	9,141 95
Escompte.....	7,560 00
Dons.....	3,400 00
Déduit sur la bâ- tisse.....	1,354 16
Déduit sur l'ameu- blement.....	5 50
	<hr/>
	101,440 25
	<hr/>
Par balance de profits.....	14,233 35
	<hr/>
	\$1,710,671 77
	<hr/>

Actif.

A effets publics et prêts sur garanties légales..	\$1,306,602 70
A dépôt en banque à intérêt.....	357,891 78
A intérêt accru et non reçu.....	27,167 50
A propriété.....	16,000 00
A créances hypothécaires et autres.....	2,109 79
	<hr/>
	\$1,710,671 77

F. VEZINA,
Caissier-gérant.

SAM. BENOIT,
Secrétaire-trésorier.

Classification des déposants.

Déposants de \$	1	à	\$ 200	3714
"	200	à	400	750
"	400	à	800	542
"	800	à	1200	256
"	1200	à	1600	120
"	1600	à	2000	82
"	2000 et au dessus			153
				<hr/>
			Total.....	5617

A Messieurs les Directeurs de la Caisse d'Economie
Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

Nous avons attentivement et minutieusement
examiné les livres de la Caisse d'Economie N.-D. de
Québec dans toutes les opérations de l'année expirée

le 31 mai dernier. Nous avons, de plus, conjointement avec le comité des finances, vérifié les valeurs de l'Institution. Nous sommes heureux de pouvoir dire que tout a été trouvé parfaitement correct. Nous aimons à faire une mention toute spéciale d'un nouveau livre-caisse d'après une méthode créée par le secrétaire-trésorier, Samuel Benoit, écuyer. Ce livre a le grand avantage de pouvoir balancer séparément et facilement les neuf différents grands livres de dépôts qui sont actuellement en usage dans le bureau principal de la Caisse d'Economie. Nous sommes très-reconnaissants envers les comptables et leurs assistants pour l'attention toute particulière qu'ils nous ont portée dans l'examen des livres, de manière à nous faciliter grandement l'exécution de notre travail.

LOUIS BILODEAU,
Auditeur.
F. R. A. VEZINA,
Pro Auditeur.

Il est proposé par L. G. Baillargé, écuyer, secondé par A. Joseph, écuyer, et résolu :

Que le rapport et les états qui viennent d'être lus soient adoptés et publiés, et que les remerciements de l'assemblée soient offerts à Messieurs le président, directeurs et caissier-gérant de l'Institution pour leur surveillance habile et constante des affaires de la banque.

Il est résolu sur proposition de C. Delagrave, écuyer, secondé par Cirice Têtu, écuyer :

Que les remerciements de l'assemblée soient aussi offerts au secrétaire-trésorier ainsi qu'aux autres officiers de l'Institution pour leur dévouement dans l'exécution de leurs devoirs respectifs.

Prudent Vallée, écuyer, propose, secondé par M. W. Baby, écuyer, et il est résolu :

Que Joseph Hamel et Louis Bilodeau, écuyers, soient élus auditeurs pour l'année courante.

Le relevé des scrut. ins étant fait, Messieurs le Dr. Robitaille et A. B. Sirois sont déclarés réélus à l'unanimité.

L'honorable M. Tessier laisse le fauteuil et y est remplacé par A. T. LeDroit, écuyer.

Proposé par G. H. Simard, écuyer, secondé par A. B. Sirois, écuyer, et résolu :

Que les remerciements de l'assemblée sont dûs et offerts à l'honorable U. J. Tessier pour les services qu'ils vient de rendre comme président.

Proposé par D. Dussault, écuyer, secondé par M. G. Matte et résolu :

Que des remerciements soient présentés à MM. les scrutateurs et au secrétaire pour les services qu'ils ont rendus dans l'exercice de leurs charges respectives.

U. J. TESSIER,
Président.

SAM. BENOIT,
Secrétaire.

Après l'assemblée, les directeurs-gérants ont tenu leur première réunion annuelle pour procéder aux nominations suivantes :

Président : Ol. Robitaille, écuyer, M. D.

Vice-présidents : A. B. Sirois, G. H. Simard, écuyers.

Comité des finances.

Ol. Robitaille, écuyer, M. D., Président,
L'honorable Isidore Thibaudeau,
G. H. Simard, écuyer,
E. Chinic, écuyer,
F. Vézina, écuyer,
S. Benoit, écuyer.

SAM. BENOIT,
Secrétaire.

Le comité nommé pour s'occuper de la nouvelle acte d'incorporation, des banques d'épargne d'Ontario et de Québec, continua son travail, et en octobre 1871, après considération de plusieurs correspondances avec les membres du gouvernement et les officiers de la banque d'épargne de Montréal crut devoir préparer un rapport dont lecture fut faite par le président de la Caisse d'Economie Notre-Dame à une assemblée des directeurs tenue le 25 octobre 1871. Ce rapport se terminait par la recommandation de reconstituer la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec avec un capital de \$800,000 à \$1,000,000.

Il est alors proposé par M. Sirois, secondé par M. Dussault, et résolu à l'unanimité :

“ Que le rapport du comité spécial chargé d'examiner la loi, 34 Victoria, chapitre 7, relativement aux démarches que la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec doit adopter en vertu de cette loi, soit approuvé, et que le même comité spécial soit prié de continuer son travail, en s'occupant des moyens à prendre pour obtenir de Son Excellence le gouverneur général de la Puissance une charte incorporant “ la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec ” pour continuer ses affaires avec un capital de \$1,000,000, avec privilège d'augmenter jusqu'à \$2,000,000 en vertu de l'acte susdit 34 Vict., chap. 7, et de faire rapport le plutôt possible.

Le caissier-gérant fait lecture de quelques parties de son rapport soumis au bureau en juin dernier, et relatives aux espérances qu'il entretenait alors sur la possibilité de souscrire un capital, et de faire de la Caisse d'Economie une des plus florissantes institutions monétaires de la Puissance, à la seule condition que la bonne entente continuât de régner entre cette Institution et la Banque Nationale avec laquelle nous sommes si étroitement liés.

Le 27 novembre 1871, M. le président informe le bureau que, comme le comportait l'avis donné aux membres, la convocation a été faite dans le but de nommer un directeur-gérant pour remplacer M. Grégoire Matte, résignataire.

La lettre de M. Matte est lue.

Et il est proposé par M. Thibaudeau, secondé par M. Chinic, et résolu :

Qu'en acceptant la résignation présentement offerte de M. Grégoire Matte, comme directeur-

gérant de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, le bureau de direction doit le faire avec des sentiments de reconnaissance bien vive pour les services que ce Monsieur a rendus à l'Institution et pour l'importance des difficultés qu'il a aidé à vaincre depuis le mois de mai 1848, où il a été nommé par la conférence St.-Jean, un des premiers fondateurs de la Caisse d'Economie et depuis laquelle époque il n'a cessé d'être un zélé directeur. M. Matte doit être persuadé que le bureau s'esimerait heureux s'il se présente une occasion favorable de lui être agréable. ”

“ Que M. le caissier-gérant soit autorisé de faire tenir immédiatement à M. Matte, une somme de vingt-quatre louis, comme rémunération de ses services comme directeur-gérant, pendant l'année courante, et que sa lettre du 25 novembre courant soit référée au comité des finances pour considération. ”

Le projet de requête et des résolutions à être présentées au gouvernement pour l'obtention de la charte de la Caisse d'Économie est soumis et adopté unanimement par les directeurs le 27 novembre 1871.

L'hon. U. J. Tessier est nommé directeur-gérant pour remplacer M. Grégoire Matte.

Le 27 décembre 1871, la requête pour demander la charte à Son Excellence le gouverneur-général, est signée par les membres présents à l'assemblée des directeurs. Le caissier-gérant est prié de la faire parvenir à sa destination dans le cours de janvier prochain.

Le 24 janvier 1872, le caissier-gérant informe le bureau qu'il a envoyé la requête demandant la

charte, à l'hon. M. Hinks le 15 courant. Il communique une dépêche télégraphique de la part de ce Monsieur en date du 22, informant que tout lui paraît correct.

C'est avec plaisir que nous faisons mention ici des qualités dont est doué un zélé et fidèle employé de la Caisse d'Économie. Nous avons vu que ce brave jeune homme a été le messenger de la Caisse d'Économie. Nous l'avons suivi dans sa carrière avec orgueil pour lui et pour sa famille. Nous l'avons vu monter tous les grades de l'échelle financière de notre Institution. Ses mérites lui donnaient ces avantages, et il ne manquait pas d'en profiter. Ses heures de loisir étaient pour lui un temps précieux consacré aux études et au développement de son intelligence reconnue. Le commerce et les institutions financières requéraient une bonne table d'intérêt, M. Matte se mit à l'œuvre et compila bientôt un ouvrage supérieur sur ce rapport à toutes les tables d'intérêt publiées jusqu'alors. Ce travail nécessaire méritait encouragement, aussi le caissier gérant, voulut-il, le 27 mars 1872, attirer l'attention du bureau de direction de la Caisse d'Économie sur une table d'intérêt pour divers taux, par M. Matte, comptable de l'Institution à Lévis, dans le but de répondre aux besoins de nos différents bureaux et des banques en général. M. le caissier-gérant recommanda qu'une avance fut faite à M. Matte de \$300 sans intérêt, sur sa garantie personnelle, afin de lui aider à faire publier cette table d'intérêt, ce qui fut accordé avec beaucoup de plaisir.

Le 20 mai 1872, le caissier-gérant dépose sur la table des directeurs la charte de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Le caissier-gérant donne lecture d'un rapport préparé par lui-même, au sujet :

1o. De ce qui doit être fait pour mettre l'Institution sous le contrôle de la nouvelle loi.

2o. Des dons à être faits aux institutions de charité au montant de \$4,000.

3o. De la nomination de Samuel Benoît secrétaire-trésorier, au poste important de gérant de la Banque Nationale à Ottawa.

4o. De M. F. R. A. Vézina, de la Banque Nationale, comme propre et dûment qualifié pour remplacer M. Benoît, avec un salaire moins élevé cependant.

5o. Des promotions que devront nécessiter pour certains employés des deux Institutions ces deux nominations.

6o. L'entrée du jeune Bouchard d'i bureau principal de cette banque. Ce rapport qui suit est adopté par paragraphe à l'unanimité.

Il est décidé aussi unanimement que la somme de \$4,000 sera répartie comme suit :

Sœur de la Charité.....	\$1,400
St.-Vincent de Paul.....	800
Bon Pasteur.....	800
Hôpital St.-Sauveur.....	400
Société d'Éducation.....	200
Hospice de la Maternité.....	200
Société St.-Vincent de Paul, St.-Sauveur..	100
Patronage des Ecoles.....	100

\$4,000

Le 20 mai 1872, le caissier-gérant fait lecture des clauses de la loi ayant rapport aux démarches qui doivent être faites après réception de la charte.

En conséquence il est résolu :

1o. Que les lieux d'affaire soient fixés comme suit, savoir : bureau principal, bâtisse actuelle de la banque, Haute-Ville, Québec : branche principale dans la bâtisse de la Banque Nationale, Basse-Ville Québec : enfin branche accessoire à Lévis.

2o. Que le livre de souscription soit ouvert aux actionnaires à compter de demain jusqu'à mardi le 21 courant à 3 h. P. M.

3o. Que les versements de dix par cent sur les parts souscrites soient faits demain jusqu'au 29 mai courant, mercredi, à midi ; et que les souscriptions soient nulles et d'aucune valeur tant que l'argent n'aura pas été versé.

4o. Que le jour de la première assemblée générale convoquée pour l'élection des directeurs gérants de la nouvelle banque soit fixé à mercredi, le 29 de mai courant, à 7 heures du soir, et que l'annonce en soit faite les 27, 28 et 29 courant dans le *Courrier du Canada* et dans le *Mercury*.

Une liste des personnes désireuses de devenir actionnaires dans la nouvelle banque est mise sur la table : les noms en sont examinés et considérés comme offrant les garanties nécessaires et désirables pour la responsabilité qui pèsera sur eux collectivement, le tout conformément à une clause de la loi qui donne aux directeurs provisoires le privilège de choisir comme actionnaires ceux qu'ils jugeront convenables.

Ci-suit le rapport du gérant en date du 20 mai 1872, puis le rapport annuel des directeurs soumis à l'assemblée annuelle des actionnaires le 29 mai 1872 première assemblée des actionnaires sous la nouvelle loi.

A Messieurs les président et directeurs de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

L'assemblée convoquée pour ce jour est dans le but de recevoir la charte qui m'est parvenue ce matin.

Par la lettre de l'hon. M. Tessier, accompagnant l'envoi de la charte, vous remarquerez avec plaisir que le gouvernement n'a pas chargé d'honoraires pour l'obtention de cet acte d'incorporation.

Les directeurs actuels de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec deviennent les directeurs provisoires de la nouvelle Institution, et leur mission est définie dans la charte, relativement aux affaires de l'Institution, quant à ce qui regarde la souscription du capital, le mode de paiement d'icelui, l'emploi de ce capital, et la convocation de la première assemblée générale.

Avant que de procéder au mode à suivre pour opérer la gestion des affaires ci-dessus mentionnées, je vous prie, en votre qualité de directeurs-gérants, de vous occuper de la distribution des dons aux institutions de charité.

Nous avons distribué l'an dernier \$3,400 aux institutions de charité de Québec, dont les noms sont enregistrés dans le livre des minutes. Je

propose qu'une somme de \$4,000 soit donnée cette année, la même chose ou à peu près aux mêmes institutions, et le surplus à la nouvelle institution de charité qui nous a été recommandée par Sa Grâce l'Archevêque de Québec, je veux dire l'Hôpital Général de St.-Sauveur.

J'aurai occasion de vous assembler prochainement pour vous occuper de la rémunération que je propose de faire aux directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame, ainsi qu'à ses officiers depuis le président jusqu'au dernier des employés. J'espère que l'on n'oubliera pas deux anciens employés de la Caisse en même temps.

Vous avez appris par la voie des journaux la nomination de S. Benoît écr., notre secrétaire-trésorier actuel, au poste important de gérant de la Banque Nationale.

M. Benoît va nous quitter, mais en nous quittant, il emportera avec lui les sympathies des directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, qu'il a servi avec fidélité et vigilance pendant 20 années.

M. Benoît a bien travaillé, aussi son travail est couronné. Vous vous joindrez à moi pour souhaiter à ce Monsieur, un plein succès dans sa nouvelle carrière qui devra être parcourue dans les intérêts de la Banque Nationale, Institution qui vous est aussi chère qu'à moi-même.

M. Benoît devra être remplacé immédiatement. Il est à souhaiter que son successeur donne la même satisfaction à la Caisse, ce qui, je ne doute pas, aura lieu. Je suis prêt, Messieurs, à vous recommander un successeur à M. Benoît, dès ce soir.

Je vous recommande mon fils Frs. Rémi Adolphe Vézina qui, sans être muni, immédiatement de toute l'expérience acquise à M. Benoît dans les affaires de la Caisse, est capable de faire honneur à la position.

De même que M. Benoît aura à étudier le rouage d'une banque commerciale, mon fils aura à étudier le rouage de la Banque d'Épargne. Mais je le donne pour un jeune homme capable de faire honneur à la nouvelle position. Il m'en coûte beaucoup de le laisser aller, car il m'est d'une grande utilité à la Banque Nationale, et je pense que les directeurs de cette Institution peuvent vous le recommander. D'ailleurs, s'il me quitte à la Banque Nationale, je le retrouverai à la Caisse, où ses services pourront m'être très-utiles là comme ailleurs.

Je ne propose pas qu'il ait le même salaire de M. Benoît pour le présent, je désire qu'il ait seulement £325. Les directeurs trouveront, j'espère, qu'il méritera plus tard une augmentation suivant les temps et les circonstances.

Maintenant procédons plus loin et permettez que je vous dise, que probablement, il pourrait s'agir de d'autres déplacements occasionnés par des promotions dans la Banque Nationale. J'aurai besoin probablement de M. Matte, maintenant à Lévis, pour le placer à la Banque Nationale. Je propose que M. Hamel soit mis à la tête de l'établissement à Lévis, secondé par un jeune homme que nous prendrons dans cette localité, autant que possible. Nous parlerons plus tard des changements de salaire, relatifs à ces déplacements.

J'aurai besoin d'un jeune homme pour aider soit à la Haute-Ville ou à la Basse-Ville. J'ai admis aujourd'hui dans le bureau de la Haute-Ville, le jeune Geo. Bouchard, fils de feu P. V. Bouchard qui a été autrefois un des zélés fondateurs de la Caisse. Il est entendu que si ses services sont trouvés efficaces, son salaire pour la première année sera de £40.

Procédons, s'il vous plaît, à présent.

1o. A fixer le lieu où la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec tiendra ses bureaux.

2o. A me permettre d'ouvrir le livre de souscription du capital. Je recommande que ce livre soit ouvert demain, et qu'il soit fermé mardi, le 28 de mai, courant à 3 heures p.m.

3o. A ordonner que les versements de 10 p. 100 sur les parts souscrites soient faits depuis demain jusqu'au 29 mai courant, mercredi, à midi. Il est entendu conformément à la loi, que les souscriptions seront nulles et d'aucune valeur tant que l'argent n'aura pas été versé.

4o. A fixer le jour de la première assemblée générale requise par la loi, pour l'élection des directeurs-gérants de la nouvelle banque qui portera aussi le nom de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec. Je suggère que l'annonce soit publiée lundi et mardi, 27 et 28 de mai courant, et que cette assemblée ait lieu, mercredi, le 29 mai courant, à sept heures du soir.

Je suggère que le rapport annuel soit préparé pour le 31 de mai courant, vendredi, à 7 heures du soir, auquel temps la Caisse d'Économie actuelle cessera d'exister pour être continué par le nouveau

bureau qui prendra le timon des affaires le 1er juin 1872.

La Caisse d'Économie sous l'ancienne loi ayant cessé d'exister, il ne pourra pas y avoir d'assemblée comme de coutume le 3ème lundi de juin prochain.

Le tout humblement soumis,

F. VÉZINA,

Caissier-gérant.

Québec, 20 mai 1872.

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec

Incorporée en vertu de l'acte 34 Vict., Ch. 7.

La première assemblée générale des actionnaires de cette banque a eu lieu à son bureau, en la H.-V. de Québec, mercredi, le vingt-neuf de mai 1872.

François Vézina, écuyer, est prié de prendre le fauteuil, et Samuel Benoît, écuyer, est nommé secrétaire.

Le président donne le but de l'assemblée, et rappelle, d'une manière brève, les différentes phases de cette Institution fondée en mai 1848, sous les auspices de Saint-Vincent de Paul. Il constate qu'en 1871, le gouvernement fédéral, convaincu de l'importance qu'ont prise ces institutions, dans toute la Puissance, et pénétré du désir de leur laisser prendre de l'extension, avait cru devoir, dans l'intérêt des déposants et du public, en faire l'objet d'une loi

spéciale, et d'ordonner la souscription d'un capital de deux cent mille à deux millions de piastres, comme addition aux garanties déjà existantes. Qu'en vertu de cette loi, une charte a été obtenue de Son Excellence le Gouverneur en Conseil. Qu'enfin, le but de l'assemblée est de faire les élections des nouveaux directeurs et de rentrer en possession de l'actif et du passif de la Caisse d'Economie de N.-D. de Québec, tel que voulu par cette loi, et de continuer sans interruption, les affaires de cette banque aux mêmes lieux et sous le même nom que par le passé.

Le rapport suivant des directeurs sortant de charge est lu par Oliver Robitaille, écuyer :

VINGT-CINQUIÈME rapport annuel de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

La Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec a complété sa vingt-quatrième année d'existence, et les directeurs sont heureux de rapporter que ses affaires continuent d'être dans un état florissant.

La Caisse a été fondée en 1848, dans le but principal d'être utile à la classe ouvrière de la cité de Québec.

Cette Institution a été 7 ans sans être pourvue d'un acte d'incorporation, la responsabilité retombant entièrement sur les fondateurs, tous hommes solvables, intègres et honorables.

Les affaires de la Caisse prenant des proportions plus grandes, les directeurs prirent avantage de l'acte 4 et 5 Vict., ch. 32, et la Caisse fut incorporée en 1855.

Afin de mieux définir les pouvoirs de l'Institution, le Parlement du Canada passa en 1866, un acte spécial pour la régie de la Caisse d'Économie de Notre-Dame qui a continué d'agir jusqu'à ce jour, sous l'acte 29-30 Vict., ch. 130.

Les actes ci-dessus du Parlement du Canada ne donnant pas toute la sûreté désirable, le gouvernement actuel de la Puissance a recommandé, l'an dernier, l'adoption d'une nouvelle loi devant régir toutes les banques d'épargne d'Ontario et de Québec, suivant le mode d'opération qu'elles désireraient adopter, tel que voulu par cette loi, et empêchant la création de nouvelles institutions de ce genre.

Cette loi donne au public toutes les garanties désirables, qui seront celles du gouvernement et d'actionnaires ayant versé un certain montant entre les mains du gouvernement, et demeurant responsables pour la balance du capital souscrit, lorsque l'Institution prendra une charte.

C'est là le mode que les directeurs de la Caisse ont préféré choisir. La charte a été obtenue, et la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, continuera ses affaires ordinaires et aux mêmes endroits, à compter du 1er juin 1872, en vertu de l'acte 34 Vict., ch. 7.

Le capital souscrit est d'un million de dollars, divisé en 2,500 actions de \$400.00 chaque. Dix par cent sur ce million a été payé, et placé en débetures du fonds de la Puissance du Canada, et la balance le sera, suivant les exigences de la même loi.

Les profits passés de la Caisse, après déduction de ses dépenses de gestion des dons généreux

accordés aux institutions de charité de Québec, se sont accumulés à la somme de \$80,000.00. Ce fonds, qui peut diminuer dans la réalisation des valeurs, mais qui en toute probabilité devra augmenter d'ici à deux ans, sera placé en débetures du gouvernement de la Puissance du Canada, portant 5 par cent d'intérêt, lesquels intérêts seront distribués annuellement, et à perpétuité, par les directeurs de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec et leurs successeurs aux institutions charitables de Québec.

L'année qui vient de finir, a été couronnée de succès. Les profits nets, après avoir pourvu aux salaires et aux dépenses courantes, à la réparation complète de la bâtisse de la Caisse, à la réduction du prix de cette bâtisse de \$16,000.00 à \$12,000.00 à une somme de \$4,000.00, accordée aux institutions charitables de Québec, au rabais des intérêts sur les placements dûs après le 1er juin 1872, au paiement des intérêts en faveur des déposants, à la rémunération des directeurs-gérants, tel que voulu par la clause 15 de la loi 29-30 Vict., ch. 130, ont permis de conserver intact le fonds de réserve à la somme de \$80,000.00, et laisser de plus au crédit du compte de profits et pertes une somme de \$3,417.59.

L'état ci-annexé de l'actif et du passif de la Caisse est des plus prospère, et montre la stabilité de l'Institution.

Les actionnaires de l'Institution incorporée en vertu de l'acte 34 Vict., ch. 7, donnent d'avance toutes les garanties que les affaires y seront conduites avec la prudence et la vigilance que le public doit en attendre.

La Banque Nationale requérant à Outaouais les services de M. Samuel Benoit, employé fidèle et intelligent de la Caisse d'Économie depuis vingt années, sa situation sera remplie avec honneur et capacité par M. F. R. A. Vézina, secrétaire de notre ami commun, M. F. Vézina, Caissier de la Banque Nationale, et caissier-gérant de la Caisse d'Économie, deux institutions qui ont été fondées sous les soins de ce Monsieur.

M. Benoît et M. Vézina sont deux hommes formés par le Caissier, et la position de l'un et de l'autre se trouve respectivement améliorée par l'une et l'autre des deux institutions.

Nous désirons avant de terminer le présent rapport, exprimer d'une manière toute spéciale nos meilleurs remerciements à notre estimable caissier gérant pour le travail ardu qu'il a fait avec tant de soin, dans la réorganisation de la Caisse, et aussi pour sa constante vigilance à surveiller les affaires de cette Institution, et en promouvoir les intérêts.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE, M. D.,

Président C. E. N. D.

Québec, 29 mai 1872.

DEPOTS et RETRAITS de la Caisse d'Économie N.-D.
de Québec, depuis le 31 mai 1871 au 31 mai 1872.

Balance dûe aux déposants le 31 mai 1871.... \$1,616,438 42

Haute-Ville.

Reçu..... 1,307,995 79

Remis..... 1,163,182 57

Augmentation..... 144,813 22

Basse-Ville.

Reçu.....	753,021 46	
Remis.....	712,799 14	
	<hr/>	
Augmentation.....		40,222 32
<i>Lévis.</i>		
Reçu.....	190,667 00	
Remis.....	175,561 31	
	<hr/>	
Augmentation.....		15,105 69
		<hr/>
		200,141 23
Dû aux déposants, ce 31 mai 1872.....		<hr/>
		1,816,579 65
		<hr/>

F. VEZINA,
Caisier-gérant.

SAMUEL BENOIT,
Sec.-Trésorier.

Passif.

A dépôts et intérêts dûs aux déposants.....	\$1,816,579 65
A fonds capital, montant versé.....	100,000 00
A fonds de réserve.....	80,000 60
A profits et pertes	3,317 59
A rabais d'intérêt, dû sur placements à échoir le 1er juin 1872	3,508 70
	<hr/>
	\$2,003,405 94

Actif.

Par débentures du gouvernement de la Puis- sance et de corps publics incorporés.....	\$730,072 56
Par fonds de banques	263,720 00

Par dépôts en banque.....	500,770 76
Par intérêt accru, non reçu.....	27,754 45
Par propriété immobilière.....	12,000 00
Par prêts sur effets publics ou autres garanties légales.....	367,268 48
Par fonds capital, montant placé suivant la loi	100,000 00
Par diverses créances.....	919 69
Par ameublement.....	900 00
	<hr/>
	\$2,003,405 94
	<hr/>

F. VEZINA,
Caissier-gérant.

SAMUEL BENOIT,
Sec.-Trésorier.

Québec, 31 mai 1872.

Alexandre LeMoine et A. T. Ledroit, écuyers,
sont nommés scrutateurs.

On procède à l'élection par scrutin.

Les scrutateurs ayant ouvert la boîte, font rapport
que les votes, au nombre de deux mille trois cent
soixante et quinze, sont unanimes en faveur des
mêmes directeurs. En conséquence, les Messieurs
suivants sont proclamés élus, savoir :

L'honorable Isidore Thibaudeau,
L'honorable Ulric Joseph Tessier,
Olivier Robitaille, écuyer, M. D.,
George Honoré Simard, écuyer,
Alexandre B. Sirois, écuyer,
Eugène Chinic, écuyer,
Jean D. Brousseau, écuyer,
Charles Cinqmars, écuyer,
David Dussault, écuyer,
Louis Amiot, écuyer.

On procède ensuite à la nomination de deux auditeurs pour l'année courante. MM. Louis Bilodeau et Guillaume Moffatt sont choisis unanimement.

Le président donne lecture de la clause huitième de la loi en vertu de laquelle le bureau nouvellement élu entre en possession de tout ce qui appartenait à la Caisse d'Economie sous l'ancienne direction, il laisse ensuite le fauteuil, et y est remplacé par Ol. Robitaille, écuyer.

M. A. LeMoine, secondé par M. G. H. Simard, propose et il est résolu :

Que les remerciements de l'assemblée soient offerts au président et au secrétaire pour leurs services respectifs.

L'honorable M. Thibaudeau propose, secondé par P. Vallée, écuyer, et il est résolu :

Que les remerciements de l'assemblée soient aussi offerts à MM. LeMoine et LeDroit pour les services rendus dans l'exécution de leur devoir comme scrutateurs.

F. VÉZINA,
Président.

SAM. BENOIT,
Secrétaire.

Après l'ajournement de l'assemblée, les directeurs ont siégé et fait les nominations suivantes :

Président : Olivier Robitaille, écuyer, M. D.,

Vice-président : Alex. B. Sirois, écuyer, N. P.

Ils ont aussi décidé unanimement que tous les officiers et employés actuels, y compris M. F. R. A. Vézina, comme successeur de M. Benoit, soient continués dans leurs charges respectives.

Les MM. suivants sont nommés pour composer le comité des finances :

Olivier Robitaille, écuyer,
Honorable I. Thibaudeau,
Eugène Chinic, écuyer,
G. H. Simard, écuyer.
F. Vézina, écuyer,
M. F. R. A. Vézina.

SAM. BENOIT,

Secrétaire,

Pro tem.

Le 29 mai 1872, les directeurs-gérants de la Caisse d'Économie, devenus directeurs-provisoires suivant la nouvelle loi, furent élus ce jour directeurs de la même Institution. Le même jour ces Messieurs firent la nomination des officiers du comité de finance.

Le Dr. OI. Robitaille fut nommé président.

M. le notaire A. B. Sirois fut nommé vice-président.

MM. Robitaille, I. Thibaudeau, G. H. Simard, E. Chinic, F. Vézina et F. R. A. Vézina furent nommés membres du comité de finance.

M. Vézina fut appointé gérant.

M. F. R. A. Vézina fut nommé secrétaire-trésorier.

Et tous les anciens employés furent continués dans leur charge respective.

Il est décidé que toutes les règles, telles qu'elles existent actuellement soient et demeurent les mêmes jusqu'à nouvel ordre.

Il est résolu :

Qu'aucun transport d'actions ne sera fait sans l'assentiment préalable du bureau de direction ou du comité de finance.

Le 13 juin 1872, le gérant fait lecture d'une série de règlements qu'il a préparés, et le tout est approuvé avec quelques changements. Il est ordonné que ces règlements seront soumis à l'avocat de la Caisse pour être ensuite mis devant les actionnaires pour approbation finale. Les salaires sont alors fixés et réglés. La rémunération des directeurs sera fixée finalement par les actionnaires.

Les cautionnements des employés sont aussi fixés.

Le 8 d'août 1872, à une assemblée spéciale des actionnaires, les nouveaux règlements furent approuvés.

Le 27 mars 1873 le président attire l'attention des directeurs sur les amendements projetés à la loi qui régit la commission du havre de Québec. Après considération, Monsieur le président et l'hon. U. J. Tessier sont priés de préparer une pétition à la législature fédérale, demandant la protection spéciale des droits acquis par les porteurs actuels des bons du havre, laquelle pétition devra être signée par un

aussi grand nombre possible des porteurs de ces bons. Le président est autorisé d'envoyer un ou plusieurs délégués à Ottawa, si c'est nécessaire.

Le 30 avril 1873, il est ordonné que le second versement de 10 p. 100 sur le capital souscrit de la Banque sera payé le ou avant le 31 mai suivant.

Une requête des citoyens de St.-Roch demandant une succursale de la Caisse d'Économie en cette localité est mise devant le bureau des directeurs.

La demande référée à un comité spécial est approuvée et sanctionnée ensuite par le bureau. Des préparatifs sont immédiatement faits pour la mise en opération de cette succursale demandée. La maison de M. Jos. Boivin, rue St.-Joseph, est louée pour l'objet. Des réparations y sont faites et M. R. Matte est nommé pour être le chef de ce bureau.

A l'assemblée des directeurs tenue le 30 avril 1873, M. le président prit la parole et dit que d'après les ordres du bureau à l'assemblée du 27 mars dernier il avait préparé, conjointement avec l'hon. U. J. Tessier, une pétition à la législature fédérale touchant les bons de la commission du havre de Québec, de plus qu'il avait jugé à propos de se rendre lui-même

Ottawa pour y surveiller la chose de plus près. Il fit ensuite un long récit de son voyage et de sa mission, et il fut résolu :

Que les remerciements du bureau soient offerts à M. le Dr. Robitaille pour la manière habile avec laquelle il a rempli sa mission à Ottawa, et pour l'activité qu'il a déployée en protégeant les intérêts de l'Institution.

En parlant des changements proposés dans

l'acte d'incorporation des banques d'épargne, M. le président a informé le bureau que l'hon. M. Chinic et lui ont fixé le fonds de charité de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec à la somme de quatre-vingt-trois mille piastres.

Le 30 mai 1873, le gérant fait mention du bill en amendement à l'acte des banques d'épargne, ainsi que de celui de la Commission du Hâvre de Québec, qui tous deux ont été sanctionnés par Son Excellence le gouverneur général à la clôture du dernier parlement fédéral.

Des remerciements sont présentés par écrit à l'hon. M. Langevin et l'hon. M. Th. Robitaille pour leurs services particulièrement rendus à la Caisse durant la dernière session du parlement fédéral.

Il est décidé qu'une somme de \$4,200 sera distribuée aux institutions de charité pour l'année finissant le 31 mai courant.

Ci-suit le rapport annuel des directeurs de la Caisse à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 16 juin 1873, ainsi que les procédés de cette assemblée.

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec

—
Act. 34 Vict. Ch. 7.

—
DEUXIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.

—
Québec, 16 juin 1873.

L'assemblée est présidée par Ol. Robitaille, écr.,
M. D., et M. F. R. A. Vézina, agit comme secrétaire.

Le président lit l'avis public convoquant l'assemblée, en vertu de la charte.

On procède à la nomination de deux scrutateurs pour l'élection des directeurs.

Le président fait ensuite lecture du rapport suivant :

PREMIER RAPPORT annuel des Directeurs aux Actionnaires de la Caisse d'Économie N.-D. de Québec, en vertu de l'acte 34, Vict., Ch. 7.

Messieurs,

Les directeurs de la Caisse d'Économie N.-D. de Québec, sont heureux de vous rencontrer, pour vous faire part du résultat des opérations de cette Institution, pendant les douze mois écoulés le 31 mai dernier.

Voilà aujourd'hui 25 ans que la Caisse d'Économie a été fondée ; pendant ce long laps de temps, elle a eu plusieurs phases à subir, de 1848, année de sa fondation, jusqu'en 1855, les affaires étaient faites sur la seule responsabilité des directeurs. Mais les transactions financières augmentant d'année en année, les directeurs jugèrent prudent de mettre la Caisse d'Économie sous l'égide de la loi, et ils prirent, en 1855, avantage de l'acte 4 et 5 Vict: Ch. 32.

En 1866, le parlement du Canada passa un acte spécial donnant de plus amples pouvoirs aux directeurs (Acte 29-30 Vict., Ch., 130). Enfin en 1871, le parlement fédéral, pour donner plus de garanties aux déposants, abrogea les lois qui régissaient les banques d'épargne, et les remplaça par l'acte 34 Vict., Ch. 7.

Cette loi permet de créer un fonds social. Dans notre rapport annuel de l'an dernier, nous informions le public que le capital souscrit en actions dans la Caisse d'Économie, était d'un million, sur lequel dix par cent avait été payé. Le 2^{ème} versement de 10 par cent a eu lieu le 31 mai dernier ; ce qui fait \$200,000 payées par les actionnaires. De plus les actionnaires sont responsables pour tout le capital souscrit.

Outre la pleine confiance que le public a dans la bonne administration des affaires de la Caisse, nous donnons certainement aux déposants toutes les garanties désirables, et peu d'institutions financières de ce genre offrent autant de sûreté.

Quelques amendements nécessaires ont été faits à l'acte 34 Vict., Ch. 7, pendant la dernière session du parlement fédéral, par exemple : le placement du capital de la Caisse, et de son excédant, la publication mensuelle de l'actif et du passif, le règlement des profits de l'Institution sous l'ancienne loi, afin d'établir un fonds de charité, dont le revenu est appliqué à des objets de bienfaisance, en faveur d'institutions charitables de Québec.

Ce fonds a été dernièrement fixé par la loi, à la somme de quatre-vingt-trois mille piastres (83,000.00) ; et la première distribution faite des revenus de ce capital a été, cette année, de quatre mille deux cents piastres.

Les opérations de l'année financière de la Caisse vont vous être soumises par le caissier-gérant ; vous remarquerez que la Caisse continue d'être très prospère et qu'elle possède de plus en plus la confiance

publique. Dans le courant de l'année, nous avons enregistré 2,430 nouveaux noms parmi les déposants, dont le nombre actuel, déduction faite de ceux qui ont clos leur compte, est de 7779. Les états ci-annexés vous montreront la classification des dépôts, le montant déposé et retiré cette année, ainsi que l'augmentation et le chiffre actuel de la somme au crédit des déposants.

Il n'est peut-être pas inutile de répéter ici, que depuis douze mois, le taux d'intérêt alloué par la Caisse est uniforme pour tous les dépôts, c'est-à-dire cinq par cent sur n'importe quelle somme.

Un examen soigné a été fait par le comité des finances, et par les auditeurs des valeurs entre les mains du caissier-gérant ; les livres, et toutes les transactions de la Caisse ont été régulièrement examinés par les deux auditeurs. Le tout est dans un état le plus parfait.

Dans le mois d'avril dernier, une requête fût présentée aux directeurs de la Caisse signée par les Messieurs du clergé de St.-Roch et de St.-Sauveur, et d'un grand nombre de citoyens de ces deux importantes localités, demandant d'établir à St.-Roch une branche de la Caisse d'Economie. Les directeurs ont acquiescé avec plaisir à cette demande, qui est une grande marque de confiance à notre Institution.

Depuis le 5 du présent mois, une succursale de la Caisse est ouverte dans la rue St.-Joseph, vis-à-vis le bureau de poste et de la station de police. Nous espérons les plus beaux résultats de cette nouvelle branche de la Caisse.

Les directeurs n'ont rien épargné pour mettre

le public à l'abri de toute inquiétude. Ils ont fait construire une voûte de sûreté, capable de résister à l'action du feu, contenant de plus un coffre qui par lui-même est à l'épreuve des voleurs.

Les directeurs ont confiance que les trois officiers chargés de transiger les affaires de la Caisse à St.-Roch, donneront toute la satisfaction requise. Le bureau y est ouvert tous les jours de la semaine, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, et tous les samedis depuis sept heures jusqu'à neuf heures du soir, jusqu'à nouvel ordre.

Nous terminons notre présent rapport annuel, en offrant nos remerciements à tous nos employés, pour leurs services passés qui méritent le plus grand éloge. Nous désirons mentionner le nom de notre secrétaire-trésorier, Monsieur F. R. A. Vézina qui semble avoir hérité des talents financiers de son père, notre habile et prudent caissier-gérant.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE, M. D.,

Président.

Québec, 16 juin 1873.

Le gérant fait la lecture des états suivants, en les accompagnant des explications requises par les actionnaires.

DÉPÔTS ET RETRAITS.

Balanced dûe aux déposants le 31 mai 1872. ... \$1,816,579 65

Haute-Ville.

Reçu.....\$1,599,297 60

Remis..... 1,406,765 06

Augmentation..... 192,532 54

Basse-Ville.

Reçu.....\$988,727 64

Remis..... 826,320 73

Augmentation..... 162,406 91

Lévis.

Reçu.....\$236,686 71

Remis..... 193,588 44

Augmentation... 43,098 34

Augmentation totale..... 398,037 79

Dû aux déposants ce jour..... 2,214,617 44

Total des dépôts..... 2,824,712 02

Total des retraits..... 2,426,674 23

Augmentation.....\$ 398,037 79

F. VEZINA,

F. R. A. VEZINA,

Gérant.

Sec.-Trés.

Examiné et trouvé correct, }
 Québec, 16 juin 1873. }

LOUIS BILODEAU, }
 W. MOFFAT, } Auditeurs.

Québec, 31 mai 1873.

Nombre et Classification des déposants.

Haute-Ville de \$1 à 200.....	3597
Basse-Ville " " ".....	1006
Lévis " " ".....	690
	— 5293
Haute-Ville de \$200 à 400.....	693
Basse-Ville " " ".....	252
Lévis " " ".....	84
	— 1028
Haute-Ville de \$400 à 800.....	503
Basse-Ville " " ".....	235
Lévis " " ".....	47
	— 785
Haute-Ville de \$800 à 1200.....	210
Basse-Ville " " ".....	64
Lévis " " ".....	12
	— 286
Haute-Ville de \$1200 à 1600.....	87
Basse-Ville " " ".....	31
Lévis " " ".....	10
	— 128
Haute-Ville de \$1600 à 2000.....	56
Basse-Ville " " ".....	25
Lévis " " ".....	8
	— 89
Haute-Ville de 2000 et au-dessus.....	115
Basse-Ville " " ".....	38
Lévis " " ".....	17
	— 170
	— 7779

F. VEZINA,
Gérant.

F. R. A. VÉZINA,
Sec.-Trésorier.

Québec, 31 mai 1873.

R

Actif.

Effets du gouvernement ou débetures de corporations municipales et autres.....	\$ 481,689 17
Prêts garantis par débetures et fonds de banque.....	391,085 93
Argent déposé en banque payable à demande.	1,074,850 32
Argent en mains.....	1,066 05
Placement du fonds de charité, corp. de Québec.....	83,000 00
Placements en actions de banque avant l'octroi de la charte.....	263,720 00
Edifice de la banque.....	12,000 00
Autres fonds divers.....	35,231 75
Placement du fonds social, débetures du gouvernement et autres.....	200,000 00
	<hr/>
	\$2,542,643 22

Passif.

Fonds social de la Banque.....	\$ 1,000,000
Moins 80 0/10.....	800,000
	<hr/>
Versé.....	\$ 200,000 00
Dépôts payables après avis ou à demande.....	2,214,617 44
Capital du fonds de charité.....	83,000 00
Autres responsabilités de la Banque.....	45,025 78
	<hr/>
	\$2,542,643 22

F. VEZINA,
Gérant.

F. R. A VEZINA,
Sec.-Trés.

Examiné et trouvé correct, }
Québec, 16 juin 1873 }

LOUIS BILODEAU, }
W. MOFFAT, } Auditeurs.

Québec, 31 mai 1873.

Le rapport suivant des auditeurs est soumis et lu :

Québec, 16 juin 1873.

A Messieurs les Président et Directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

En conformité aux devoirs de la charge d'auditeurs qui nous a été conférée par les actionnaires de la Banque, nous avons l'honneur de vous soumettre un compte-rendu de notre examen des opérations de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, pour les douze mois écoulés le 31 de mai dernier.

Les pièces justificatives des transactions de "Caisse," les bordereaux et les reçus des déposants, toutes les entrées, aux livres de la Banque, ont été examinés avec soin : le bilan extrait du grand livre de l'Institution a été vérifié, ainsi que les états qui vous sont soumis.

Les valeurs entre les mains du gérant et mentionnées dans l'état de l'actif et du passif ont été examinées, et le tout a été trouvé parfaitement correct. Nous serions injustes de ne point mentionner d'une manière toute particulière, la lucidité et la régularité avec lesquelles sont tenus les livres de l'Institution.

La Banque prend une marche de plus en plus ascendante, et en comparant, avec votre permission, les chiffres de l'an dernier avec ceux de cette année, vous y trouverez une augmentation considérable dans le nombre des déposants, comme dans la somme des dépôts. Par exemple :

	1872		1873
Branche, Haute-Ville.....	4,471 déposants.....		5,260
“ Basse-Ville.....	1,426	“	1,651
“ Lévis.....	631	“	868

formant une augmentation de 1,251 déposants.

Le montant total au crédit des déposants l'an dernier était de \$1,816,579.65 ; il est aujourd'hui de \$2,214,617.44, formant une augmentation de \$398,037.79.

Nous sommes heureux de faire remarquer que cette augmentation est dûe principalement aux petits déposants, comme la classification des dépôts vous le démontrera.

En terminant nous croyons devoir exprimer notre reconnaissance à M. le secrétaire-trésorier, ainsi qu'aux comptables des branches de la B.-V. et de Lévis, pour la courtoisie avec laquelle ils ont apporté leur part de l'aide nécessaire à l'accomplissement des devoirs de notre charge.

Le tout respectueusement soumis,

LOUIS BILODEAU, }
W. MOFFAT, } Auditeurs.

Il est ensuite ordonné que les rapports et états ci-dessus approuvés par les actionnaires soient publiés.

Des remerciements sont unanimement votés à Messieurs les président, vice-président et directeurs pour leur attention spécialement apportée aux affaires de l'Institution pendant l'année qui vient d'écouler.

Des remerciements sont aussi offerts aux gérant, secrétaire-trésorier et autres officiers de la banque, pour leur dévouement et leur attention particulière dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

MM. Louis Bilodeau et W. Moffat sont continués auditeurs de la Banque pour l'année courante.

On procède à l'élection, par scrutin, de dix directeurs pour l'année courante, et les Messieurs suivants sont unanimement réélus par 1,700 voix, savoir :

L'hon. Eugène Chinic,
L'hon. Isidore Thibaudeau,
L'hon. U. J. Tessier,
Olivier Robitaille, écuyer, M. D.,
A. B. Sirois, écuyer, N. P.,
Chs. Cinqmars, écuyer, N. P.,
J. D. Brousseau, écuyer,
G. H. Simard, écuyer,
Ls. Amiot, écuyer,
David Dussault, écuyer.

Le président laisse le fauteuil, et y est remplacé par l'hon I. Thibaudeau.

Des remerciements sont alors votés à Ol. Robitaille, écr., président de l'assemblée, au secrétaire et aux scrutateurs pour leurs services respectifs rendus à l'assemblée.

Et l'assemblée s'ajourne.

O. ROBITAILLE,
Président.
F. R. A. VEZINA,
Secrétaire.

Québec, 16 juin 1873.

A une assemblée des directeurs tenue après l'assemblée des actionnaires, les Messieurs suivants ont été élus, savoir :

OI. Robitaille, écr., président.

A. B. Sirois, écr., vice-président.

F. R. A. VEZINA,

Sec.-trésorier.

Québec, 16 juin 1873.

Le 7 juillet 1873, M. le président annonce la mort de M. G. H. Simard, et il prie les directeurs de lui nommer un remplaçant. M. le président fait l'éloge des qualités de M. Simard et passe en revue tous les services importants qu'il a rendus à la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, depuis environ 22 ans qu'il en était directeur.

L'hon. M. Tessier, secondé par J. D. Brousseau' écuyer, propose et il est résolu :

“ Que le bureau des directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, regrette bien sincèrement le décès de G. H. Simard, écuyer, qui a rendu à cette Banque en qualité d'un de ses directeurs, des services importants et hautement appréciés par la direction ; que les sentiments de condoléance des directeurs soient cordialement exprimés et transmis à la famille du défunt, en l'assurant que les directeurs partagent avec elle la peine et les regrets qui sont légitimement dûs au décès que nous déplorons. ”

Conformément aux règles de l'Institution, P. Vallée, écuyer, est unanimement élu directeur de la

Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, pour le reste de l'année courante.

En élisant M. Vallée comme directeur, le bureau croit rendre justice à la paroisse de St.-Roch, où une branche de l'Institution a été ouverte ce printemps sans compter que M. Vallée pourra être très-utile aux intérêts de la Caisse dans cette localité.

L'hon. U. J. Tessier est élu membre du comité des finances à la place de M. Simard.

Le 9 octobre 1873, M. le président annonce au bureau que conjointement avec le gérant et l'hon. M. Thibaudeau, et d'après la décision des directeurs et du comité des finances, il a acheté la propriété de M. Moodie avoisinant celle de la Banque Nationale.

Les titres de cette propriété ayant été trouvés corrects par M. Delagrave, l'avocat de la Banque, un comité est nommé pour s'occuper de démolir la vieille maison sur le lot, et de bâtir ensuite une maison de banque en tout semblable à celle de la Banque Nationale.

M. Vallée s'occupe du plan de cette nouvelle bâtisse, et l'on demande de suite des soumissions pour la maçonnerie et la pierre de taille.

Le comité était composé de MM. Vallée, Amiot et Dussault.

Le 14 novembre 1873, les plans de la nouvelle bâtisse à la Basse-Ville, ainsi que les spécifications pour les ouvrages de la pierre de taille et la maçonnerie sont soumis aux directeurs.

Ces soumissions sont de :

P. Chateauvert pour.....	\$5,408
Thos. Pampalon “	5,980
C. P. Parant “	5,784

A une assemblée spéciale des directeurs de la Banque Nationale et de la Caisse d'Économie N.-D., le jour suivant, à 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir, au bureau de la Caisse d'Économie, Haute-Ville, les plans sont pris en considération et il est résolu :

1o. Que les spécifications, les plans et les soumissions soient référés au comité de bâtisse nommé par la Caisse d'Économie le 9 octobre dernier avec instructions de donner l'entreprise au plus bas soumissionnaire quand le comité sera satisfait du tout.

2o. Que la bâtisse sera faite au nom de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, mais la Banque Nationale s'engage par le présent, à rembourser à la Caisse d'Économie Notre-Dame la moitié du coût total de la nouvelle bâtisse qui devra être occupée en commun par la Banque Nationale et la Caisse d'Économie, pourvu que la dite Caisse d'Économie Notre-Dame rembourse à la Banque Nationale, la moitié du coût total de sa bâtisse actuelle qui devra être aussi occupée en commun par les deux mêmes institutions.

3o Ces remboursements réciproques seront faits lorsque la nouvelle bâtisse aura été complètement terminée, et il sera alors passé un acte d'accord entre les deux institutions, lequel acte pourra contenir plusieurs autres conditions de propriété conjointe ou autres, suivant qu'il sera convenu alors par les directeurs des deux institutions.

Le 16 décembre 1873, M. le président informe le bureau que le contrat pour la bâtisse à la B.-V. a été signé par M. P. Chateauvert. Prix du contrat \$5,408. Ce contrat devra être signé aussi par le président et le gérant de la Caisse. Il informe aussi le bureau que les conditions de la construction de la bâtisse nouvelle ont été approuvées par les directeurs de la banque Nationale.

Permission est accordée à M. le président de s'absenter pour un voyage en Europe.

Le 28 avril 1874, il est décidé que le 3ème versement sur le fonds capital de la Caisse d'Économie de Notre.-Dame de Québec, savoir 5 p. 100 pour compléter 25 p. 100, sera payable au bureau de la Caisse le ou avant le 30 mai prochain.

Le 30 mai 1874, le gérant fait lecture du rapport suivant, sur les affaires de l'année courante.

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec

A MM. les Président, Vice-présidents et Directeurs
de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre les quelques chiffres suivants sur les opérations de la Banque, pour l'année expirée ce jour,

Les livres de l'Institution n'étant pas encore

balancés, je ne certifie pas l'exactitude parfaite des chiffres que je vais vous donner ; mais vous pourrez jugé assez approximativement du résultat heureux des affaires de notre Institution.

Le compte d'intérêt s'est élevé dans l'année, déduction faite des intérêts payés dans le cours de l'année, à la somme de.....			\$ 187,802 68
Les déboursements ont été comme suit, savoir :			
Pour salaires et autres dépenses	\$ 11,920 37		
Pour dividendes et bonus.....	49,000 00		
Pour les services de directeur.....	1,320 00		
Pour bonus aux employés, etc..	1,611 70		
Pour compléter les dons.....	1,323 32		
Pour déduction sur arrérages d'intérêt	7,474 82		
		<hr/>	
		72,650 21	
Surplus des recettes sur les déboursés.....		2,558 32	
		<hr/>	
Faisant.....	75,208 53		
Montant des recettes.....	112,594 15	\$ 187,802 68	
		<hr/>	
Le montant des profits de l'an.....			
dernier était de.....		\$ 40,409 78	
En y ajoutant le surplus de.....			
cette année.....		2,558 32	
		<hr/>	
Le montant total au crédit de profits et pertes est de.....		42,968 10	
		<hr/>	

Nous n'avons augmenté le *surplus* cette année que de \$2,558.32, mais considérant les profits passés de la Caisse, sous l'ancien acte d'incorporation, nous pourrions nous pourvoir d'un fonds de réserve suffisant en très-peu d'années, si la providence continue de nous protéger. Ce surplus est aujourd'hui, après deux ans d'existence de plus de 20 p. 100 du capital versé.

Nous avons donc cette année, après les intérêts 5 p. 100 payés aux déposants, les dépenses de l'Institution réglées, un dividende payé aux actionnaires, avoir réglé une déduction sur les arrérages d'intérêt dû, payé les services des directeurs et un bonus aux employés, nous avons, dis-je encore, augmenté le *surplus* de la somme de \$2,558.32, faisant cette réserve de la somme totale de \$42,968.10.

Le crédit du compte des déposants l'an dernier était de..... \$2,214,617 44

Il a été déposé cette année :

Au bureau de la Haute-Ville...	1,676,075 17
“ de la Basse-Ville,.....	1,258,013 77
“ de Lévis.....	396,020 88
“ de St.-Roch.....	311,037 27

En tout.....\$3,641,747 09

Il a été retiré :

A la Haute-Ville	\$1,489,879 23
A la Basse-Ville	1,105,179 47
A Lévis.....	225,699 95
A St.-Roch.....	292,551 48

Eu tout..... 3,113,310 13

L'augmentation est donc de..... 528,436 96

Et il est dû ce jour aux déposants..... 2,543,054 40

Je vous donnerai dans quelques jours la classification des dépôts, et le nombre des déposants.

Les entrées du mois courant n'étant pas encore complétées, il est impossible de vous exposer aujourd'hui l'état de l'actif et du passif.

Sous peu de jours cet état sera prêt à être examiné par les directeurs, ainsi que les valeurs entre mes mains composant l'actif de la Banque.

J'ai le plaisir de vous présenter ce jour chacun un chèque pour vos services comme directeurs suivant les présences respectives de chacun de vous, aux assemblées du bureau, savoir :

À l'hon. I. Thibaudeau.....	13 présences	\$156
À A. B. Sirois, écr.....	13 "	156
À Louis A miot, écr.....	13 "	156
À J. D. Brousseau, écr.....	13 "	156
À C. Cinqmars, écr.....	13 "	156
À l'hon E. Chinic.....	12 "	144
À l'hon. U. J. Tessier.....	11 "	132
À D. Dussault, écr.....	12 "	144
À P. Vallée, écr.....	9 "	108
À la succession de G. H. Simard écr., décédé.....	1 "	12
		<hr/>
		1,320
		<hr/>

Je vous prierai de régler aujourd'hui la distribution des dons aux institutions de charité, au montant de \$4,900 étant l'intérêt de 6 p. 100 sur le fonds de charité, \$83,000. Et afin de vous aider dans cette distribution, j'ai pris la liberté de mettre devant vous, un tableau de ce que j'ai cru devoir rencontrer votre approbation.

Permettez-moi de vous faire l'exposé des remarques suivantes :

1o. L'acte d'incorporation veut que ces intérêts soient distribués aux institutions de charité, mais n'ajoute pas, comme l'ancien acte d'incorporation, le mot " incorporées. "

2o. Nous pouvons donc donner à une Institution de charité non incorporée, et pour cela nous pouvons donner directement à la société de St.-Vincent de Paul, et non pas indirectement comme ci-devant, par la voie de la corporation archiépiscopale.

3o. Nous éviterons, pour les raisons ci-dessus données, les remarques qui ont été faites et qui peuvent être encore faites, en nous servant de la société de St.-Vincent de Paul, pour faire la distribution de quelques-uns des dons de la Caisse.

4o. Il a été fait une demande spéciale de la part des dames du Bon Pasteur, pour une aide dans l'œuvre de la maternité, de *concert avec les Messieurs du séminaire de Québec*. Après informations prises à différentes autorités, et après avoir consulté quelques uns de mes directeurs, je n'ai pas augmenté la part ordinaire allouée aux Dames du Bon Pasteur, d'autant plus que la Caisse a coutume d'encourager l'œuvre de la maternité soutenue par l'hospice St.-Joseph.

5o. A la demande réitérée de notre premier pasteur, et à la sollicitation des Messieurs du clergé et des citoyens de Québec, j'ai crû devoir augmenter l'allouance à l'hôpital du Sacré-Cœur, d'autant plus que la somme à allouer cette année, est \$700 plus forte que celle de l'an dernier, et continuera d'être

à l'avenir de \$4,900 au lieu de \$4,200 que nous avons accordée l'an dernier.

6o. Comme nous retirons des profits de la population de St.-Roch maintenant, j'ai crû devoir ajouter \$200 à la société de St.-Vincent de Paul pour le bois de chauffage pour les pauvres de cette paroisse.

7o. Je pense que la distribution de l'allouance accordée pour les pauvres de St.-Sauveur, devrait se faire par la voie de la société de St.-Vincent de Paul, au lieu des révds. Pères Oblats. Pareillement l'allouance accordée pour l'éducation des enfants pauvres de la paroisse Notre-Dame, laquelle allouance avait coutume de se faire par M. le curé de Québec et M. le chapelain de St.-Jean.

8o. L'asile Ste.-Brigite était autrefois une des institutions de charité secourues par la Caisse. M. le desservant McGauran ayant paru mécontent de l'allouance accordée par la Caisse, l'Institution cessa de donner à l'asile Ste.-Brigite. Maintenant, je pense que, en considération du nombre des déposants irlandais, augmentant toujours dans notre Caisse, nous ne pouvons pas exclure cette asile des institutions de charité ayant droit aux secours de la Caisse d'Économie.

Avec les remarques que je viens de faire, je mets devant vous la liste des institutions et des montants à elles accordés, savoir :

Sœurs de la charité.....	\$ 1,400 00
Société de St.-Vincent de Paul pour besoins généraux.....	\$ 1600 00

Pour bois de chauffage, paroisse Notre-Dame.....	200 00
Pour bois de chauffage, paroisse St.- Roch.....	200 00
Pour pauvres de St.-Sauveur.....	100 00
Pour éducation des enfants pauvres, N.-D. de Québec, en consultant Messires Auclair et Racine.....	300 00
	----- \$ 1,400 00
Dames du Bon-Pasteur.....	800 00
L'hôpital du Sacré-Cœur.....	600 00
Hospice St.-Joseph de la Maternité.....	300 00
Patronage des écoles.....	200 00
Asile Ste.-Brigite.....	200 00

	----- \$ 4,900 00

J'ai l'honneur de vous informer que la Caisse a pris possession de la propriété Moodie, et qu'elle en a payé le coût \$16,000. L'ouvrier de la Caisse, MM. Godin et Devarenes a reçu ordre de démolir la maison sous la surveillance de Louis Amiot écr, directeur de la Caisse. Prudent Vallée, écr., directeur de la Caisse et directeur de la Banque Nationale, a été prié de la part de cette dernière de surveiller ce genre de travail, et de fournir le bois de charpente qui serait nécessaire.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que je suis des plus satisfait de la conduite de tous les employés de la Caisse dans l'exécution des devoirs de leur charge respective. Il me faut quelquefois avoir recours à mes supérieurs pour prendre conseil dans des occasions difficiles, ce que je fais toujours ; mais rien d'extraordinaire, n'est survenu pour

pouvoir attirer votre attention toute spéciale et votre décision.

F. VÉZINA,

Québec, 30 mai, 1874.

Gérant.

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec

—
Act. 34 Vict., Ch. 7.
—

TROISIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.

—
Québec, 15 juin, 1874.

L'assemblée est présidée par A. B. Sirois, écr., N. P., et M. F. R. A. Vézina agit comme secrétaire.

Le président lit l'avis public convoquant l'assemblée en vertu de la charte.

On procède à la nomination de deux scrutateurs pour l'élection des directeurs.

Le gérant lit les deux lettres ci-dessous :

Québec, 15 juin, 1874.

F. VÉZINA, écr.,

Gérant de la Caisse d'Économie Notre-Dame.

Monsieur,

Comme je pars pour Montréal ce soir, je crois devoir vous informer que c'est avec regret que je

serai privé du plaisir de pouvoir assister à l'assemblée de la Caisse d'Économie qui doit avoir lieu ce soir à sept heures.

Je demeure, Monsieur,

Tout à vous,

E. CHINIC.

Québec, 15 juin 1874.

F. VÉZINA, écr.,

Gérant de la Caisse d'Économie Notre-Dame.

Cher Monsieur,

Je regrette beaucoup de ne pouvoir assister ce soir à l'assemblée annuelle de la Caisse d'Économie de Notre-Dame, un voyage d'affaire que je ne puis remettre m'en empêche.

Votre dévoué serviteur,

I. THIBAudeau.

Il fait ensuite lecture du rapport suivant :

DEUXIÈME RAPPORT annuel des Directeurs aux Actionnaires de la Caisse d'Économie de N.-D. de Québec, depuis son incorporation sous l'acte 34. Vict., Chap. 7.

Messieurs,

Les directeurs de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, ont l'honneur de vous soumettre leur deuxième rapport annuel sur les

affaires de cette Institution pendant les douze mois écoulés le 31 mai dernier, et la 26ème année de son existence.

Les directeurs vous ont entretenu l'an dernier des différentes phases que la Caisse d'Épargne a eu à parcourir depuis sa fondation, et des succès progressifs qui l'ont accompagnée dans sa marche ascendante.

Vos directeurs ne répèteront pas ce qui a été dit bien souvent sur les différents avantages fournis généralement par les Caisses d'épargne, et sur le bien qu'ont produit dans Québec, la formation et le fonctionnement de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, ces vérités sont heureusement connues maintenant parmi nous et nous avons su les apprécier à leur juste mérite.

Vos directeurs se contenteront de dire que, mettant à exécution le sage développement de l'esprit d'association inauguré par la législature de la puissance du Canada, dans l'acte 34 Victoria, Chap. 7, la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, a pu consolider d'avantage la base sur laquelle elle repose, par une plus ample sécurité dans ses placements prescrits par la loi, tout en procurant les deux résultats économiques importants qui paraissent désormais hors de toute discussion, savoir : l'un qui touche à l'intérêt personnel et direct du déposant, l'autre moins aperçu mais qui tourne au profit général de la société.

Les chiffres qui vont vous être soumis vous prouveront, 1o. Que la Caisse d'Économie N.-D. de Québec peut être considérée comme un établissement

de confiance, fondée pour inspirer, faciliter et encourager l'épargne : que le riche comme le pauvre lui confient leurs capitaux comme leurs épargnes pour les utiliser et les rendre productifs. 2o. Que la confiance publique en faveur de l'Institution agrandit d'année en année, et qu'en même temps elle contribue à l'avancement de la localité en augmentant les capitaux qui lui sont confiés, pour pouvoir ensuite être appliqués à une consommation reproductive qui en perpétue la valeur. 3o. Que la société doit à la Caisse d'Économie la jouissance d'un capital considérable qui sans elle aurait été enfoui dans une absurde stérilité.

Le montant au crédit des déposants l'an dernier était..... \$2,214,617 44

Les dépôts faits dans les derniers douze mois sont :

A la Haute-Ville.....	\$1,676,075 17
la Basse-Ville.....	1,258,013 77
St.-Roch.....	396,020 88
Lévis.....	311,637 27
	<hr/>
En tout.....	\$3,641,747 09

Il a été payé, savoir :

A la Haute-Ville .	\$1,489,879 23
la Basse-Ville.....	1,105,179 47
St.-Roch.....	292,551 48
Lévis.....	225,699 95
	<hr/>
En tout.....	\$3,113,310 13

L'augmentation est donc..... \$528,436 96

Faisant le montant actuel au crédit des dépôts..... \$2,743,054 40

L'augmentation des dépôts se répartit comme suit :

Pour la Haute-Ville.....	\$186,195 94	
Pour la Basse-Ville.....	152,834 30	
Pour St.-Roch.....	103,469 40	
Pour Lévis.....	85,937 32	
	<hr/>	\$528,436 98

Le montant d'intérêt mis au crédit des dépôts le 31 mai dernier, est de..... \$ 112,594 95

Savoir : Haute-Ville.....	\$68,597 71	
Basse-Ville.....	30,002 25	
Lévis.....	9,944 10	
St.-Roch.....	4,050 09	
	<hr/>	\$ 112,594 15

Le montant d'intérêt sur dépôts, capitalisé dans les dix dernières années, est de..... \$720,101 61

Savoir : Haute-Ville.....	\$572,789 41	
Basse-Ville.....	112,967 70	
Lévis.....	30,294 41	
St.-Roch.....	4,050 09	
	<hr/>	\$720,101 61

*La branche de la Basse-Ville existe depuis 1867,
celle de Lévis depuis 1868, et celle de
St.-Roch depuis 1873*

La balance au crédit de profits et pertes, l'an dernier était..... \$ 40,409 78

Après déduction faite des intérêts payés dans le cours de l'année avant la date du 31 mai dernier, il est resté au crédit du compte d'intérêt..... 130,004 54

Faisant en tout..... \$170,414 32

De cette dernière somme il a été déduit, savoir :

Pour salaires.....	\$ 9,900 00	
Pour dépenses courantes.....	2,020 37	
Rémun : des directeurs.....	1,320 00	
Bonus aux employés.....	1,611 70	
Intérêt aux déposants.....	112,594 15	
		<u>127,446 22</u>

Laisant au crédit des profits et pertes, une somme de..... \$42,968 10

Les profits de l'Institution ont été plus petits cette année, et l'on comprendra facilement qu'à mesure que le capital versé sera plus grand, les profits seront relativement moins considérables, si l'on prend pour base le même montant des dépôts, ainsi que le même taux d'intérêt payé aux déposants et aux actionnaires, et en prenant en ligne de compte un certain *percentage* que la prudence prescrit d'ajouter chaque année au crédit des profits et pertes.

L'agrandissement des affaires de l'Institution a nécessité une plus grande somme de travail de la part de notre premier officier qui, comme vous le savez, a la gestion des affaires de la Banque Nationale, une autre de ses œuvres. Dans le but de faciliter son administration, tout en répondant aux besoins

de l'élargissement des bureaux de cette Banque si intimement liée avec la Caisse d'Economie, vos directeurs ont fait de grands sacrifices pécuniaires pour se procurer le lot voisin de celui de la Banque Nationale, rue St.-Pierre, afin d'y bâtir un édifice dans le même genre que celui de cette Banque, pour y placer le bureau principal de la Caisse, et y transiger ses affaires presque sous le même toit avec la Banque Nationale. Les ressources de la Caisse lui permettront cependant de conserver sa belle propriété de la Haute-Ville où elle y tiendra une branche de son établissement.

Nous avons l'honneur de vous soumettre le tableau suivant, montrant le nombre et la classification des déposants :

NOMBRE.

Comptes ouverts le 31 mai 1873.....	7779
" durant l'année.	
Haute-Ville.....	1366
Basse-Ville.....	608
Lévis.....	307
St.-Roch.....	777
	<hr/>
	3058
Comptes clos.	
Haute-Ville.....	465
Basse-Ville.....	342
Lévis.....	220
St.-Roch.....	76
	<hr/>
	1103
Augmentation.....	1955
	<hr/>
	1955
Comptes actuels.....	9734

Ces comptes se répartissent comme suit :

Haute-Ville.....	6096
Basse-Ville.....	1917
Lévis.....	1020
St.-Roch.....	701
	— 9734
Comptes ouverts le 31 mai 1873.....	7779
Augmentation, Haute-Ville.....	836
" Basse-Ville.....	266
" Lévis.....	152
" St.-Roch.....	701
	— 1955
	— 9734

Classification.

Haute-Ville de \$	1 à \$ 100.....	2935
" " 100	500.....	2379
" " 500	1000.....	422
" " 1000	5000.....	349
" " 5000 et au-delà.....		11
		— 6096
Basse-Ville " \$	1 à \$ 200.....	1049
" " 200	400.....	373
" " 400	800.....	260
" " 800	1200.....	110
" " 1230	1600.....	42
" " 1600	2000.....	20
" " 2000 et au-dessus.....		63
		— 1917
Lévis " \$	1 à \$ 200.....	784
" " 200	400.....	100
" " 400	800.....	65
" " 800	1200.....	20
" " 1200	1600.....	17

Lévis	de \$1600	2000.....	12
"	" 2000 et au-delà.....		22
			—1020
St.-Roch	" 25 cts. à \$	1.....	108
"	" \$	1 10.....	110
"	"	10 100.....	258
"	"	100 500.....	179
"	"	500 1000.....	29
"	"	1000 5000 au-delà.....	17
			— 701
			<u>9734</u>
			—

Les directeurs de la Caisse ont eu, cette année, à déplorer la mort regrettable d'un de leurs collègues et digne collaborateur de l'œuvre que nous soutenons.

M. George Honoré Simard, nommé fondateur et directeur de la Caisse en 1853, avait mis au service de l'institution une grande habileté de connaissances commerciales, une expérience consommée, acquises dans la pratique des affaires, et dans les fonctions publiques. Sa philanthropie, et la douceur de son caractère laisseront d'éternels regrets, même à ceux qui n'avaient pas été, comme nous, liés vingt ans avec M. Simard, par des relations financières et sociales.

M. Prudent Vallée, citoyen intègre, honorable et philanthrope, de St. Roch, a été appelé, comme directeur, pour remplir la vacance créée dans la direction, par le décès de M. Simard, dans le but de représenter la population de St. Roch qui a maintenant des intérêts dans notre institution. Ce successeur de M. Simard continuera son œuvre et acquerra, nous en avons la confiance, des titres semblables à notre gratitude.

L'état suivant nous montrera la position de la Caisse.

Actif.

Effets du gouvernement ou débetures de corporations municipales et autres.....	\$ 559,989 17
Prêts garantis par débetures et fonds de banque.....	673,362 11
Dépôts dans diverses banques à intérêt, et remboursables à demande, etc.....	1,515,394 51
Fonds de charité (débetures, corporation de Québec).....	83,000 00
Fonds de banque possédés avant l'octroi de la charte.....	263,720 00
Propriétés immeubles de la banque.....	28,115 00
Autres fonds divers.....	26,661 71
	<hr/>
	\$3,150,242 50
	<hr/>

Passif.

Fonds social de la Banque.....	\$1,000,000
Moins 75 o/o non versé.....	750,000
Versé.....	\$ 250,000 00
Dépôts payables après avis ou à demande.....	2,743,054 40
Capital du fonds de charité.....	83,000 00
Autres responsabilités de la banque.....	31,220 00
Profits et pertes.....	42,968 10
	<hr/>
	\$3,150,242 50
	<hr/>

Vos directeurs, Messieurs, vous ont exposé la situation actuelle de l'Institution. Elle est excellente, et il faut espérer que l'avenir se présentera sous l'aspect le plus favorable.

Comme par le passé, l'administration ne négligera aucun moyen propre à éclairer les besoins qu'elle a pour mission de satisfaire. De votre côté, Messieurs, il est de votre devoir, comme de votre intérêt, de mettre au service de la Caisse, tout ce que vous pouvez avoir d'influence personnelle pour conserver la sécurité de nos opérations, et même d'en augmenter le développement.

Au terme de la loi qui nous régit, nous devons distribuer aux institutions de charité, le revenu annuel du capital mis de côté sur les profits de l'ancienne administration. Ce capital est de \$83,000, dont le revenu annuel à 6 par cent donne \$4,900.

La distribution de cette somme a été faite comme suit

Hospice de la charité, Québec.....	\$ 1,400 00
Société Saint-Vincent de Paul, savoir.....	
Besoins généraux.....	\$600
Bois de chauffage pour les pauvres de	
Notre-Dame de Québec.....	200
Ditto—pour pauvres de St.-Roch.....	200
" " de St.-Sauveur.....	100
Education des enfants pauvres de Notre-	
Dame de Québec.....	300
	—— 1,400 00
Asile du Bon Pasteur.....	800 00
Hôpital du Sacré-Cœur.....	600 00
Hospice St.-Joseph de la Maternité.....	300 00

Patronage des écoles.....	200 00
Asile de Ste.-Brigite.....	200 00
	<hr/>
	\$ 4,900 00
	<hr/>

Nous devons, plus que jamais, rendre justice aux travaux des employés de la Banque. La tâche déjà grande, les années précédentes, a grandi avec tout ce développement d'affaires, et le travail est resté au niveau de la tâche. Le zèle et l'intelligence des employés ont répondu à l'activité qui les a dirigés.

Ce sont là des redites qui reviennent chaque année, mais ce sont des redites heureuses qui ne vous sont pas moins agréables d'entendre qu'à nous de les exprimer.

Il ne nous reste plus qu'à vous communiquer le rapport suivant des auditeurs de la Caisse d'Economie qui en ont examiné les affaires avec soin, et qui confirment ce que nous venons de vous exposer.

RAPPORT DES AUDITEURS.

A Messieurs les Président et Directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

En conformité aux devoirs de notre charge, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen que nous avons fait des opérations de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, pour les douze mois expirés le 31 mai dernier.

Les pièces justificatives des transactions de " Caisse ", les bordereaux et les reçus des déposants, les entrées aux livres de la Banque, ont été examinés avec beaucoup de soin : le bilan de l'Institution a été vérifié, ainsi que les états qui vous sont soumis.

Les valeurs mentionnées dans l'état de l'actif et du passif ont été examinées, et le tout a été trouvé par nous parfaitement correct. Nous croyons devoir signaler aux actionnaires, ainsi qu'aux déposants, la manière claire et précise avec laquelle les livres de l'Institution sont tenus.

En comparant les chiffres de l'an dernier avec ceux de cette année, nous avons trouvé une augmentation remarquable, tant dans le nombre des déposants que dans le montant des dépôts. Par exemple :

	1873		1874
Branche Haute-Ville.....	5,260	dépôts.....	6,096
" Basse-Ville.....	1,651	"	1,917
" Lévis.....	868	"	1,020

formant une augmentation dans ces trois branches de 1,254 déposants.

Le montant total au crédit des déposants l'an dernier était de \$2,214,617.44 ; il est aujourd'hui de \$2,743,054.40, y compris \$110,678.51 au crédit des déposants à la branche de St.-Roch, qui n'a commencé ses opérations qu'en juin 1873, formant une augmentation de \$521,436.96.

En terminant, nous croyons de notre devoir d'exprimer notre reconnaissance à M. le sec.-trés.,

ainsi qu'aux comptables et autres officiers, pour la courtoisie avec laquelle ils ont apporté leur part de l'aide nécessaire à l'accomplissement des devoirs de notre charge.

Le tout respectueusement soumis,

LOUIS BILODEAU, }
LOUIS LESSARD, } Auditeurs.

O. ROBITAILLE,
Président.

Il est ensuite ordonné que les rapports ci-dessus approuvés par les actionnaires soient imprimés.

Des remerciements sont unanimement votés à Messieurs les président, vice-président et directeurs pour leur attention spécialement apportée aux affaires de l'Institution pendant l'année qui vient d'écouler.

Des remerciements sont aussi offerts aux gérant, secrétaire-trésorier et autres officiers de la Banque, pour leur dévouement et leur attention particulière dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Messieurs Louis Bilodeau et L. Lessard sont continués auditeurs de la Banque pour l'année courante.

On procède à l'élection, par scrutin, de dix directeurs pour l'année courante, et les Messieurs suivants sont unanimement réélus, savoir :

L'Hon. Eugène Chinic,
L'Hon. Isidore Thibaudeau,
L'Hon. U. J. Tessier,

Olivier Robitaille, écr., M. D.,
A. B. Sirois, écr., N. P.,
Chs. CinqMars, écr., N. P.,
J. D. Brousseau, écr.,
P. Vallée, écr.,
Ls. Amiot, écr.,
David Dussault, écr.

Le président laisse le fauteuil et y est remplacé par l'hon. I. Thibaudeau.

Des remerciements sont alors votés à A. B. Sirois, écr., président de l'assemblée, au secrétaire et aux scrutateurs pour leurs services respectifs rendus à l'assemblée.

Et l'assemblée s'ajourne.

A. B. SIROIS,
Président.

F. P. A. VÉZINA,
Secrétaire.

Québec, 15 juin 1874.

A une assemblée des directeurs tenue le 18 du courant, les Messieurs suivants ont été élus, savoir :

OL. ROBITAILLE, écr., président.

A. B. SIROIS, écr., vice-président.

F. R. A. VÉZINA,
Secrétaire-trésorier.

Québec, 18 juin 1874.

Les premiers travaux de la bâtisse de la Caisse d'Economie à la Basse-Ville étaient commencés, et le 22 juillet 1874, M. le président mettait de record devant les directeurs, comme devant être enregistrés dans les livres de l'Institution, tous les documents déposés dans la pierre angulaire de cette bâtisse posée la veille, le 21 juillet 1874.

Voici les documents dont nous venons de parler, savoir :

1o. Liste des directeurs :

Ol. Robitaille, écuyer, M. D.,
Hon. I. Thibaudeau,
J. D. Brousseau, écuyer,
C. Cinqmars, écuyer,
Ls. Amiot, écuyer,
D. Dussault, écuyer,
F. Vézina, écuyer,
A. B. Sirois, écuyer,
F. R. A. Vézina, écuyer.

2o. Rapports imprimés de l'Institution depuis 1849 à 1874.

3o. Pamphlet contenant l'acte d'incorporation en avril 1855, sous la loi 4 et 5 Vict., Chap. 32.

4o. Amendement 14 et 15 Vict., Ch. 55. (LV.)

5o. Amendement 18 Vict., Ch. 116 (XCVI.)

6o. Règles et règlements de la Caisse sous la société St.-Vincent de Paul.

7o. Livrets pour les déposants après l'incorporation en 1855.

8o. Nouvel acte d'incorporation en 1866, 22-30 Vict., Ch. 130.

9o. Livres pour les déposants en 1866.

10o. Deux livrets pour les déposants, (anglais et français) après la nouvelle incorporation en 1871, sous l'acte 34 Vict., Ch. 7.

11o. Amendement en 1873, à l'acte ci-dessus, 36 Vict., Ch. 72 et la déclaration suivante :

12o. “ Aujourd’hui, le 21ième jour de juillet de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quatorze, en présence des personnes mentionnées d’autre part, a été posée la pierre angulaire de la bâtisse de la Caisse d’Economie Notre-Dame de Québec, située rue St.-Pierre, Basse-Ville de Québec, devant servir comme bureau-chef de l’Institution. Cette pierre a été posée sous les soins de l’architecte J. F. Peachey et du constructeur, M. Pierre Châteauvert.

“ Cette cérémonie a eu lieu sous le règne de Sa Majesté la Reine Victoria.

Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance, Lord Dufferin H. G. C. et C.

Son Excellence l’hon. R. E. Caron, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

L’hon. Gédéon Ouimet, premier ministre.

Son Honneur Owen Murphy, maire de Québec.

Tous ces documents furent signés par les personnes ci-haut nommées, moins M. Brousseau qui arriva trop tard.

Le 29 août 1874, M. le président suggère aux directeurs l’idée de s’assurer de M. Thompson un bail à loyer de la maison occupée par la Banque à Lévis, comme succursale, ou d’acheter cette maison. Il est donc résolu,

Que c'est l'intention du bureau des directeurs d'obtenir de M. Thompson ou d'autres personnes, un bail à long terme pour les affaires de la succursale à Lévis. Que s'il n'y a pas moyen de faire autrement que d'acheter de M. Thompson, le président et le gérant sont autorisés de faire cet achat à un prix n'excédant pas cinq mille piastres. Et que dans le cas où il n'y aurait pas moyen de faire aucune transaction avec M. Thompson, ces deux mêmes officiers sont autorisés de voir ailleurs pour l'achat d'une autre propriété et de faire rapport.

A l'occasion de l'anniversaire de la 20ème année après l'érection du siège épiscopal de Québec, la Caisse d'Économie Notre-Dame, comme Institution catholique devait prendre une part active dans l'illumination qui devait avoir lieu, à cette occasion, à Québec le 1er octobre 1874. Les directeurs autorisèrent M. le président de faire toutes les dépenses nécessaires et en rapport avec l'importance de la fête.

Le 27 octobre 1874, M. le président fit rapport aux directeurs qu'il avait acheté la maison de M. Thompson à Lévis pour la somme de \$4,000.

Les travaux progressaient rapidement dans la construction de la maison de Banque, et le 29 janvier 1875, les contrats pour l'ameublement des bureaux étaient donnés à M. Philippe Vallière, et les ornements en fonte-bronzée sur les comptoirs étaient accordées à Messieurs Samson et Frères.

Le 24 avril 1875, il est décidé que le bureau-chef de la Caisse sera transféré de la Haute-Ville à la

Basse-Ville dans la nouvelle maison de banque aussitôt que possible.

Le 28 mai 1875, il est décidé que les dons à faire cette année aux institutions de charité seront d'un chiffre de \$5060.

La crise commerciale et financière était commencée depuis février dernier, et les opérations de la Caisse d'Économie en donnaient déjà des preuves. L'an dernier les dépôts reçus s'étaient élevés à \$3,641,747.09 et les remboursements à \$3,113,310.13, donnant une augmentation de \$528,436.96, laissant au crédit des déposants une somme de \$2,743,054.40. Cette année, c'est-à-dire l'année expirant le 31 mai 1875, les dépôts reçus quoique plus élevés que ceux de l'an dernier, cela n'empêcha pas de remarquer une diminution considérable de \$93,647.63 dans la masse des dépôts payés, laissant ainsi le montant total des dépôts de \$2,743,054.40 à \$2,649,406.77.

Nous remarquerons la même chose et plus en 1876, un peu moins en 1877, mais la crise continuant toujours sa sévérité dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, nous constateront une grande diminution dans les dépôts, une grande augmentation dans les remboursements, et une diminution considérable dans le chiffre des dépôts au crédit des habitués de la Caisse d'Économie.

Nous annexons le rapport annuel des directeurs aux actionnaires le 21 juin 1875.

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec

Act. 34 Vict., Ch. 7.

QUATRIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.

Québec, 21 juin, 1875.

L'assemblée est présidée par Ol. Robitaille, écr.,
M. D., et M. F. R. A. Vézina agit comme secrétaire.

Le président lit l'avis public convoquant
l'assemblée en vertu de la charte.

On procède à la nomination de deux scrutateurs
pour l'élection des directeurs.

M. le président fait ensuite lecture du rapport
suivant :

TROISIÈME RAPPORT annuel des Directeurs aux
Actionnaires de la Caisse d'Économie N.-D.
de Québec.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre
rapport annuel des affaires de la Caisse pour les
douze mois expirés le 31 mai dernier.

Vous verrez par le bilan qui va vous être
présenté, que le montant au crédit des déposants
qui, l'année dernière, était de \$2,743,054.10 est

sensiblement diminué, et cependant nous avons raison de croire qu'à l'expiration de la présente année financière, nous aurions au moins \$3,000,000 au crédit des déposants.

Cette diminution qui est de \$93,647.93 n'est pas un signe que le public n'a pas la même confiance dans cette noble et grande Institution, certes, non, puisque les transactions de chaque jour de l'année vont constamment grandissant, et que nous avons ouvert pendant l'année 2312 nouveaux comptes.

Plusieurs causes expliquent cette diminution ; au nombre des principales sont la création de plusieurs institutions monétaires, qui ont pris naissance dans le courant de l'année écoulée. Citons en outre la banque Stadacona et l'assurance Stadacona ; un grand nombre de nos déposants ont pris des actions dans ces deux institutions, et ont retiré leurs dépôts pour payer les versements dûs. Des remises considérables en or ont été faites à l'étranger pour faire face au besoin du commerce, ce qui a forcé beaucoup de détenteurs d'actions de banques, de les mettre sur le marché. De là une baisse considérable, et le déposant en a profité pour placer son argent avec plus d'avantage. Les souffrances commerciales qui arrivent périodiquement, et qui, depuis plusieurs mois, se font sentir dans toute la Puissance du Canada, expliquent suffisamment la diminution dans le montant au crédit des déposants.

Dans notre rapport de l'an dernier, nous vous informions que les directeurs de la Caisse^e avaient fait acquisition d'un terrain, adjoignant la bâtisse de la banque Nationale ; aujourd'hui, nous avons le

plaisir de vous dire que sur ce terrain nous avons fait construire une maison, en tout, semblable à celle de la Banque. La façade de ces deux édifices présente un beau coup d'œil, et dans un temps futur elle pourra être ornementée. L'intérieur offre toutes les conditions que l'on peut désirer pour des institutions financières. Espace, lumière, voûtes de sûreté perfectionnées, appareil d'alarme pour donner l'éveil en cas de danger. Depuis le 1er de mai, le bureau central de la Caisse a été transporté à cette nouvelle bâtisse. Nous avons aussi jugé nécessaire d'acheter la maison que nous occupons à la Pointe-Lévis, pour ne pas se voir dans la nécessité d'abandonner un local que nous occupons depuis 1868. C'est un poste central et qui convient bien à la Caisse ; nous avons payé cette propriété \$4,000. C'est une acquisition très-avantageuse.

Aux termes de la loi qui nous régit, nous devons distribuer aux Institutions de charité, le revenu annuel du capital mis de côté sur les profits de l'ancienne administration. Ce capital est de \$83,000 dont le revenu, pour cette année, donne \$5,060.

Messieurs les directeurs éprouvent beaucoup de plaisir en vous informant que le nombreux personnel des employés de la Caisse mérite nos sincères remerciements pour leur bonne conduite. Jusqu'à présent nous avons toujours eu à nous louer de la bonne administration des affaires, grâce à la grande surveillance du caissier-gérant puissamment aidé par le secrétaire, M. F. R. A. Vézina.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE, M. D.,

Président.

Dépôts et Remboursements.

Le montant au crédit des déposants l'an dernier était de..... \$2,743,054 40

Les dépôts faits dans les derniers douze mois sont :

A la Haute-Ville.....	\$1,655,998	64
la Basse-Ville.....	1,432,233	92
Lévis.....	251,749	51
St.-Roch.....	403,550	24

En tout.....\$3,743,582 31

Il a été payé, savoir :

A la Haute-Ville .	\$1,754,627	80
la Basse-Ville.....	1,459,450	79
Lévis.....	257,718	00
St.-Roch.....	365,433	35

\$3,837,229 94

La diminution est donc de..... \$93,647 63

Faisant le montant actuel au crédit des déposants de..... \$2,649,406 77

La diminution des dépôts se repartit comme suit :

Pour la Haute-Ville.....	\$98,629	16
Pour la Basse-Ville.....	27,166	87
Pour Lévis.....	5,968	49

131,764 52

Moins augmentation à St.-Roch 38,116 89

\$93,647 63

Le montant d'intérêt mis au crédit des dépo-	
sants le 31 mai, est de.....	
	\$ 126,821 92
Savoir : Haute-Ville.....	
	\$76,683 15
Fasse-Ville.....	
	31,991 18
St.-Roch.....	
	6,215 26
Lévis.....	
	11,932 33
	<hr/>
	\$ 26,821 92

Le montant d'intérêt sur dépôts, capitalisé	
dans les onze derniers mois, est de.....	
	\$846,923 53
Savoir : Haute-Ville.....	
	\$649,472 56
Basse-Ville.....	
	144,958 88
Lévis.....	
	42,226 74
St.-Roch.....	
	10,265 35
	<hr/>
	\$846,923 53

Comptes de Profits et Pertes.

La balance au crédit des profits et pertes, l'an	
dernier était de.....	\$ 42,968 10
Après déduction faite des intérêts crédités dans	
le cours de l'année avant la date du 31 mai	
dernier, il est resté au crédit du compte	
d'intérêt.....	149,020 95
	<hr/>
Faisant en tout.....	\$191,989 05
De cette dernière somme il a été payé savoir :	
Pour frais d'administration.....	\$ 13,955 13
Pour rémun : des directeurs.....	1,212 00
Pour intérêt aux déposants.....	126,821 82
	<hr/>
	141,989 05
	<hr/>
Balance au crédit des profits et pertes.....	\$ 50,000 00

Nombre et la Classification des déposants.

NOMBRE.

Comptes ouverts le 31 mai 1874.....	9734
“ durant l'année.	
Haute-Ville.....	1010
Basse-Ville.....	545
Lévis.....	228
St.-Roch.....	529
	— 2312
Comptes clos :	
Haute-Ville.....	878
Basse-Ville.....	497
Lévis.....	82
St.-Roch.....	101
	— 1558
Augmentation.....	754
	----- 10488 -----
Dépôts actuels :	
Haute-Ville.....	6228
Basse-Ville.....	1965
Lévis.....	1166
St.-Roch.....	1129
	— 10488 -----
Comptes ouverts le 31 mai 1874.....	9734
Augmentation, Haute-Ville.....	132
“ Basse-Ville.....	48
“ Lévis.....	146
“ St.-Roch.....	428
	— 10488 -----

CLASSIFICATION.

Haute-Ville de \$	1 à \$	100.....	2763
"	"	100 400.....	2498
"	"	400 800.....	504
"	"	800 1200.....	205
"	"	1200 1600.....	84
"	"	1600 2000.....	38
"	"	2000 et au-delà.....	136
			---6228
Basse-Ville	" \$	1 à \$ 200.....	1175
"	"	200 400.....	332
"	"	400 800.....	241
"	"	800 1200.....	93
"	"	1200 1600.....	38
"	"	1600 2000.....	27
"	"	2000 et au-delà.....	59
			---1965
Lévis	" \$	1 à \$ 200.....	933
"	"	200 400.....	135
"	"	400 800.....	48
"	"	800 1200.....	24
"	"	1200 1600.....	8
"	"	1600 2000.....	4
"	"	2000 et au-delà.....	14
			---1166
St-Roch	" \$	1 à \$ 100.....	820
"	"	100 200.....	127
"	"	200 300.....	67
"	"	300 500.....	41
"	"	500 1000.....	47
"	"	1000 et au-delà.....	27
			---1129
			10488

Actif.

Effets du gouvernement ou débentures de Corporations, municipalités et autres.....	\$ 562,333 67
Prêts garantis par débentures et fonds de banque.....	991,264 32
Dépôts dans diverses banques à intérêt, et remboursables à demande, etc.....	1,084,016 03
Fonds de charité (débentures, corporation de Québec).....	83,000 00
Fonds de banque possédés avant l'octroi de la charte.....	254,620 00
Propriétés immeubles de la banque.....	49,432 00
Autres fonds divers.....	5 68
	<hr/>
	\$3,978,707 70
	<hr/>

Passif.

Fonds social de la Banque.....	\$1,000,000
Moins 75 o/o non versé.....	750,000
	<hr/>
Versé.....	\$ 250,000 00
Dépôts payables après avis ou à demande.....	2,649,406 77
Capital du fonds de charité.....	83,000 00
Autres responsabilités de la banque.....	46,360 93
Profits et pertes.....	50,000 00
	<hr/>
	\$3,078,707 70
	<hr/>

Distribution aux institutions de charité.

Hospice de la charité, Québec.....	\$ 1,400 00
Société Saint-Vincent de Paul, savoir.....	
Besoins généraux.....	\$600
Bois de chauffage pour les pauvres de Notre-Dame de Québec.....	200
Ditto—pour pauvres de St.-Roch.....	200
“ “ de St.-Sauveur.....	100
Education des enfants pauvres de Notre- Dame de Québec.....	300
	— 1,400 00
Asile du Bon Pasteur.....	1,060 00
Hôpital du Sacré-Cœur.....	600 00
Hospice St.-Joseph de la Maternité.....	200 00
Patronage des écoles.....	200 00
Asile de Ste.-Brigite.....	200 00

	\$ 5,060 00

RAPPORT DES AUDITEURS.

A MM. les Directeurs de la Caisse d'Économie N.-D.
de Québec.

Messieurs,

Nous avons minutieusement examiné les livres de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec dans toutes les opérations de l'année expirée ce jour. Nous avons, de plus, vérifié les valeurs de l'Institution et nous sommes heureux de pouvoir dire que nous avons trouvé le tout dans l'ordre le plus parfait, Nous croyons de notre devoir d'exprimer notre reconnaissance à M. le secrétaire-trésorier, ainsi

qu'aux autres officiers de la Caisse pour l'aide efficace qu'ils nous ont donnée, dans l'accomplissement des devoirs de notre charge.

Le tout respectueusement soumis,

LOUIS BILODEAU, }
LOUIS LESSARD, } Auditeurs.

Québec, 31 mai 1875.

Il est ensuite ordonné que les rapports ci-dessus approuvés par les actionnaires soient imprimés.

Des remerciements sont unanimement votés à Messieurs les président, vice-président et directeurs pour leur attention spécialement apportée aux affaires de l'Institution pendant l'année qui vient d'écouler.

Des remerciements sont aussi offerts aux gérant, secrétaire-trésorier et autres officiers de la Banque, pour leur dévouement et leur attention particulière dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Messieurs Louis Bilodeau et L. Lessard sont continués auditeurs de la Banque pour l'année courante.

On procède à l'élection, par scrutin, de dix directeurs pour l'année courante, et les Messieurs suivants sont unanimement réélus, savoir :

L'Hon. Eugène Chinic,
L'Hon. Isidore Thibaudeau,
L'Hon. U. J. Tessier,
Olivier Robitaille, écr., M. D.,
A. B. Sirois, écr., N. P.,

Chs. CinqMars, écr., N. P.,
J. D. Brousseau, écr.,
P. Vallée, écr.,
Ls. Amiot, écr.,
David Dussault, cr.

Le président laisse le fauteuil et est remplacé par A. Joseph, écuyer.

Des remerciements sont alors votés à Olivier Robitaille, écr., président de l'assemblée, au secrétaire trésorier et aux scrutateurs pour leurs services respectifs rendus à l'assemblée.

Et l'assemblée s'ajourne.

ABRAHAM JOSEPH.

Président.

F. R. A. VÉZINA,

Secrétaire.

Québec, 21 juin 1875.

A une assemblée des directeurs, tenue le 2 du courant, les Messieurs suivants ont été élus, savoir :

OL. ROBITAILLE, écr., président.

A. B. SIROIS, écr., vice-président.

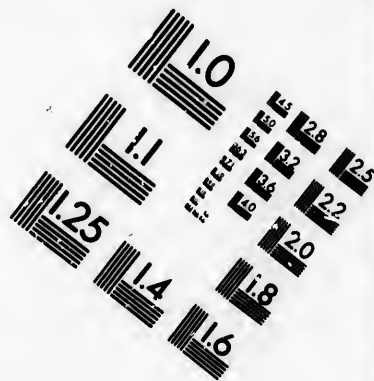
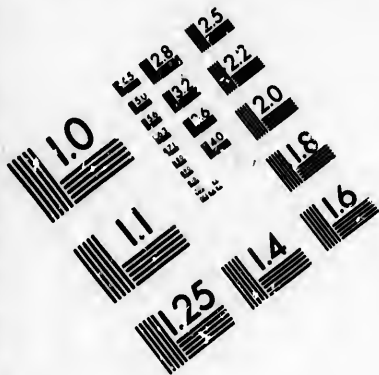
F. R. A. VÉZINA,

Secrétaire-trésorier.

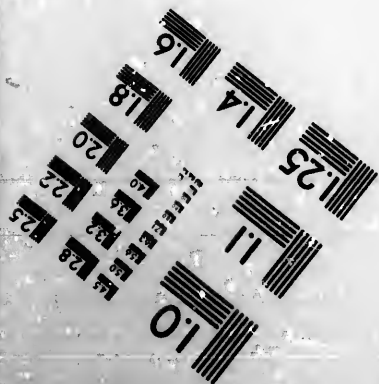
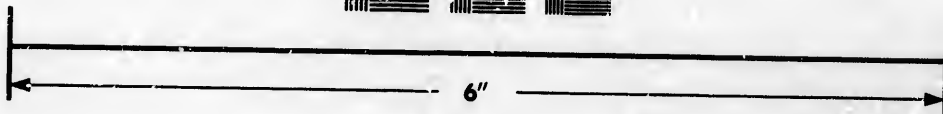
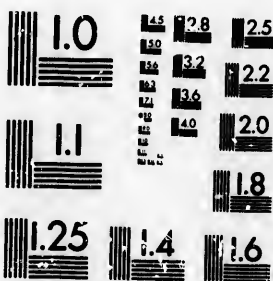
Québec, 21 juin 1875.

La mort avait enlevé un des anciens serviteurs de la Caisse, monsieur W. Moffat, alors gérant de la





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 877-4503

13 28 25
16 32 22
18 20

10

Banque Nationale à Montréal, et le 27 septembre 1875, les directeurs de la Caisse d'Économie N.-D. ne laissèrent pas passer cette occasion, sans en faire une mention honorable. Ils reconnurent par une résolution du bureau, les services rendus à l'Institution par ce monsieur et en témoignèrent généreusement leur reconnaissance à la famille éplorée du défunt.

Ce fut le 29 décembre 1875, que les directeurs informés du chiffre auquel se montaient tous les déboursés pour la nouvelle maison de Banque, à la Basse-Ville, y compris le terrain, décidèrent qu'en vertu d'un arrangement déjà pris entre la Banque Nationale et la Caisse d'Économie, le coût des deux bâtisses fut réuni et partagé également entre les deux Institutions. Les états annuels montreront le chiffre du coût de la bâtisse. En jetant un coup d'œil sur ces états, nous remarquons que le chiffre des propriétés immeubles de la Banque est de \$45,965 40, représentant le coût des trois immeubles de la Caisse; en retranchant \$12,000 valeur donnée à la bâtisse de la Haute-Ville et \$4000 celle de la bâtisse de Lévis, il reste \$29,965.40 pour la bâtisse de la Basse-Ville.

C'est le 22 avril 1876 que la première idée d'acheter une propriété dans la paroisse de St.-Roch fut discutée devant les directeurs.

Plusieurs ouvertures ont déjà été faites à ce sujet avec divers citoyens propriétaires de cette paroisse, mais sans résultat encore.

A la même assemblée du 22 avril 1876, M. le président fait part de la perte d'un collègue directeur, feu A. B. Sirois écr, notaire. Il ajoute qu'il y aura

un choix à faire pour remplacer ce Monsieur, ainsi que feu M. Dussault.

Monsieur Chs. Cinqmars, est nommé notaire de la Banque à la place de M. Sirois. Comme nous le verrons, le révd. Messire J. B. Z. Bolduc et M. F. Vézina furent nommés à la place de Messieurs Sirois et Dussault par les actionnaires, à l'assemblée générale.

Il fut compris que cette nomination de MM. Bolduc et Vézina ne serait que temporaire, vû que l'intention fut exprimée que la Banque s'adresserait à la législature pour un amendement à l'acte d'incorporation, relatif à la diminution du nombre des directeurs de dix à sept.

Nous lisons avec intérêt le rapport et les états fournis par les directeurs à l'assemblée annuelle des actionnaires le 19 juin 1876.

Nous y annexons la liste des actionnaires à cette date.

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

Act. 34 Vict., Ch. 7.

CINQUIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.

Québec, 19 juin, 1876.

PRÉSENTS :

MM. Ol. Robitaille, M. D.

P. Vallée,

L. Amiot,

C. Cinqmars,
J. D. Brousseau,
Jos. Hamel,
M. W. Baby,
E. W. Méthot,
T. Ledroit,
A. Joseph,
F. Vézina,
Cy. Tessier,
Cy. Delagrave,
F. R. A. Vézina.

L'assemblée est présidée par Ol. Robitaille, écr.,
M. D., et M. F. R. A. Vézina agit comme secrétaire

Le président lit l'avis public convoquant
l'assemblée en vertu de la charte.

On procède à la nomination de deux scrutateurs
pour l'élection des directeurs, et MM. Joseph Hamel
et Cy. Tessier sont nommés.

M. le président fait ensuite lecture du rapport
suivant :

QUATRIÈME RAPPORT annuel aux actionnaires de la
Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, depuis
l'octroi de sa charte sous l'acte fédéral, Vict. 34,
Ch. 7.

Messieurs,

Les directeurs de la Caisse d'Économie N.-D. de
Québec, ont l'honneur de vous présenter leur rapport
annuel, auquel est annexé le bilan des opérations
financières de cette Institution, ainsi que le rapport

des auditeurs pour les douze mois terminés le 31 mai dernier.

La Caisse d'Economie qui compte vingt-huit années d'existence, avait toujours suivi, dans le montant de ses dépôts, jusqu'à l'an 1875, une marche ascendante; depuis ce temps, en conséquence de la crise financière que nous venons de traverser, le contraire a eu lieu.

Dans notre dernier rapport annuel, parlant d'une diminution de \$93,647.63 qui avait eu lieu sur le montant au crédit des déposants, nous disions " Que les souffrances commerciales qui arrivent périodiquement, et qui, depuis plusieurs mois, se font sentir dans toute la Puissance du Canada, expliquent suffisamment cette diminution. "

Pendant l'année expirée, la crise a continué de sévir fortement sur les opérations commerciales et industrielles; ce qui le prouve, c'est que les demandes d'argent ont été plus considérables que l'an dernier; et la Caisse a subi en conséquence une nouvelle diminution de \$285,438.06, cependant elle a été en état de faire face à toutes ces demandes, sans rencontrer aucune perte sensible, et en faisant autant de profit que l'an dernier, déduction faite des intérêts payés aux déposants et aux actionnaires, ainsi que des frais d'administration.

Nonobstant la grande diminution sur le montant total des dépôts, la Caisse a cependant augmenté le nombre de ses déposants de 380, donnant en tout 10,868 déposants; ce qui prouve que la confiance publique est loin de faire défaut à notre Institution, mais que la gêne dans les affaires a été considérable

pendant cette période. Aussi pouvons-nous dire que les banques d'épargne sont de vrais baromètres des finances, indiquant la hausse et la baisse dans les affaires du commerce et de l'industrie.

Nous avons reçu en dépôt la somme de \$3,154,197.70 et celle de \$2,439,635.76 a été retirée, faisant une diminution de \$285,438.06, comme nous l'avons dit plus haut.

Les valeurs de la Caisse ont été examinées et vérifiées par le président et les auditeurs. Ces valeurs qui, tout dernièrement étaient dans les voûtes de la Banque Nationale, ont été placées dans la voûte en fer de la Caisse, munie d'un solide coffre-fort, fermant à double clef.

Les directeurs n'ont ajouté à leur réserve de \$50,000 qu'une somme de \$925, parcequ'ils n'ont rien à redouter des pertes sur les placements. Cette réserve de 50,925.00 est plus que suffisante pour faire face à toutes les éventualités futures.

L'argent provenant des intérêts du fonds de charité, a été distribué, comme à l'ordinaire, aux institutions charitables.

Les directeurs ont fait faire dans l'intérieur de la bâtisse, à la Basse-Ville, des travaux d'embellissement: le plafond et les murs ont été peints à fresque et exécutés avec un bon goût artistique, les cloisons vitrées ont été renouvelées et embellies par des desseins d'une belle apparence.

C'est avec douleur que nous avons à enregistrer, depuis notre dernier rapport, le décès de deux de vos directeurs, MM. D. Dussault et A. B. Sirois. Ces

deux directeurs ont pris une bonne part à la fondation de la Caisse ; toujours ils ont montré beaucoup de zèle pour la prospérité de notre Institution financière, en faisant acte de présence à nos réunions qui, dans les premières années de la Caisse, étaient très-fréquentes.

Comme par le passé, il nous est agréable de faire une mention honorable de tous nos employés, pour leur bonne conduite ; et pour leur zèle, leur fidélité et leur habileté à remplir leur devoir respectif.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE, M. D.,

Président.

Caisse d'Économie N.-D., }
Québec, 19 juin 1876. }

Dépôts et Remboursements.

Au crédit des déposants, 1 juin 1875.....	\$2,649,406 77
Dépôts reçus depuis.....	\$3,154,197 70
Do payé do	3,439,635 76
Diminution.....	\$ 285,438 06
	<hr/>
	285,438 06

Au crédit des déposants 1 juin 1876.....\$2,363,968 71

F. VEZINA,

Gérant.

C. E. N. D., 31 mai 1876.

Au crédit des déposants :

Basse-Ville.....	\$ 692,483 75
Haute-Ville.....	1,313,335 82
Lévis.....	178,266 34
St.-Roch.....	179,882 80
	<hr/>
	\$2,363,968 71
	<hr/>

F. VEZINA,
Gérant,

E. R. A. VEZINA,
Sec.-Trés.

Caisse d'Economie N.-D. }
Québec, 31 mai 1876. }

Détails.

Basse-Ville :

Payé.....	\$1,198,819 31	
Reçu.....	1,195,424 97	
Diminution.....	<hr/>	3,394 34

Haute-Ville :

Payé.....	\$1,561,269 08	
Reçu.....	1,299,057 06	
Diminution.....	<hr/>	262,212 02

Lévis :

Payé.....	\$ 279,421 99	
Reçu.....	228,502 89	
Diminution.....	<hr/>	50,919 10

\$ 316,525 46

St.-Roch :

Reçu.....	\$ 431,212 78	
Payé.....	400,125 38	
Augmentation.....	-----	31,087 40
Diminution totale de l'année.....	<u>\$285,438 06</u>

F. VEZINA,

Gérant.

Caisse d'Economie N.-D. }
31 mai 1876. }

F. R. A. VEZINA,

Sec.-Trés.

Comptes de Profits et Pertes.

Au crédit de ce compte, 1er juin 1875.....	\$ 50,000 00	
Reçu depuis pour intérêt.....	192,085 78	
		<u>\$ 244,085 78</u>
Moins savoir:		
Intérêt aux déposants et aux actionnaires.....	\$ 165,590 10	
Frais d'administration.....	20,590 68	
Dons aux institutions de charité	4,980 00	
	<u>\$ 191,160 78</u>	<u>\$ 191,160 78</u>
Au crédit de profits et pertes, 1er juin 1876.....		<u>\$ 50,925 00</u>

F. VEZINA,

Gérant,

Caisse d'Economie N.-D. }
31 mai 1876. }

F. R. A. VEZINA,

Sec.-Trés.

Détails.

Frais d'administration :	
Rémunération des directeurs.....	\$ 1032 00
Dépenses courantes.....	5697 52
Salaires.....	12315 86
Bonus aux employés.....	1280 00
Prime sur police de garantie.....	265 30

Dons aux institutions de charité, savoir : 20,590.68

Sœurs de charité..... \$1400 00

Société St.-Vincent de Paul, sav :

Pour besoins généraux ... \$600 00

Bois aux conférences de
la paroisse N.-D..... 200 00

Bois aux conférences de
la paroisse St.-Roch.... 200 00

Bois aux conférences de
St.-Sauveur..... 100 00

Pour l'éducation des en-
fants pauvres de la pa-
roisse N.-D., en consul-
tant MM. Auclair et
Plamondon..... 300 00

----- 1400 00

Dames du Bon Pasteur..... 800 00

Hospice de la Miséricorde..... 260 00

Hôpital du Sacre-Cœur..... 600 00

Asile Ste.-Brigitte..... 200 00

Patronage des écoles..... 200 00

Réservé pour une autre œuvre..... 120 00

----- 4980 00

\$ 25,570 68

F. VEZINA,
Gérant.

F. R. A. VEZINA,
Sec.-Trés.

Caisse d'Economie N.-D. }
31 mai 1876. }

Le montant d'intérêt mis au crédit des déposants le 31 mai, est de..... \$ 120,590 10

Savoir :

Basse-Ville.....	\$ 36,928 03	
Haute-Ville.....	65,767 67	
Lévis.....	9,671 87	
St.-Roch.....	8,222 53	
		<u>120,590 10</u>

Le montant d'intérêt sur dépôts, capitalisés dans les douze dernières années, est de..... \$967,513 63

Savoir :

Basse-Ville.....	\$ 181,866 91	
Haute-Ville.....	715,240 23	
Lévis.....	51,898 61	
St.-Roch.....	18,487 88	
		<u>\$967,513 63</u>

La Caisse d'Economie N. Dame, }
 Québec, 31 mai 1876. }

Nombre et la Classification des déposants.

NOMBRE.

Comptes ouverts le 31 mai 1875.....	10,488
" durant l'année.....	
Haute-Ville.....	697
Basse-Ville.....	431
Lévis.....	126
St.-Roch.....	383
	<u>1637</u>

Comptes clos :

Haute-Ville.....	611	
Basse-Ville.....	352	
Lévis.....	138	
St.-Roch.....	156	
		— 1257 aug. 380

10,868

Dépôts actuels :

Haute-Ville.....	6314	
Passe-Ville.....	2044	
Lévis.....	1154	
St. Roch... ..	1356	

10,868

Comptes ouverts le 31 mai 1876...	10,488	
Augmentation, Haute-Ville....	86	
" Basse-Ville.....	79	
" St.-Roch	227	

39210,880

Diminution, Lévis..... 12

10,86810,868

F. VEZINA,

F. R. A. VEZINA,

Gérant.

Sec.-Trés.

La Caisse d'Economie Notre-Dame, }
 Québec, 31 mai 1876. }

CLASSIFICATION.

Haute-Ville de \$	1 à \$ 200.....	4924
“	“ 200 400.....	597
“	“ 400 800.....	400
“	“ 800 1200.....	173
“	“ 1200 1600.....	70
“	“ 1600 2000.....	44
“	“ 2000 et au-delà.....	106
		— 6314
Basse-Ville “ \$	1 à \$ 200.....	1343
“	“ 200 400.....	277
“	“ 400 800.....	199
“	“ 800 1200.....	85
“	“ 1200 1600.....	45
“	“ 1600 2000.....	24
“	“ 2000 et au-delà.....	71
		— 2044
Lévis “ \$	1 à \$ 200.....	974
“	“ 200 400.....	94
“	“ 400 800.....	46
“	“ 800 1200.....	18
“	“ 1200 1600.....	5
“	“ 1600 2000.....	5
“	“ 2000 et au-delà.....	12
		— 1154
St-Roch “ \$	1 à \$ 200.....	1039
“	“ 200 400.....	68
“	“ 400 800.....	68
“	“ 800 1200.....	44
“	“ 1200 1600.....	51
“	“ 1600 2000.....	48
“	“ 2000 et au-delà.....	38
		— 1356
		— 10868

F. VEZINA,
Gérant,

E. R. A. VEZINA,
Sec.-Trés.

Caisse d'Economie N.-D. }
Québec, 31 mai 1876. }

Actif.

Effets de la Puissance ou débetures de Cor- porations, Municipalités et autres.....	\$725,107 01
Prêts garantis par débetures et fonds de banque	760,837 24
Dépôts dans diverses banques à intérêt et rem- boursables à demande, etc.....	958,059 45
Fonds de banque possédés avant l'octroi de la charte.....	247,170 00
Propriétés immeubles de la banque.....	45,965 40
Autres fonds divers.....	55,754 76
	<hr/>
	\$2,792,893 86
	<hr/>

Passif.

Fonds social de la Banque.....	\$1,000,000
Moins 75 0/10 non versé.....	750,000
	<hr/>
Versé.....	\$ 250,000 00
Dépôts payables après avis ou à demande.....	2,363,983 71
Capital du fonds de charité.....	83,000 00
Autres responsabilités de la banque.....	45,000 15
Profits et pertes.....	50,925 00
	<hr/>
	\$2,792,893 86
	<hr/>

F. VEZINA,
Gérant.

F. R. A. VEZINA,
Sec.-Trés.

RAPPORT DES AUDITEURS.

A MM. les Directeurs de la Caisse d'Economie N.-D.
de Québec.

Messieurs,

Nous avons minutieusement examiné les livres de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec dans toutes les opérations de l'année expirée ce jour. Nous avons, de plus, vérifié les valeurs de l'Institution et nous sommes heureux de pouvoir dire que nous avons trouvé le tout dans l'ordre le plus parfait. Nous croyons de notre devoir d'exprimer notre reconnaissance à M. le secrétaire-trésorier, ainsi qu'aux autres officiers de la Caisse pour l'aide efficace qu'ils nous ont donnée, dans l'accomplissement des devoirs de notre charge.

Le tout humblement soumis,

LOUIS BILODEAU, }
LOUIS LESSARD, } Auditeurs.

Québec, 31 mai 1876.

Les résolutions suivantes sont ensuite adoptées :

Proposé par E. W. Méthot, écuyer, secondé par
C. Delagrave, écuyer,

Que le rapport des Directeurs de la Caisse d'Economie Noire-Dame de Québec, ainsi que les états qui viennent d'être lus soient approuvés et imprimés pour l'usage des actionnaires.

Proposé par C. Delagrave, écuyer, secondé par E. W. Méthot, écuyer,

Que des remerciements soient unanimement votés à MM. les Président et Directeurs pour leur attention spécialement apportée aux affaires de l'Institution pendant l'année qui vient d'écouler.

Proposé par Cy. Tessier, écuyer, secondé par W. M. Baby, écuyer,

Que des remerciements soient aussi offerts aux Gérant, Secre aire-Trésorier et autres officiers de la Banque, pour leur dévouement et leur attention particulière dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Messieurs Louis Bilodeau et Louis Lessard sont continués auditeurs de la Banque pour l'année courante.

On procède à l'élection, par scrutin, de dix directeurs pour l'année courante, et les Messieurs suivants sont élus, savoir :

L'Hon. Eugène Chinic,
L'Hon. Isidore Thibaudeau,
L'Hon. U. J. Tessier,
Olivier Robitaille, écr., M. D.,
Chs. CinqMars, écr., N. P.,
J. D. Brousseau, écr.,
P. Vallée, écr.,
Ls. Amiot, écr.,
Révd. J. B. Z. Bolduc,
F. Vézina, écuyer.

M. le président laisse le fauteuil et est remplacé par Cyr. Delagrave, écuyer.

Sur motion de A. Joseph, écuyer, secondé par
T. Ledroit, écuyer.

Que des remerciements soient votés à Olivier
Robitaille, écr., président de l'assemblée, au secrétaire
et aux scrutateurs pour leurs services respectifs
rendus à l'assemblée.

Et l'assemblée s'ajourne.

CYRILLE DELAGRAVE,

Président.

F. R. A. VÉZINA,

Secrétaire

Québec, 19 juin 1876.

A une assemblée des directeurs, tenue le 19 du
courant, les Messieurs suivants ont été élus, savoir :

OL. ROBITAILLE, écr., président.

Hon. I. THIBAUDEAU, vice-président.

F. R. A. VÉZINA,

Secrétaire-trésorier.

Québec, 19 juin 1876.

LISTE DES ACTIONNAIRES

DE LA

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

Incorporée en vertu de l'acte 34 Vict. Chap. 7

1er juin 1876.

Fonds Capital.....	\$1,000,000
Montant versé.....	250,000
“ des Actions.....	400

	PARTS.
L'Archevêque de Québec.....	64
Amiot Louis.....	30
Anctil, Edouard.....	10
Archambault, Louis l'hon.....	25
Benoit, Samuel.....	40
Beaulieu, J. B. Succ.....	5
Beaulieu, Rvd. L. P.....	5
Beaulieu, Thimolius.....	5
Beaulieu, Jos. Albert.....	5
Beaulieu, A. Thélesphore.....	5
Brousseau, J. D.....	100
Baby, M. W.....	125
Bolduc, Revd. J. B. Z.....	36
Chinic, Eugène l'hon.....	125
Cinq Mars, Chas.....	75
Dussault, David, Succ.....	75
Delagrave, Cyrille.....	25

DeLéry, A. l'hon.....	25
Fabrique de Québec.....	50
Fiset, L. J. C.....	50
Hardy, Jos.....	100
Hamel, Jos.....	50
Joseph, Abraham.....	160
" " In trust.....	15
LeMoine, Alex.....	50
LeDroit, Théoph.....	50
Lacroix, Edouard.....	50
Méthot, E. W.....	125
Paquet, Revds, B. et L. H.....	25
Robitaille, Ol., M. D.....	150
Robitaille, Jos.....	25
Robitaille, Mme. Emma H.....	50
Séminaire de Québec.....	50
Sirois, A. B., Succ.....	25
Simard, G. H., Succ.....	125
Thibaudeau, hon. I.....	150
Tessier, hon. Juge U. J.....	135
Tessier, Cyrille.....	20
Vézina François.....	125
" " In trust.....	15
Vallée, Prudent.....	125
	<hr/>
	2500

Nous avons vu que les actionnaires ont élu M. F. Vézina un des directeurs de la Caisse d'Economie N. D. à l'assemblée annuelle du 19 juin 1876. Il fut cependant décidé par les directeurs que Monsieur

Vézina continuerait toujours d'être gérant de la Banque.

Depuis longtemps quelques directeurs entretenaient l'idée de transporter le Bureau de la Caisse d'Economie de la Haute-Ville, dans le premier étage de sa bâtisse, rue St Jean. Il semblait à quelques autres directeurs et au gérant que le temps n'était pas encore venu pour opérer un changement qui devait entraîner une dépense assez considérable.

En septembre 1876, le gérant crût que l'occasion était favorable pour mettre à exécution cette pensée de quelques directeurs, et leur déclara que si ce projet était partagé par tous les membres du bureau, qu'il prendrait les moyens de le réaliser.

Le gérant s'adressa aux directeurs de la société de Construction Permanente de Québec, qui furent très-heureux d'avoir une bonne occasion de favoriser cette idée et de pouvoir occuper seuls, les bureaux occupés ci-devant par la Société et la Caisse d'Economie. Des arrangements furent pris pour opérer le changement et pour séparer les deux institutions le plutôt possible, c'est-à-dire au printemps 1877.

Des arrangements furent arrêtés entre la Banque et M. Ovide Fréchette qui occupait alors le premier étage de la bâtisse, et les travaux nécessaires furent entrepris pour faire un nouveau bureau, une nouvelle voûte et autres améliorations. Nous avons lieu de craindre les dépenses qui seraient nécessairement encourues pour ce changement, puisque tout bien calculé, les réparations coûtèrent à la Banque la somme considérable de trois mille piastres qui fut

appliquée sur la bâtisse, maintenant estimée à quinze mille piastres.

Ces travaux furent faits sur la surveillance de deux des directeurs, MM Vallée et Amiot, qui augmentèrent encore leurs mérites pour le bien de l'Institution, dévouement qu'ils avaient déjà montré auparavant bien des fois.

Nous avons vu l'an dernier que les directeurs désiraient s'adresser à la Législature pour faire diminuer le nombre composant le bureau de 10 à 7 membres, et après considération, il fut arrêté que des raisons majeures commandaient de ne pas faire cette demande cette année, ce qui fut approuvé par les actionnaires en assemblée générale, le 18 juin 1877.

La crise continuait d'exercer ses ravages partout et les banques de la localité restreignaient, avec prudence, le montant de leurs affaires, afin de ne pas s'exposer à perdre sur le taux d'intérêt en gardant un trop grand montant de dépôts qu'elles ne pourraient pas placer avantageusement, elles résolurent de prendre, d'un commun accord, les moyens de réduire le taux d'intérêt sur les dépôts.

Le mouvement fut donné par la banque de Québec qui fut suivie volontiers par toutes les autres institutions financières. La Caisse d'Economie Notre Dame se joignit au mouvement, car sans elle le projet ne pouvait être conduit à bonne fin.

Ce fut en février 1877 que M. George Roy, compteur de la succursale à Lévis, fut nommé commis de la Banque Nationale à Sherbrooke pour y remplacer M. Vaillancourt.

Depuis quelque temps le gérant avait crû attirer

l'attention des directeurs sur les effets de la crise et surtout sur la dépression des fonds de banque ou autres fonds publics ; il crut devoir réitérer ses remarques en mars 1877, aux approches de la fin de l'année fiscale de la Banque, afin de recevoir l'opinion des directeurs sur la démarche à suivre dans l'examen des placements de la Banque et dans la préparation de ses états financiers.

La dépression des effets possédés par la Banque étant si peu sensible, que le gérant recommanda très peu de réduction dans les placements, la prime existant sur certaines valeurs étant plus que suffisante pour compenser la dépression au dessous du pair des autres valeurs.

Les dividendes ordinaires furent payés, et la Banque, tout en ajoutant peu de chose à son surplus, pouvait se justifier d'en avoir agi ainsi.

Les porteurs des bons non-privilégiés de la commission des barrières du Nord sentant la nécessité de tenter l'essai de la responsabilité du gouvernement sur ces bons et autres de la même commission, s'adressèrent à la Banque pour joindre le mouvement. La Caisse d'Economie ayant, depuis longtemps, disposé à perte, des bons susdits qu'elle possédait, refusa de se joindre dans les frais d'une poursuite à la cour suprême ou à la cour de l'échiquier, vû qu'elle ne possédait plus que des bons privilégiés sur lesquels les intérêts étaient régulièrement payés tous les six mois. Cette cause est encore pendante devant les tribunaux, et nous ne savons pas encore quel en sera le résultat.

En avril 1877, la nouvelle route de la Banque

étant complètement finie, il convenait, pour y ajouter toute la sureté nécessaire, d'y placer un coffre à l'épreuve des voleurs. L'achat en fut ordonné et ce coffre fut commandé pour convenir spécialement à l'endroit désigné.

La chemise en fer de la voûte de la Banque fut confectionnée par MM. Carrier, Lainé et Cie. de Lévis, qui donnèrent pleine et entière satisfaction à la Banque. Le coffre en acier, placé dans l'intérieur de la voûte, sortit des ateliers de M. Taylor, de Toronto.

Malgré toutes les réparations utiles faites dans le nouveau bureau de la Banque, Haute-Ville, il manquait encore une amélioration importante et très utile, celle d'un appareil de chauffage à l'eau chaude. Après considération, les directeurs ordonnèrent au président de prendre les moyens de faire réussir ce projet. Cet appareil a été posé et les directeurs n'ont qu'à se louer de cette nouvelle augmentation des dépenses déjà encourues pour les nouveaux bureaux.

Comme d'habitude, Monsieur le président et les auditeurs firent un examen bien précis des valeurs de la banque entre les mains du gérant, et le 15 juin 1877, M. le Président faisait rapport aux directeurs que ce travail avait été fait et que le tout avait été trouvé correct.

Jusqu'ici la banque des marchand à Lévis n'avait pas jugé à propos de diminuer le taux des intérêts sur les dépôts. La Caisse d'Economie à Lévis avait pareillement continué de payer (50%) cinq par cent. En juin 1877, le gérant faisait remar

quer à ses directeurs que les dépôts augmentaient considérablement à Lévis, cette augmentation étant, sans doute, causée par les dépôts venant de Québec où le taux était réduit à 4o/o. Peu de temps après, la banque des Marchands consentit à diminuer le taux à 4o/o et les dépôts revinrent à leur ancien état normal

Dans le même mois de juin 1877, le gérant soumettait un projet de rapport annuel qui était approuvé. Il donnait aussi lecture de divers états de comptes sur les affaires de la Banque, pendant l'année expirée le 31 mai précédent, pour être soumis à l'assemblée annuelle des actionnaires le 18 de ce mois de juin. Il donnait pareillement de longues explications sur les divers placements de la Banque leur valeur, les marges auxquelles ils avaient été faits et les différents montants qui étaient ou n'étaient pas la propriété de la Banque. Le tout fut approuvé par les directeurs.

Nous avons l'honneur maintenant de soumettre le dernier rapport annuel de la troisième décade de l'existence de la Banque qui fût mis devant les actionnaires à l'assemblée annuelle, tenue le 18 de juin 1877.

Nous jugerons par les états financiers qui sont annexés à ce rapport quelle est la position de la Banque et nous n'hésiterons pas de dire qu'elle est dans une condition des plus florissantes, malgré la sévérité de la crise qui règne parmi nous depuis 1875, crise à laquelle la Banque a pu faire face sans avoir à emprunter le secours ni du gouvernement ni d'aucune institution financière du pays, ce qui prouve incon-

testablement sa solidité, sa solvabilité, sa force et son indépendance soutenue depuis l'année 1848, lorsqu'elle prit naissance au milieu de nous.

Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec

(Acte 34. Vict., ch. 7.)

SIXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.

Québec, 18 juin, 1877.

PRÉSENTS :

MM. Ol. Robitaille, M. D.,
P. Vallée,
L. Amiot,
C. Cinqmars,
J. D. Brousseau,
A. Joseph,
F. Vézina,
F. R. A. Vézina.

L'assemblée est présidée par Ol. Robitaille, écr., M. D., et M. F. R. A. Vézina agit comme secrétaire.

Le président lit l'avis public convoquant l'assemblée en vertu de la charte.

On procède à la nomination de deux scrutateurs

pour l'élection des directeurs, et Abraham Joseph, écrivain, et le secrétaire sont nommés.

M le président fait ensuite lecture du rapport suivant :

CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL AUX ACTIONNAIRES DE LA
Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, depuis
l'octroi de sa charte sous l'acte fédéral, Vict. 34.
Ch. 7.

Messieurs,

Nous sommes heureux de vous rencontrer ce soir, pour vous soumettre le 5ème rapport annuel du bureau de la direction de la Caisse d'Économie, contenant toutes les transactions de l'année terminée le 31 mai dernier.

Pendant cette période la Caisse a ouvert 1664 nouveaux comptes et 1298 ont été clos. Elle a reçu en dépôt la somme de \$3,493,849.35 et le montant retiré a été de \$3,487,023.49, donnant une augmentation de \$6,825.86. Il n'est pas hors de propos de rappeler qu'en 1874 les remboursements aux déposants furent de \$95,000.00 au delà du montant déposé, et qu'en 1875 les remboursements furent de \$285,000.00 en excès des dépôts.

Les profits de l'année n'ayant point été aussi considérables que ceux des années dernières, nous n'avons rien ajouté au fonds de réserve.

Nous avons quelques placements permanents qui ont momentanément diminué en valeur ; cependant notre fonds de réserve qui est de \$50,925.00

est plus que suffisant pour faire face à la dépréciation de ces placements.

Les placements sur garanties sont assurés tant sous le rapport de la solvabilité des parties, que sous le rapport de la marge relativement à la valeur des effets donnés comme sûreté.

Les valeurs de la Caisse ont été soigneusement examinées et trouvées correctes par le président et les deux auditeurs.

L'allocation annuelle de \$4,980.00, provenant des intérêts du fonds de charité a été distribuée, comme les années passées, aux différentes institutions charitables de Québec.

Sous peu de jours, les bureaux de la Caisse seront transportés au premier étage de la bâtisse que nous occupons depuis un grand nombre d'années, conjointement avec la société permanente de Construction. Ce changement qui sera tout à l'avantage de nos nombreux déposants, a été surtout nécessité par l'accroissement constant des affaires de la société de Construction. Nous avons pris tous les moyens possibles, pour que notre nouveau bureau soit à l'abri des voleurs, en faisant confectionner à toutes les ouvertures des portes et des grillages en fer, avec une voûte spacieuse, à l'épreuve du feu, contenant un coffre de sûreté où seront déposées les valeurs de chaque jour.

En terminant notre présent rapport, nous désirons offrir nos sincères remerciements au directeur-gérant, et au secrétaire-trésorier pour leur constante vigilance à surveiller les nombreuses affaires de la caisse, et à tous les employés notre pleine satisfaction.

pour leur assiduité à remplir leurs devoirs respectifs
et aussi pour leur bonne conduite.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE, M. D.

Président.

Québec, 18 juin 1177.

Dépôts et Remboursements.

Au crédit des déposants, 1 juin 1876.....	\$2,363,968 71
Dépôts reçus depuis.....	\$3,493,849 39
Do payé do	3,487,023 49
Augmentation.....	\$ 6,825 90
	<u>6,825 90</u>

Au crédit des déposants 1 juin 1877.....\$2,370,794 61

Savoir :

Basse-Ville.....	\$ 754,479 31
Haute-Ville.....	1,239,961 74
Lévis.....	172,574 36
St.-Roch.....	203,776, 20
	<u>\$2,370,794 61</u>

Détails.

Basse-Ville :

Reçu.....	\$1,346,226 93
Payé.....	1,284,231 37
Augmentation.....	<u>61,995 56</u>

St.-Roch :

Reçu.....	\$ 523,790 98	
Payé.....	499,897 58	
Augmentation.....		<u>23,893 40</u>
		<u>\$ 85,888 96</u>

Haute-Ville :

Payé.....	\$1,474,234 96	
Reçu.....	1,400,863 88	
Diminution.....		<u>73,371.08</u>

Lévis :

Payé... \$	228,659 58	
Reçu...	222,967 60	
Diminution.		<u>5,691 98</u>
		<u>79,063 06</u>
Augmentation totale de l'année.....	\$	<u>6,825 90</u>

F. VEZINA,

Gérant.

F. R. A. VEZINA,

Sec.-Trés.

La Caisse d'Economie Notre-Dame, }
Québec, 31 mai 1877. }

LOUIS BILODEAU, }
LOUIS LESSARD, } Auditeurs.

Nombre et Classification des déposants.

NOMBRE.

Nombre des comptes ouverts le 31 mai 1876.....10,868

Durant l'année :

Haute-Ville.....	713	
Basse-Ville.....	455	
Lévis.....	117	
St.-Roch.....	379	
	—	1,664
		<hr/>
		12,532

Comptes clos :

Haute-Ville.....	594	
Basse-Ville.....	542	
Lévis.....	70	
St.-Roch.....	92	
	—	1,298
Comptes ouverts.....	1,664	—
do clos.....	1,298	11,234
Augmentation.....	—	366

Dépôts actuels :

Haute-Ville.....	6,433	
Basse-Ville.....	1,957	
Lévis.....	1,201	
St. Roch.....	1,643	
	—	11,234

Comptes ouverts le 31 mai 1876.....	10,868
Augmentation, Haute-Ville.....	119
" Lévis.....	47
" St.-Roch.....	287
	453
Diminution, Basse-Ville.....	11,321
	87
	<hr/> 11,234 <hr/>

CLASSIFICATION.

Haute-Ville de \$	1 à \$ 200.....	4361
" " 200	400.....	867
" " 400	800.....	474
" " 800	1200.....	267
" " 1200	1600.....	201
" " 1600	2000.....	161
" " 2000 et au-delà.....		102
		6433
Basse-Ville " \$	1 à \$ 200.....	1270
" " 200	400.....	273
" " 400	800.....	192
" " 800	1200.....	86
" " 1200	1600.....	48
" " 1600	2000.....	20
" " 2000 et au-delà.....		68
		1957
Lévis " \$	1 à \$ 200.....	1059
" " 200	400.....	78
" " 400	800.....	28
" " 800	1200.....	12
" " 1200	1600.....	8
" " 1600	2000.....	3
" " 2000 et au-delà.....		13
		1201

St.-Roch	" \$ 1 à \$ 200.....	1349
"	" 200 400.....	105
"	" 400 800.....	80
"	" 800 1200.....	32
"	" 1200 1600.....	30
"	" 1600 2000.....	25
"	" 2000 et au-delà.....	22
		—1643
		11234

F. VEZINA,
Gérant,

F. R. A. VEZINA,
Sec.-Trés.

Québec, 31 mai 1877.

Etat annuel.

Balance en mains le 31 mai 1876.....	\$ 107,416 21
Dépôts reçus, savoir :	
Basse-Ville.....	\$1,346,226 93
Haute-Ville.....	2,400,863 88
Lévis.....	222,967 60
St.-Roch.....	523,790 98
	3,493,849 39
Placements remboursés.....	666,826 04
Loyer reçu.....	1,884 47
Intérêt reçu.....	177,009 47
	4,446,985 58

Remboursements, savoir :

Basse-Ville.....	\$1,284,231	37
Haute-Ville.....	1,474,234	96
Lévis.....	228,659	58
St.-Roch.....	499,897	58
	<hr/>	
Dépenses courantes.....	\$3,487,023	49
Intérêts et dividendes.....	4,393	56
Placements faits.....	161,388	72
Salaires.....	614,833	11
Rémunérations des directeurs.....	15,451	05
Dépenses sur propriété-immeuble.....	1,032	00
Dons aux institutions de charité.....	1,869	26
Balance en mains et en banques.....	4,980	00
	156,014	39
	<hr/>	
	\$4,446,985	58
	<hr/>	

F. VEZINA,
Gérant,

F. R. A. VEZINA,
Sec.-Trés.

LOUIS BILODEAU, }
LOUIS LESSARD, } Auditeurs.

Québec, 31 mai 1877.

Actif.

Effets publics de la puissance.....	\$	97,653	67
Effets publics provinciaux ou municipaux.....		561,060	01
Prêts garantis pour des effets publics de la puissance ou provinciaux comme sûreté collatérale.....		4,010	00
Prêts garantis par des actions de banques comme sûreté collatérale.....		679,209	36

Prêts garantis par d'autres actions, bons ou déontures, tel qu'autorisé par la loi, comme sûreté collatérale.....	53,903 37
Argent en Caisse ou déposé aux banques et remboursables à demande.....	956,014 39
Placements au compte du fonds spécial des pauvres, ou fonds de charité.....	83,000 00
Placements ou actions de banques effectués avant l'incorporation de la Banque.....	245,220 00
Autres dettes actives non-comprises dans les items précédents.....	110,668 73
	<hr/>
	\$2,790,739 53
	<hr/>

Passif.

Fonds social de la Banque.....	\$1,000,000
Moins 75 0/10 non versé.....	750,000
	<hr/>
Versé.....	\$ 250,000 00
Dépôts payables après avis ou à demande.....	2,370,790 53
Capital du fonds de charité.....	83,000 00
Autres responsabilités de la banque.....	36,024 00
Profits et pertes.....	50,925 00
	<hr/>
	\$2,790,739 53
	<hr/>

F. VEZINA,
Gérant.

F. R. A. VEZINA,
Sec.-Trés.

LOUIS BILODEAU, }
LOUIS LESSARD, } Auditeurs.

Québec, 31-mai 1877.

RAPPORT DES AUDITEURS.

A Messieurs les Président et Directeurs de la Caisse
d'Economie Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de
l'examen que nous avons fait des opérations de la
"Caisse," pour les douze mois expirés le 31 de mai
dernier.

Les livres, pièces justificatives, bordereaux et
reçus des déposants ont été examinés avec beaucoup
de soin.

Le bilan de l'Institution a aussi été examiné.
Les valeurs mentionnées dans l'état de l'actif et du
passif ont été vérifiées, et le tout a été trouvé très
correct.

Nous croyons devoir vous signaler la manière
claire et précise avec laquelle les livres sont tenus
dans tous les bureaux.

En terminant, nous profitons de cette occasion
pour exprimer toute notre gratitude à M. le secré-
taire-trésorier, et aux autres officiers des différents
bureaux pour l'aide qu'ils nous ont donnée dans
l'accomplissement des devoirs de notre charge.

Le tout respectueusement soumis,

LOUIS BILODEAU, }
LOUIS LESSARD, } Auditeurs.

Québec, 31 mai 1877.

Les résolutions suivantes sont ensuite adoptées :

Proposé par M. le président, secondé par A. Joseph, écuyer,

Que le rapport des directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, ainsi que les états qui viennent d'être lus soient approuvés et imprimés pour l'usage des actionnaires, et que des remerciements soient offerts aux gérant, secrétaire-trésorier et autres officiers de la banque, pour leur dévouement et leur attention particulière dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Proposé par A. Joseph, écuyer, secondé par J. D. Brousseau, écuyer,

Que messieurs Louis Bilodeau et Louis Lessard soient continués auditeurs de la Banque pour l'année courante.

On procède à l'élection, par scrutin, de dix directeurs pour l'année courante, et les Messieurs suivants sont élus, savoir :

L'hon. Eugène Chinic,

L'hon. Isidore Thibaudeau,

L'hon. U. J. Tessier,

Olivier Robitaille, écr., M. D.,

Chs. CinqMars, écr., N. P.,

J. D. Brousseau, écr.,

P. Vallée, écr.,

Ls. Amiot, écr.,

Révd. J. B. Z. Bolduc,

F. Vézina, écuyer.

M. le président laisse le fauteuil et est remplacé par Abraham Joseph, écuyer.

Sur motion de l'hon. I. Thibaudeau, secondé par
par le révd. J. B. Z. Bolduc,

Que des remerciements soient votés à Olivier
Robitaille, écr., président de l'assemblée, au secrétaire
et aux scrutateurs pour leurs services respectifs
rendus à l'assemblée.

Et l'assemblée s'ajourne.

A. JOSEPH,

Président.

F. R. A. VÉZINA,

Secrétaire

Québec, 18 juin 1877.

A une assemblée des directeurs, tenue le 18 du
courant, les Messieurs suivants ont été élus, savoir :

OL. ROBITAILLE, écr., président.

Hon. I. THIBAudeau, vice-président.

F. R. A. VÉZINA,

Secrétaire-trésorier.

Québec, 18 juin 1877.

LISTE DES ACTIONNAIRES

DE LA

Caisse d'Economie Notre-Dame de Quebec

Incorporée en vertu de l'acte 34 Vict. Chap. 7.

1er juin 1877.

Fonds Capital.....	\$1,000,000
Montant versé.....	250,000
“ des Actions.....	400

PARTS.

L'Archevêque de Québec.....	64
Amiot Louis.....	30
Anctil, Edouard.....	10
Archambault, Louis l'hon.....	25
Benoit, Samuel.....	40
Beaulieu, J. B. Succ.....	5
Beaulieu, Rvd. L. P.....	5
Beaulieu, Thimolius.....	5
Beaulieu, Jos. Albert.....	5
Beaulieu, A. Thélesphore.....	5
Brousseau, J. D.....	100
Baby, M. W.....	125
Bolduc, Revd. J. B. Z.....	37
Chinic, Eugène l'hon.....	125
Cinq Mars, Chas.....	75
Dussault, David, Succ.....	75
Delagrave, Cyrille.....	25

DeLéry, A. l'hon.....	25
Fabrique de Québec.....	50
Fiset, L. J. C.....	50
Fortier, J. E. M. D.....	9
Fortier, J. E. Dame, Succ.....	42
Hardy, Jos.....	100
Hamel, Jos.....	50
Joseph, Abraham.....	160
“ “ In trust.....	15
LeMoine, Alex.....	50
LeDroit, Théoph.....	50
Lacroix, Edouard.....	50
Méthot, E. W.....	125
Paquet, Revds, B. et L. H.....	25
Robitaille, Ol., M. D.....	150
Robitaille, Jos.....	25
Robitaille, Mme. Emma Th.....	50
Séminaire de Québec.....	50
Simard Geo.....	10
“ “ substitut.....	21
Simard, Dlle. Julie, mineure.....	42
Sirois, A. B., Succ.....	25
Thibaudeau, hon. I.....	150
Tessier, hon. Juge U. J.....	135
Tessier, Cyrille.....	20
Vézina François.....	125
“ “ In trust.....	15
Vallée, Prudent.....	125
	<hr/>
	2500

CONCLUSION

Monsieur le Président,

Avec un style simple, sans ornement et peut être par fois incorrect, j'ai raconté les bienfaits d'une institution chère à la religion, à la nationalité canadienne et à nos Institutions de Charité.

En faisant connaître l'œuvre ingénieuse du savoir humain, j'ai fait voir aussi la protection divine qui a continuellement accompagné cette œuvre précieuse.

J'ai fait voir que cette œuvre a tout fait pour la stabilité et l'honneur de notre population pauvre, épurant et fortifiant les mœurs, élevant les devoirs et les droits, à la hauteur d'un principe religieux, rappelant à tous, la grande loi de la charité chrétienne, et s'efforçant de remplacer la contrainte matérielle par le respect et le dévouement.

Il faut le dire à ceux qui paraissent le méconnaître ou l'ignorer. La paix et la prospérité d'un pays, se lient intimement au triomphe des doctrines chrétiennes, car la gloire et la félicité du monde, c'est que les esprits se conforment au vrai, les volontés au bien et l'activité générale aux règles de l'ordre.

Pour nous, fondateurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame, nous n'avons qu'une chose à désirer : c'est que cette belle œuvre qui demeurera toujours un ornement pour Québec, et qui a fait la gloire des

gens bien pensants de cette cité, continue de faire du bien, et que la providence ne cesse de la protéger partout.

L'auteur ne peut dire qu'une chose : c'est qu'il a travaillé son œuvre avec amour, et qu'il souhaite à ses successeurs le maintien de cette belle œuvre, qui continue de faire le bonheur de la population de Québec, à qui la Caisse d'Economie Notre-Dame a donné la première pensée de fonder une si belle institution canadienne tel que la Banque Nationale, une autre gloire de la nationalité canadienne dans la province de Québec, au mérite et au succès de laquelle, la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec a contribué largement.

Et dire qu'il y a eu parmi les canadiens-français, certains esprits assez peu munis de sentiments pour jalouser une institution essentiellement catholique et bienfaisante, qui a fait et fait encore autant de bien dans la province de Québec, c'est inconcevable !

Le nombre en est petit heureusement, mais le mensonge et la calomnie, répandus par ces détracteurs dignes de mépris, tendent toujours à faire plus ou moins de mal aux institutions monétaires.

La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, répétons-le hautement, est née pour faire le bien, elle l'a toujours fait et elle le fera toujours. Fasse le ciel !

Avec respect et considération.

F. VÉZINA.

OL. ROBITAILLE, écuyer, M.D. }
Président de la Caisse d'Eco- } Québec, 30 nov. 1878.
nomie N.-D. de Québec. }

81/

N. B.—Le lecteur voudra bien pardonner au typographe et au correcteur des épreuves et revises quelques légères fautes qu'il a été impossible d'empêcher, soit par l'inadvertence du typographe ou par l'absence de l'auteur ou du correcteur.

F. V.

au
ses
m-
ou

